

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

Expansion de la rébellion touarègue de 2012 au Mali

Influence internationale et fragilisation de l'Etat Malien

Auteur : Jephthe Romaric Djontu Tene

Promoteur(s) : Michel Liégeois

Lecteur(s) : Abdoul Azizou Garba

Année académique 2024-2025

Master en sciences politiques, orientations relations
internationales, à finalité diplomatie et résolution de conflits

« Il n'y a point de travail honteux »

Socrate (470/469- 399 av. J.-C.)

Car

« Ce que je sais c'est que je ne sais rien »

Socrate (470-399 av. J.-C.)

Déclaration de déontologie

Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au **Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses** et savoir que le plagiat constitue une faute grave.



Jephthe Romaric Djontu Tene

Remerciements

Mes remerciements vont particulièrement à l'endroit de :

- Mon promoteur, Michel Liégeois pour sa disponibilité, ses conseils et son accompagnement durant toute la phase de recherche et de rédaction de ce mémoire ;
- Mes enseignants de l'UCLouvain qui m'ont permis à travers leurs différents cours d'approfondir mes compétences et mon esprit critique dans les relations internationales ;
- Ma mère, Nkengne Mete Celestine Aimée pour son amour et ses encouragements durant tout mon parcours académique ;
- Ma grand-mère, Mafo Bernadette décédée pendant que je rédigeais ce mémoire et qui m'a toujours encouragé dans mes études ;
- Mes parents adoptifs, Mr et Mme Kingne qui m'ont permis de rêver grand ;
- Et enfin, toutes les personnes avec qui j'ai échangé et qui ont bien voulu me partager leur opinion sur mon mémoire.

Table des matières

Déclaration de déontologie	3
Remerciements	4
Sigles et acronymes	8
Introduction générale	9
Chapitre I : Contextualisation et définition des concepts.....	14
1. Contextualisation	14
2. Définition des concepts	15
2.1. Touaregs.....	15
2.2. Rébellion Touarègue	17
2.3. Les théories de l’Etat.....	18
2.4. Les différents types d’Etats défaillants	23
3. Méthode	27
4. Conclusion du chapitre I	29
Chapitre II : les facteurs endogènes de la rébellion touarègue de 2012.....	30
1. Un héritage colonial mal négocié.....	30
1.1. Les prémisses d’une cohabitation difficile.....	30
1.2. Une vision trop centralisée du Mali indépendant.....	32
2. Naissance de l’Etat d’Azawad : échec d’une paix envisageable.....	35
3. Conclusion du chapitre II	37
Chapitre III : les facteurs exogènes	38
1. La chute de Kadhafi	39
1.1. Retour des combattants et prolifération des armes	39
1.2. Émergence du MNLA	40
1.3. Prolifération du djihadisme et naissance des groupes terroristes	43
2. Influence de l’Algérie	49
3. Interventions internationales	50

3.1. Opération Serval : un arbre qui cache la forêt.....	52
3.2. MINUSMA	56
3.3. Opération Barkhane : un bilan mitigé	58
Vérification des hypothèses	61
Conclusion générale	66
Bibliographie	69
Annexes	77
Annexe 1 : lettre ouverte des chefs coutumiers et des commerçants de la boucle du Niger adressée au président de la République française le 30 mai 1958.....	77
Annexe 2 : résolution 2085 du Conseil de sécurité.....	83
Annexe 3 : résolution 2100 du conseil de sécurité.....	89
Annexe 4 : discours de la Baule.....	98
Résumé	107

Liste des illustrations

Carte 1 : la zone Saharo-Sahélienne.....	14
Carte 2 : répartition géographique des groupes touaregs.....	16
Carte 3 : stratégie des Touaregs au Sahel.....	42
Figure : Courbe de l'évolution de la fragilisation du Mali depuis 2006	29

Sigles et acronymes

GSPC	Groupe salafiste pour la prédication et le combat
GA	Groupes islamiques armés
CRU	Unité de recherche sur les conflits
ATT	Amani Toumani Touré
FPLA	Front populaire de libération de l’Azawad
MLM	Mouvement de libération du Mali
MPLA	Mouvement populaire de libération de l’Azawad
FIAA	Le Front islamique arabe de l’Azawad
ARLA	Armée révolutionnaire de libération de l’Azawad
MFUA	Mouvements et fronts unifiés de l’Azawad
MNA	Mouvement national de l’Azawad
MTNM	Mouvement Touareg du Nord Mali
AQMI	Al-Qaïda au Maghreb islamique
ADC	Aliance démocratique du 23 Mai pour le changement
MUJAO	Mouvement pour l’unicité du jihad en Afrique de l’Ouest
ONU	Organisation des Nations Unies
GIA	Groupe islamique armé
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
EUCAP Sahel	Mission européenne de renforcement des capacités maliennes
EUTM	Mission européenne de formation militaire
FIS	Front islamique du salut
DRS	Département de renseignement et de sécurité
MISMA	Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine
CSN	Conseil de sécurité des Nations Unies
JNIM	Jama'at Nasr al-Islam wal Muslimin
PSN	Politique de sécurité nationale

Introduction générale

En 2012, le Mali a connu le quatrième soulèvement touareg de son histoire postcoloniale. Une prise de pouvoir islamiste sur toutes les villes du nord et un coup d'État militaire improvisé. Cette succession d'événements déstabilisateurs a surpris tous les observateurs internationaux, qui ont longtemps considéré ce pays comme un « modèle pour la démocratie en Afrique¹ », mais qui a subitement sombré dans une crise multiforme. Le Mali fait face depuis quelques années à une montée en puissance des groupes djihadistes qui fragilisent le pays et menacent l'intégrité du pouvoir. Avec à sa tête Amadou Toumani Touré, président démocratiquement élu depuis 2002, l'armée va subir plusieurs revers du fait d'un manque de moyen face à des Touaregs bien armés et outillés. Soupçonné de détournement et de corruption, le gouvernement sera fortement critiqué pour son inaction. Rendu à environ deux mois des prochaines élections présidentielles, l'autorité du président sera fortement remise en cause. C'est ainsi que le 21 mars 2012, sous la coordination du capitaine Sanogo, ce dernier sera renversé par un coup d'Etat de l'armée malienne qui motive son action par la fébrilité du pouvoir face à la double menace touarègue et des groupes terroristes. À partir de là, la crise malienne aura une portée internationale ; car la situation va continuer de se dégrader dans le pays de telle manière que la communauté internationale va s'y impliquer par l'envoi des forces d'intervention telles que Serval, Barkhane, etc.

Cette situation chaotique a ainsi permis de se rendre compte des fragilités structurelles d'un Etat affaibli par des décennies de défis socio-économiques, politiques et sécuritaires. En effet, l'arrivée des colons français au début du XIXe siècle s'est heurtée à un peuple farouchement opposé à une vassalisation et prêt à tout pour son autonomie. Peu avant l'indépendance du Mali, une promesse des autorités françaises garantissait aux Touaregs le respect de leur autonomie par les

¹ Chauzal, Grégory, et Thibault Van Damme. « The Roots of Mali's Conflict: Moving Beyond the 2012 Crisis ». Clingendael Institute. National Postcode, 2015. Consulté le 23 mars 2024. https://www.clingendael.org/pub/2015/the_roots_of_malis_conflict/.

Etats nouvellement indépendants². Ce qui ne fut pas le cas. Car ces Etats nouvellement constitués par l'établissement de nouvelles frontières sont caractérisés par une centralisation excessive du pouvoir obligeant les Touaregs à migrer vers les pays voisins. Ils vont se répartir entre plusieurs pays (Mali, Niger, Burkina Faso, Libye, Algérie, etc.) et être dépourvus de leur liberté de mouvement dont ils avaient l'habitude. Cette situation conduira à la première rébellion touarègue de 1963. Malgré quelques tentatives nationales et internationales visant à mettre fin à la rébellion, la résistance touarègue prend de l'ampleur et s'organise. Passant ainsi de simples nomades à une organisation politique revendiquant son autonomie totale. Cette évolution de la situation malienne nous permet de remettre sur la table des discussions, le débat autour de la rébellion touarègue. Ainsi, dans le cadre de ce mémoire, la problématique qui constituera la trame de fond de cette analyse porte sur l'expansion de la rébellion touarègue de 2012 et son impact sur la fragilité du Mali.

Par ailleurs, l'histoire de la construction des Etats nous apprend que l'autorité étatique a très souvent été contestée par une partie ou l'ensemble de sa population. Cela remonte depuis les Etats du Moyen Âge jusqu'à plus récemment, dans ce que Max Weber appelle les « *Russian Obschtschina* » dans son livre « *The theory of social and economic organization* ». Qui sont des Communautés rurales russes où la légitimité de l'autorité établie était remise en cause par la minorité face aux règles de la majorité³. Les multiplications des crises intraétatiques aujourd'hui sont bien la preuve que l'autorité de l'Etat au sens de Max Weber⁴ est de plus en plus remise en question. Les théories réalistes postulent que l'Etat est l'acteur principal des relations internationales. Et donc les guerres viendraient du fait que les Etats se battent entre eux pour défendre leur territoire et assurer leur sécurité. Mais, depuis plusieurs décennies, on observe que les guerres menées par les Etats sont de plus en plus le fait des acteurs non étatiques. La rébellion touarègue est un bon exemple en la matière.

² LeFaso.net. « Comprendre la Rébellion Touareg : Retour Sur les Accords Passés », 2007. Consulté le 26 octobre 2024. [En ligne] <https://lefaso.net/spip.php?article23747>.

³ Weber, Max. "the theory of social and economic organization. Trans, by a. M. Henderson and Talcott Parsons, and Ed., With an Introduction by Talcott Parsons. Social Forces. Vol. 27. New York, États-Unis: The free press Glencoe Illinois & The Falcon's Wing Press, 1947. <https://doi.org/10.2307/2572468>.

⁴ Pour Weber, l'Etat est la seule entité qui exerce son pouvoir ou son autorité dans la cité.

Car vieille de plus de soixante ans, elle représente une longue histoire de la cohabitation difficile entre deux systèmes fondamentalement opposés. D'une part, les Touaregs, un peuple de nomades et très attachés à leur autonomie. D'autre part, l'Etat malien caractérisé par un système de gouvernement fortement centralisé. Malgré les multiples actions de l'Etat pour mettre fin à la rébellion et contrôler le territoire, la crise a perduré au point de se complexifier du fait de l'intervention des puissances étrangères rendant la situation plus complexe. D'une simple revendication d'un peuple qui se sent mis de côté, la rébellion touarègue deviendra au fil du temps, un objet d'influence des puissances régionales et internationales faisant du Mali un foyer du terrorisme dans l'espace sahélo-saharien. Dès lors, on est en droit de se demander : quels sont les éléments ayant conduit à la fragilisation du Mali en 2012 ? Cette question constituera l'objet de notre recherche.

Très souvent, lorsqu'on parle de crise sécuritaire en Afrique, il est facile de lier cela au principe de l'intangibilité des frontières. Bien que cela puisse généralement s'entendre, eu égard à l'histoire de la construction des Etats africain, il n'en demeure pas moins que les causes sont multiples et diverses. Même si dans la majorité des cas, elles tirent leur origine de la période d'indépendance, voire coloniale, elles se complexifient avec le temps du fait de leur instrumentalisation. On remarque ainsi que « ceux qui étaient sécessionnistes ne combattent plus pour se séparer du territoire national, mais cherchent à s'approprier le pouvoir central et ses ressources »⁵. On passe ainsi d'une revendication socioculturelle à un intérêt politique. L'objectif de ce mémoire ne vise pas à confirmer ou infirmer cette assertion. Cependant, la rébellion touarègue pose réellement le problème de l'héritage mal négocié des frontières coloniales en tant que cause historique de la crise. De plus, avec la caractéristique culturelle fondamentale du peuple touareg qui se distingue par son nomadisme, le changement de système a été âprement contesté. Au fur et à mesure de l'évolution de la crise, d'autres facteurs sont intervenus, fragilisant ainsi l'Etat central.

⁵ Tamboura, Abdoulaye. « Le Conflit Touareg et Ses Enjeux Géopolitiques Au Mali. » Theses.fr. Thèse de doctorat, Université Paris 8 (Institut français de géopolitique), 2015. <https://theses.fr/2015PA080032>.

Le diagnostic précédemment établi fait émerger deux hypothèses dont il sera question de vérifier tout au long de ce travail.

Hypothèse 1 : la rébellion de 2012 au Mali est la résultante de l'influence d'acteurs externes notamment régionaux et internationaux.

Hypothèse 2 : l'impuissance de l'Etat malien fragilisé et incapable de rétablir son autorité a fortement contribué à l'expansion de la rébellion touarègue de 2012.

Pour vérifier ces deux hypothèses et tenter de répondre à la question centrale de ce travail, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments majeurs sur lesquels nous allons nous attarder. D'abord, il est important au regard de la profondeur de la rébellion touarègue, de poser les bases qui sous-tendent son encrage historique. Pour ce faire, nous allons nous inspirer des travaux de trois auteurs principaux (André Bourgeot, Pierre Boilley et Hélène Claudot-Hawad) qui ont fait des études anthropologiques et géographiques sur les Touaregs et leur mode de vie. André Bourgeot, qui a passé l'essentiel de sa carrière en Afrique saharo-sahélienne, a établi une anthropologie politique du nomadisme touareg. Il a écrit plusieurs articles sur la rébellion touarègue et étudié le fondement de leur revendication. Pierre Boilley quant à lui apporte un regard un peu plus nuancé sur les Touaregs. Il fait une étude approfondie sur les Touaregs Kel Adagh qui représentent la communauté la plus importante et la plus structurée du peuple touareg. Et enfin, l'anthropologue Hélène Claudot-Hawad qui a été très proche des Touaregs. Ses analyses sur les rapports des Touaregs à l'Etat sont essentielles pour aborder la question de l'irrégentisme touareg. Par la suite, une revue de la littérature sera utile pour poser un cadre théorique qui va définir le prisme de notre analyse. Enfin, une liste bien fournie d'articles scientifiques, des rapports, des thèses et d'autres sources utiles seront mobilisés pour analyser la problématique centrale de ce mémoire afin de mesurer les impacts des acteurs externes dans le développement de la crise malienne. Cependant, bien qu'il existe une multitude de sources littéraires sur la rébellion touarègue, il est important de préciser qu'il m'est impossible de prétendre à une analyse exhaustive de la rébellion touarègue. En effet, l'impossibilité de faire une étude empirique aura constitué une limite à ce travail. De ce fait, mon analyse se base sur une triangulation des différentes sources évoquées précédemment. Dès lors, je propose dans ce mémoire une analyse de la crise malienne de 2012 sous le prisme de l'influence des acteurs externes. Pour ce faire, le plan suivant sera appliqué.

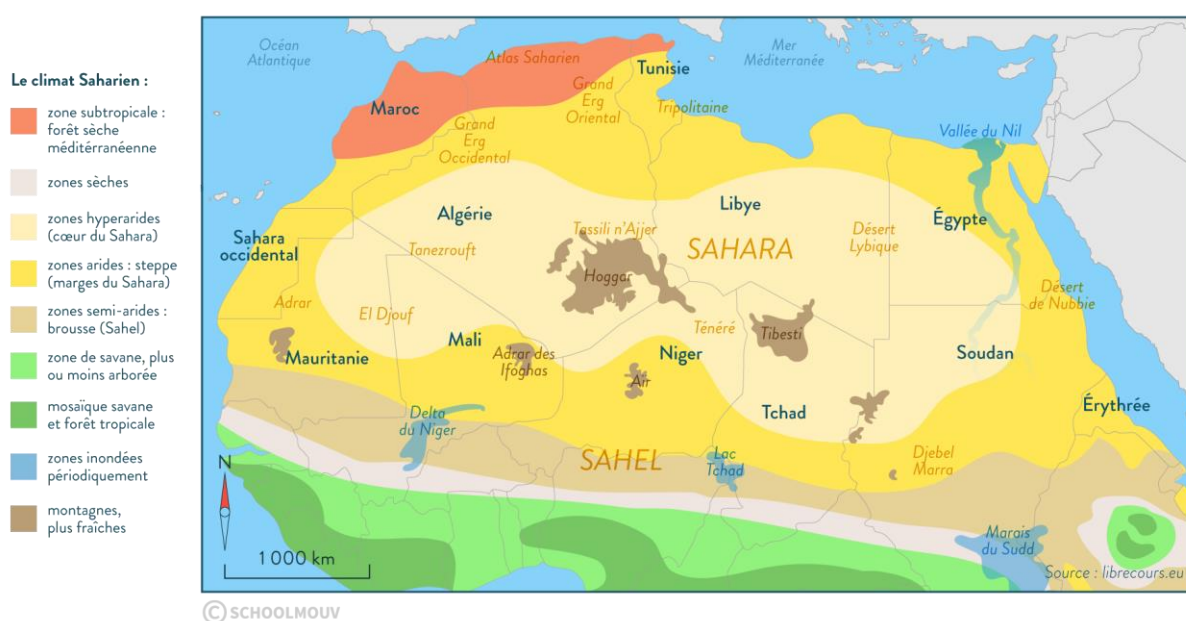
Le travail sera réparti en trois principaux chapitres. Le premier consistera à poser les préalables de l'analyse. La complexité de la crise malienne impose de faire une contextualisation pour comprendre dans quel ordre de mesure elle se situe. Il est également utile de convoquer quelques concepts théoriques pour comprendre le positionnement des acteurs. Il s'agira de définir les termes Touaregs, rébellion touarègue, Etat et ses différentes composantes (Etat fort, Etat failli, etc). Pour déterminer le degré d'implication des acteurs externes de la rébellion touarègue de 2012, il est important de faire un bref retour historique sur les origines du problème. C'est pourquoi le deuxième chapitre sera consacré à l'analyse des facteurs internes et historiques de la crise. Et enfin, dans le troisième chapitre, je m'attarderai sur les facteurs externes. Il sera question d'une part, de revenir sur l'impact des acteurs régionaux tels que l'Algérie et la Libye (avec la chute de Mouammar Kadhafi). D'autre part, j'aborderai le rôle des acteurs internationaux avec un accent particulier sur l'intervention de la France à travers les opérations Serval et Barkhane.

Chapitre I : Contextualisation et définition des concepts

1. Contextualisation

Avec une superficie d'environ 1.240 millions de km², équivalente à presque trois fois celle de la France, le Mali est un Etat d'Afrique situé dans la zone sahélo-saharienne. Comme le Maroc, l'Algérie, le Niger, la Mauritanie et le Tchad, le Mali est une ancienne colonie française qui a connu à un moment de son histoire moderne, des problèmes dans la région. La zone sahélo-saharienne a pendant longtemps été considéré comme un espace de jonction des colonies qu'il convient d'appivoiser, et donc de pacifier et de surveiller⁶.

Figure 1 : la zone Saharo-Sahélienne



Source : SchoolMoov

Le Sahara-Sahel est composée d'un vaste espace désertique peuplé en majorité par un peuple de Nomade appelé Touaregs. Ils sont majoritairement présents dans le Nord du Mali et ont un mode de vie totalement autonome. Dans son projet d'expansion coloniale dans la Sahara, la France se heurte à l'irrédentisme de ce

⁶ Laurent Gagnol, « Géohistoire des frontières sahariennes. L'héritage nomade enseveli sous les murs de sable », *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies* 99, n° 2, 2022, pp. 53-75, [en ligne] <https://doi.org/10.4000/bagf.9030>.

peuple, donnant lieu à des affrontements. En effet, ayant dominé pendant longtemps la région sahélo-saharienne, les Touaregs sont peu à peu au fil du temps, devenus laissés pour compte du fait de leur refus systématique de s'intégrer au nouveau système. Après son indépendance, le Mali fera face à des défis majeurs liés à la gouvernance, la pauvreté et l'intégration nationale. Le gouvernement issu de la colonisation veut imposer son autorité sur un vaste territoire, y compris les régions désertiques où les communautés touarègues s'y sont opposées. Considéré comme principal obstacle à l'unité nationale, les Touaregs seront mis de côté par les élites du Sud qui vont décider de concentrer leurs efforts politiques et économiques sur la partie sud du pays en marginalisant progressivement le Nord où ils vont imposer un régime militaire⁷. La rébellion touarègue trouvera donc son origine dans un sentiment de marginalisation et d'exclusion qui s'est succédé depuis la colonisation et a donné lieu à quatre rébellions touarègues (1963, 1991, 2006 et 2012).

2. Définition des concepts

La question qui constitue la trame de fond de ce mémoire vise à déterminer les facteurs qui expliquent l'expansion de la rébellion touarègue de 2012. Au-delà des hypothèses évoquées ci-dessus, il est important de définir certains concepts fondamentaux qui seront évoqués tout au long de la rédaction. Ainsi que les acteurs principaux au cœur de ce travail.

Il s'agit de :

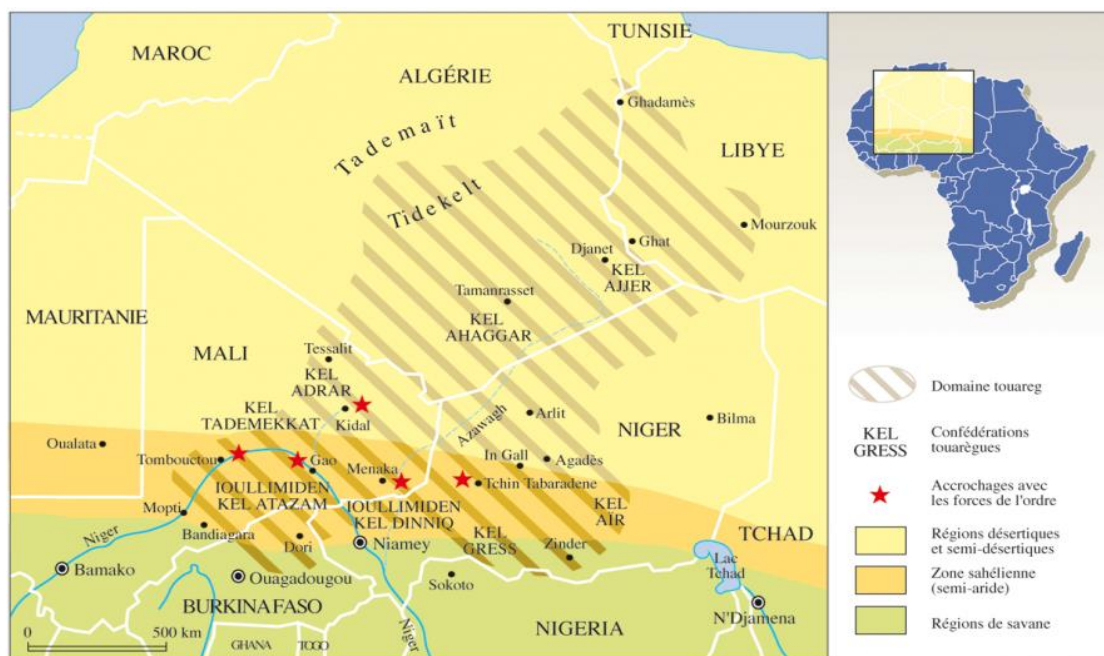
2.1. Touaregs

Les Touaregs sont les descendants des Paléo Berbères arrivés dans le Sahara humide vers le VIII^e millénaire avant J.-C. C'est un nom d'origine arabe qui signifie « *Kel tamasheq* » ou en français, « *ceux qui parlent la langue touarègue* ». Ils font parti du vaste ensemble berbérophone qui s'étend sur un territoire immense partant du Maghreb à l'Afrique noire et qui traverse le Sahara. Le territoire touareg s'étend sur près de 2,5 millions de km² réparti parmi cinq Etats (Libye, Algérie, Mali, Niger et Burkina Faso) avec une forte concentration au Niger et au Mali (voir carte 2 ci-dessous). Leur nombre diffère en fonction des sources. Il est difficile d'estimer la

⁷ Chauzal, Grégory, et Thibault Van Damme. « The Roots of Mali's Conflict: Moving Beyond the 2012 Crisis », op.cit.

population touarègue. Les derniers recensements sont peu précis et anciens. La population est estimée à 1,3 million d'individus répartis dans plusieurs pays selon des sources officielles et à 3,5 millions de personnes selon les sources touarègues. Lors d'une exposition sur les Touaregs en 1994, Jan-B. Cuypers et Claire Fouarge décrivent un peuple de nomades dont le mode de vie est conditionné par un climat chaud et sec avec très peu de précipitations les contraignant à se déplacer vers d'autres régions lorsque le pâturage est épuisé⁸. Ces derniers décrivent également un peuple diversifié divisé en plusieurs groupes dont le nom est en lien avec la région occupée. On parle ainsi de « Kel » qui signifie « *hommes de...* » ou « *ceux de...* »⁹. Les Touaregs sont constitués d'un ensemble de tribus organisé en huit (8) entités politiques baptisées par l'administration française de « confédérations ». Comme on peut le voir sur la carte ci-dessous, chaque confédération est ainsi identifiée par le nom du territoire dont elle a le contrôle et dans lequel les populations nomadisent. On distingue : Kel Abaggar, Kel Ajjer, Kel Ayr, Kel Gres, les Iwellemmeden de l'Est, Kel Adagh, Kel Tademekket et les Iwellemmeden Kel Ataran.

Figure 2 : répartition géographique des groupes touaregs



Source : Le Monde diplomatique

⁸ Cuypers, Jan-B. Touareg : Album De Photographies & Catalogue De L'exposition. Vol. 141. Tervuren, Belgique : Musée royal de l'Afrique Central, 1994, P. 37.

⁹ Idem. P. 52.

Avant la rébellion touarègue, la vie au sein de ces tribus était structurée. Chaque individu occupait un rang social précis. On avait des nobles, lettrés, hommes libres et vassaux, artisans, esclaves et esclaves libérés. On peut également observer une dimension ethnique importante, en raison de l'existence des Touaregs à la peau blanche disposant d'un statut social élevé et des Touaregs à la peau noire qui sont des descendants d'esclaves. L'identité touarègue se distingue par cinq marqueurs historiques qui se combinent dans des proportions changeantes selon les tribus et les territoires. Il s'agit de la langue, le voile de tête, le glaive, le dromadaire et le pastoralisme nomade¹⁰. À ce sujet, deux thèses s'opposent. L'une plus engagée et défendue par l'ethnologue Hélène Claudot Hawad et l'historien Pierre Boilley qui défendent la thèse de l'unicité des Touaregs. On a d'une part l'ethnologue qui s'emploie à démontrer l'existence des structures politiques communes ayant les caractéristiques d'une démocratie et justifiant le caractère national de cette communauté¹¹. D'autre part, Pierre Boilley ; il décrit le Sahara comme un « traité d'union, l'espace de jonction entre deux mondes qui se complètent et se répondent¹² ». Selon ce dernier, le peuple touareg a constitué pendant des siècles l'unique pont entre le monde méditerranéen, au nord, et le Bilad Al Sudan ou « pays des noirs », au sud. Ils ont pendant longtemps assuré la jonction saharienne est-ouest entre les Maures de l'actuelle Mauritanie et les Toubous de l'actuel Tchad¹³. L'autre thèse en revanche soutenue par les experts Dominique Casajus et André Bourgeot qui nient l'existence d'une « nation touarègue¹⁴ »

2.2. Rébellion Touarègue

La rébellion Touarègue telle qu'elle est perçue aujourd'hui est la manifestation de ce qui est communément appelé « le problème touareg » ou encore « la question touarègue », qui remonte à la période post coloniale. Le « problème touareg » naît du refus d'un peuple à s'assujettir à la puissance coloniale française. Car les Touaregs

¹⁰ Raffray, Mériadec. *Les rébellions touarègues au Sahel*. CDEF, Centre de doctrine d'emploi des forces, DREX, Division Recherche et retour d'expérience, 2013. P. 23

¹¹ Idem.

¹² Pierre Boilley, *Les Touaregs Kel Adagh*, Khartala, 1999, p. 13

¹³ Raffray, Mériadec. *Les rébellions touarègues au Sahel*. Op. cit.

¹⁴ Idem.

sont fortement attachés à leur mode de vie nomade. Pour l'ethnologue Hélène Claudot Hawad, « la question touarègue » traduit d'abord un problème français né de la résistance que les combattants touaregs opposent, à la fin du XIX^e siècle, à la pénétration coloniale du Sahara¹⁵. Elle décrit l'assassinat de l'officier français le colonel Paul Flatters en février 1881 comme l'élément qui va assombrir l'image des Touaregs. En effet, ce dernier est envoyé en repérage pour l'élaboration d'un projet ambitieux de la France qui veut construire un chemin de fer à travers le Sahara dans la perspective de relier les colonies françaises de l'Algérie et du Soudan¹⁶. Il sera assassiné au cours de cette mission. Cet événement sera perçu comme un obstacle à l'expansion coloniale et commerciale française. Au lendemain des indépendances, les gouvernements en place au Niger et au Mali, soucieux de préserver leur intégrité territoriale, vont vouloir assimiler leurs concitoyens d'origine touarègue au sein de leur communauté nationale, quitte pour cela à les acculturer et à modifier profondément leurs modes de vie¹⁷. Ces derniers vont se sentir marginalisés et exclus dans la construction des nouveaux Etats. Ce qui va entraîner des revendications qui vont se complexifier au fil du temps du fait de l'implication d'autres acteurs.

2.3. Les théories de l'Etat

La définition de l'Etat défaillant tient compte de plusieurs facteurs. Compte tenu de la complexité existante autour de ce concept, il est important de poser quelques concepts fondamentaux utiles à sa compréhension. Pour ce faire, il faut revenir sur le sens originel du mot Etat et son évolution au fil du temps. Ensuite, définir ce qu'est un Etat fort permettra finalement d'avoir un aperçu clair sur ce qu'on entend par Etat défaillant ainsi que ses différentes composantes.

➤ **Etat**

Les théoriciens classiques des relations internationales se sont longuement attardés sur la définition de l'Etat et de son évolution. Nous retiendrons ici celles de Francis

¹⁵ Hélène Claudot-Hawad, « 6. La « question touarègue », quels enjeux ? », in *La guerre au Mali*, La Découverte, 2013, Pp. 125-147, [en ligne] <https://doi.org/10.3917/dec.galym.2013.01.0125>.

¹⁶ Idem.

¹⁷ Patrice Delpin, « Les Touaregs au Mali et au Niger, analyse géopolitique », Clio Texte, Consulté le 4 novembre 2015, [en ligne] <https://clio-texte.clionautes.org/les-touaregs-au-mali-et-au-niger-analyse-geopolitique.html>.

Fukuyama et de Max Weber, deux auteurs ayant effectué des recherches approfondies sur l'Etat. Dans son livre, *State-building : governance and world order in the 21st century*, Francis Fukuyama définit l'Etat comme une entité « dotée de grandes armées, de pouvoirs fiscaux et d'une bureaucratie centralisée capable d'exercer une autorité souveraine sur un vaste territoire¹⁸ ». L'Etat est donc une entité qui utilise le pouvoir coercitif qui lui permet non seulement de protéger les droits de propriété et d'assurer la sécurité publique, mais aussi de confisquer la propriété privée et d'abuser des droits de ses citoyens. En 1946, Max Weber définit quant à lui l'Etat comme « une communauté humaine qui revendique le monopole de l'usage légitime de la force physique sur un territoire donné¹⁹ ». En d'autres termes, la caractéristique principale d'un Etat est sa capacité à assurer ses fonctions régaliennes telles que la défense du territoire, l'application et le respect des lois et le maintien de l'ordre. C'est-à-dire la capacité ultime de contraindre toute personne à se conformer aux lois de l'Etat²⁰.

Le concept d'« Etat » a évolué au fil du temps. Deux principales théories s'opposent à ce sujet. D'une part, théories réalistes ou théories de l'Etat classique et d'autre part, les théories libérales ou théories de l'Etat moderne. Jusqu'au début du XIXe siècle, ce concept renvoie à « l'imposition d'une volonté à une autre, rapport de commandement et d'obéissance dans un contexte social²¹ ». Nous sommes en plein essor des théories réalistes caractérisées par les rapports de forces. À partir du XIXe siècle, des nouvelles théories vont se développer avec la naissance des Etats modernes. Les théories libérales par exemple vont repenser le rapport de forces entre les Etats. Il ne s'agira plus des Etats forts qui contrôlent les plus petits, mais plutôt des Etats qui tiennent compte des aspects humains. Car, l'arrivée de nouveaux acteurs internationaux sur la scène internationale va créer un équilibre des pouvoirs.

¹⁸ Fukuyama, Francis. *State-Building: Governance and World Order in the 21st Century*. Cornell University Press, 2004.

¹⁹ Weber, Max. *Economie et Société*. Paris, France : Librairie Plon, 1971.

²⁰ Idem.

²¹ Alexandre Passerin d'Entrèves, *La notion de l'Etat, Traduit de l'anglais par Jean R. Weiland*, SIREY, s. d., P. 44.

La colonisation est un exemple concret de la vision réaliste du rapport de l'Etat à la cité. Cette période est principalement caractérisée par la soumission des peuples dits faibles par les Etats dits forts. L'histoire de la rébellion touarègue révèle ce rapport de force entre d'une part un Etat malien souverain et qui souhaite contrôler sa population et son territoire et un peuple (Touareg) dont la caractéristique fondamentale est sa non-soumission à un quelconque pouvoir supérieur. De là, se pose donc le problème de la cohabitation entre les deux. Car « le rôle de l'Etat est d'assurer le respect et la sauvegarde des règles qui régissent la discipline des rapports humains sans laquelle la vie serait difficilement possible dans la cité²² ».

L'Etat est associé à la notion de puissance. C'est la seule entité qui détient le monopole de l'usage de la force mais conformément à des règles bien définies et connues. Il exerce son autorité sur un territoire et sur un peuple. La reconnaissance de ce pouvoir par le peuple implique donc l'obligation du peuple de se soumettre à ses règles. « Pour certains, la force est nécessaire pour garantir aux hommes une existence pacifique », une force que seul un Etat peut exercer, puisque « L'Etat est la force, mais la force qualifiée : celle qui est exercée au nom de la loi²³ ».

Pendant la période coloniale française, les Touaregs étaient incorporés dans l'organisation politique, économique et sociale du territoire occupé. Ils avaient accepté de faire allégeance à la France parce qu'ils avaient perdu la résistance face à celle-ci. On notait ainsi une sorte d'acceptation chez les Touaregs à se soumettre à l'autorité coloniale française. Et à l'inverse les Français qui reconnaissaient aux Touaregs leur droit à s'auto-gérer. Mais au lendemain des indépendances, la volonté du nouveau gouvernement de contrôler le territoire sans tenir compte des spécificités touarègues va ouvrir la voie au problème touareg.

Alexandre Passerin d'Entrèves distingue trois manières de concevoir l'Etat d'un point de vue réaliste : la puissance, le pouvoir et l'autorité.

- La puissance : Machiavel disait que la caractéristique principale d'un Etat est sa capacité à être puissant. Dans son œuvre phare « le Prince », il place la force au

²² Op.cit., P. 7.

²³ Op.cit, P. 4.

centre de ses recherches sur l'Etat. Il argue que la force n'est pas seulement la condition de l'existence de l'Etat. C'est son caractère saillant²⁴. L'Etat est un Léviathan dont la fonction est de maintenir l'ordre dans la société dont il assure la direction. C'est-à-dire : « une organisation dotée de la capacité d'exercer et de contrôler l'usage de la force sur un peuple déterminé et dans un territoire donné²⁵ ». Cette conception de l'Etat par Machiavel va dans le même sens que celle de Weber. Ce dernier considère que la puissance est un moyen d'imposer sa volonté au sein d'une relation sociale et de faire face à la résistance par l'usage de la force²⁶.

- Pouvoir : dans la structure politique du Moyen Âge, le pouvoir signifiait, un rapport « de droit privé » et une dépendance personnelle envers le possesseur des biens ou le maître d'une corporation²⁷. Le pouvoir représente l'exercice légal de la force.
- L'autorité : l'autorité d'un Etat fait référence à la capacité de celui-ci à établir l'ordre et le droit dans la cité. Pour Passerin, l'ordre est un mot magique, chargé d'un pouvoir évocateur²⁸.

Contrairement à ce qui vient d'être dit au sujet de la conception de l'Etat au sens réaliste, l'apparition de nouvelles théories au XIXe siècle va permettre de redéfinir le concept d'Etat. On parlera d'« Etat moderne ». L'Etat au sens moderne est une entité constituée par un peuple et un territoire, au sein de laquelle le pouvoir politique s'exerce de façon rationnelle et centralisée sous forme de souveraineté à l'intérieur et d'indépendance à l'extérieur²⁹. Entre 1920 et 1922, Raymond Carré de Malberg rédige l'une des œuvres les plus célèbres du droit public « Contribution à la théorie générale de l'Etat ». Dans celle-ci, il identifie trois principales caractéristiques de l'Etat moderne. Une communauté humaine (Peuple), un territoire et une puissance

²⁴ Op.cit, P. 47.

²⁵ Op.cit, P. 42.

²⁶ Weber, Max. Economie et Société. Op.cit, P. 56

²⁷ Thomas Fleiner-Gerster, « Chapitre premier. Les éléments de l'État ». Théorie Générale de L'État, Graduate Institute Publications, 1986, <https://doi.org/10.4000/books.iheid.1767>.

²⁸ Op.cit., p. 191.

²⁹ Idem.

publique (souveraineté)³⁰. On ne peut parler d'Etat que là où il y a un peuple car sans hommes, il n'y a pas d'Etat. En plus d'un peuple, l'Etat a besoin d'un territoire dans lequel il applique ses lois et s'assure de son respect. Pour que cela soit possible, l'Etat doit être souverain. Ce qui signifie qu'il doit pouvoir faire respecter ses lois sur l'ensemble de son territoire. S'il ne parvient pas à exercer ce pouvoir, son existence est remise en question³¹.

Cependant, les leçons tirées des deux grandes guerres ont amené les spécialistes à questionner le concept d'Etat. Ainsi, l'école de Copenhague définit la notion d'Etat au-delà de l'aspect purement militaro-sécuritaire et en incluant des aspects sociaux, humains, environnementaux. Rousseau quant à lui, définit l'Etat sur la base de ce qu'il appelle « contrat social ». Pour lui, l'Etat ne peut naître que par un contrat social³² car il existe « un vrai contrat entre le peuple et les chefs qu'ils se choisissent, contrat par lequel les deux parties s'obligent à l'observation des lois qui y sont stipulées et qui forment les liens de leur union³³ »

➤ **Etat fort**

Max Weber définit l'Etat comme l'instance supérieure d'un groupement sociale, qui dispose du monopole de la violence et du droit de l'exercer sur un territoire donné³⁴. Un Etat fort est capable de maintenir l'ordre dans tous les lieux où ce droit lui est reconnu et admis³⁵. Pour François Bafail, un Etat fort est celui qui est en mesure de lancer de manière cohérente des politiques publiques pour mieux atteindre le but

³⁰ Christian Behrendt et Frédéric Bouhon, *Introduction à la théorie générale de l'État*, 4e éd, Collection de la Faculté de droit de l'Université de Liège, Bruxelles, Larcier, 2020, P.72.

³¹ Thomas Fleiner-Gerster, « Chapitre premier. Les éléments de l'État ». *Théorie Générale de L'État*, Op.cit.

³² Christian Behrendt et Frédéric Bouhon, *Introduction à la théorie générale de l'État*, Op.cit, P. 70

³³ Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur l'origine de l'inégalité (1754)*, Paris, Flammarion, 1992, Reproduit par extraits au Recueil de textes

³⁴ Pierre Hassner, « Weber (Max) - Le savant et le politique. Traduction de Julien Freund. Introduction de Raymond Aron », *Revue française de science politique* 9, n° 4, 1959, Pp. 1047-1052, [en ligne] https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1959_num_9_4_403039_t1_1047_0000_001.

³⁵ François Bafail, « Chapitre 13 / États forts, états faibles régions fortes, régions faibles », *Académique*, 2012, Pp. 381-407, [en ligne] <https://shs.cairn.info/capitalismes-emergents--9782724612608-page-381>.

qu'il s'est fixé. Il s'agit en d'autres termes d'un Etat qui a les moyens de sa politique. C'est-à-dire la rationalité technique qui supporte l'agencement correct des moyens pour l'obtention d'une fin³⁶. Pour analyser la force ou la faiblesse d'un Etat, ce dernier postule qu'il faut tenir compte de deux dimensions. La première porte sur les relations internes aux Etats. Elle fait référence à la cohérence des politiques publiques initiées par les autorités. La deuxième, quant à elle concerne les relations de l'Etat avec les acteurs supranationaux³⁷. Roberg I. Rotberg considère qu'un Etat fort est celui qui offre un niveau élevé de sécurité contre la violence politique et criminelle, qui garantit la liberté politique et les libertés civiles et qui crée des environnements propices à la croissance des opportunités économiques³⁸.

2.4. Les différents types d'Etats défaillants

Traduit de l'anglais « *failed state* », la réflexion autour de la défaillance des Etats est révélatrice de la définition de l'Etat eu égard aux deux approches classiques (réalistes) et contemporaines (modernes) évoquées précédemment. En se basant sur la thèse de Rousseau selon laquelle l'Etat se construit sur la base d'un contrat social, la défaillance de l'Etat va donc se mesurer sur sa capacité à garantir ce contrat. On parle ainsi d'Etat nation. La défaillance des Etats-nations vient donc de leur incapacité à fournir des biens politiques positifs à leurs habitants. Leurs gouvernements perdent ainsi leur légitimité et la nature même de l'Etat-nation devient illégitime aux yeux et dans le cœur des citoyens³⁹. Dès lors, à quoi renvoie la notion de défaillance de l'Etat ?

La défaillance des Etats est une notion complexe. La littérature scientifique n'est pas unanime sur la définition du concept. Au sens littéraire, un Etat défaillant est simplement un Etat qui ne parvient pas à assurer la sécurité de son peuple, son

³⁶ Idem.

³⁷ François Bafoil, « Chapitre 13 / États forts, états faibles régions fortes, régions faibles », 2012, Op.cit.

³⁸ François Gaulme, « États faillis », « États fragiles » : concepts jumelés d'une nouvelle réflexion mondiale, *Politique étrangère*, n° 1, 2011, [en ligne] : 17-29, <https://doi.org/10.3917/pe.111.0017>.

³⁹ Robert I. Rotberg, éd., *CHAPTER ONE Failed States, Collapsed States, Weak States: Causes and Indicators. Dans State Failure and State Weakness in a Time of Terror*, Brookings Institution Press, 2003, Pp. 1-26.

territoire et de sa souveraineté. Cette définition somme toute générique, ne tient pas compte d'un ensemble de spécificités. Plusieurs chercheurs se sont intéressés à la question. Parmi ceux-ci, nous porterons une attention particulière sur les travaux de William Zartman et de Robert I. Rotberg.

Pour William Zartman, un « Etat défaillant » est un Etat dans lequel l'ensemble des institutions qui constituent l'autorité de l'Etat s'écroule. Il déclare à cet effet dans « *Collapsed states : the desintegration and restoration of legitimate authority* » que : « Lorsque l'État s'effondre, l'ordre et le pouvoir s'écroulent ⁴⁰ ». Autrement dit, un « Etat défaillant » correspond à un Etat qui a perdu la légitimité de son autorité auprès de sa population, le rendant ainsi paralysé et inopérant. Ce dernier va plus loin en expliquant la raison de l'effondrement des Etats, particulièrement ceux du Sud, par une dimension historique. Selon lui, en Afrique, les Etats s'effondrent de plus en plus parce qu'ils sont la conséquence d'un héritage colonial mal négocié, dans la mesure où leur construction n'est pas le résultat d'une construction sociale comme dans la plupart des pays du Nord, mais plutôt d'une imposition des colons⁴¹. Ces propos corroborent avec ceux de Robert I. Rotberg quand il rappelle que la désintégration violente et la faiblesse palpable de certains Etats d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et d'Amérique latine menacent les fondements mêmes du système international. Les normes internationales telles que la stabilité et la prévisibilité deviennent donc difficiles à atteindre avec un nombre sans cesse croissant d'Etats qui oscillent précocement entre la faiblesse, l'effondrement et l'échec⁴².

En 2003, dans son ouvrage « *State Failure and State Weakness in a Time of Terror* », Robert I. Rotberg distingue trois sortes de défaillance de l'Etat. Il parle ainsi de « *weak state* » en référence à « Etat faible », de « *failed state* » pour « Etat failli » et enfin de « *collapsed state* » en tant que « Etat effondré ». Le degré de défaillance des Etats va dépendre de l'ampleur de la situation. Le rôle de l'Etat est de fournir les

⁴⁰ Zartman, I. William. *Collapsed States: The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority*. Lynne Rienner Pub, 1995, P. 1, [traduit de l'anglais].

⁴¹ Idem.

⁴² Robert I. Rotberg, Op.cit.

biens politiques au peuple⁴³. Dans son ouvrage, il postule qu'il est possible de classer les échecs en fonction du nombre de dimensions dans lesquelles un Etat ne parvient pas à fournir des biens politiques positifs⁴⁴. Il précise en ces termes que la violence seule ne conditionne pas l'échec, et l'absence de violence n'implique pas nécessairement que l'État en question n'est pas en situation d'échec⁴⁵. C'est pourquoi, pour déterminer le degré de défaillance des Etats, il fait une hiérarchisation des fonctions publiques que doit assurer l'Etat⁴⁶. Il s'agit de : a) la sécurité ; b) les institutions chargées de réguler et de régler les conflits ; l'État de droit, la sécurité des droits de propriété, l'exécution des contrats ; c) la participation politique ; et d) la fourniture de services sociaux, l'infrastructure et la régulation de l'économie. Rotberg veut ainsi démontrer que la défaillance d'un seul de ces éléments n'est pas suffisante pour qualifier un Etat de faible, failli ou effondré. Il faut en effet tenir compte de tous les indicateurs.

Un Etat faible ou « *weak state* » est selon lui un Etat intrinsèquement faible en raison des contraintes géographiques, physiques ou économiques fondamentales. C'est un Etat qui abrite généralement des tensions ethniques, religieuses et linguistiques ou autres tensions intercommunautaires qui ne sont pas encore devenues ouvertement ou complètement violentes⁴⁷. Cette définition va dans le même sens que celle donnée en 2006 par le *Crisis States Research Centre* de la *London School of Economics* qui fait référence à « *fragile state* » et qui le définit comme un Etat fortement susceptible de connaître une crise dans un ou plusieurs de ses sous-systèmes. Il s'agit d'une catégorie d'Etats particulièrement vulnérables aux chocs internes et externes et aux conflits nationaux et internationaux⁴⁸. Autrement dit, ce sont des Etats dans lesquels les instances étatiques n'ont pas la volonté politique et/ou la capacité d'assumer les

⁴³ Les biens politiques font référence à la sécurité, éducation, santé, opportunités économiques, surveillance de l'environnement, mise en place et application d'un cadre institutionnel, fourniture et entretien d'infrastructures.

⁴⁴ Jonathan Di John, « *Conceptualising the Causes and Consequences of Failed States: A Critical Review of the Literature* », London: *Crisis States Research Centre*, 2008, P. 5.

⁴⁵ Op.cit.

⁴⁶ Jonathan Di John, op.cit

⁴⁷ Op.cit.

⁴⁸ Jonathan Di John, op.cit, p. 9.

fonctions essentielles requises pour faire reculer la pauvreté et promouvoir le développement, et d'assurer la sécurité et le respect des droits de l'homme.⁴⁹.

Un Etat failli ou ce que Rotberg appelle « Etat en déliquescence » est un Etat tendu, profondément conflictuel, dangereux et âprement disputé par des factions en guerre⁵⁰. Ces Etats sont caractérisés par une ou plusieurs insurrections civiles ou armées à l'intérieur du pays mettant l'Etat-nation en difficulté. À ce stade, il serait difficile d'identifier objectivement les Etats faillis. Car aujourd'hui la majorité des Etats sont confrontés à des crises sécuritaires internes. En se limitant uniquement sur l'Afrique, tous ou presque sont en état de défaillance. Car la plupart sont confrontés à des crises à caractère insurrectionnel dont l'origine remonte très souvent à l'héritage colonial et au principe de l'intangibilité des frontières. Pour éviter cet amalgame, Rotberg va plus loin dans son raisonnement en précisant que ce n'est pas l'intensité absolue de la violence qui caractérise un Etat en déliquescence, mais plutôt son caractère durable. Il déclare à cet effet : « Contrairement aux États forts, les États en déliquescence ne peuvent pas contrôler leurs frontières. Ils perdent leur autorité sur des fragments de territoire. [...] L'étendue de la faillite d'un État peut être mesurée par la proportion de son territoire qui est réellement contrôlée (surtout après la tombée de la nuit) par le gouvernement officiel⁵¹ ». C'est par exemple le cas du Soudan, Burundi, Angola et aujourd'hui du Mali.

La troisième catégorie d'Etat défaillant correspond à ce que Rotberg appelle « Etat effondré ». Il décrit cette composante comme étant une version rare et extrême d'un Etat en déliquescence. Il considère qu'un Etat est qualifié d'effondré lorsqu'il a perdu sa légitimité. Ses frontières nominales n'ont plus de raison d'être. À tel point que les groupes qui se trouvent à l'intérieur des frontières nominales cherchent à exercer un contrôle autonome sur une ou plusieurs parties du territoire nationale, et même parfois au-delà⁵². Une autre conception consiste à dire qu'un Etat effondré est celui-là qui n'est plus en mesure d'assurer ses fonctions fondamentales de sécurité et

⁴⁹ OCDE, « Suivi des Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires », Éditions OCDE, 2010, p. 49, [en ligne] <https://doi.org/10.1787/9789264056534-fr>.

⁵⁰ Robert I. Rotberg, *op.cit.*

⁵¹ Idem.

⁵² Idem.

de développement et qui n'exerce plus de contrôle effectif sur son territoire et ses frontières. Il s'agit d'un Etat qui ne peut plus reproduire les conditions de sa propre existence⁵³. Zartman quant à lui décrit l'Etat effondré sous le prisme de la relation Etat-société. Car pour lui, il n'est pas possible d'isoler ou d'incriminer l'une ou l'autre partie comme responsable de l'effondrement. Il défend la thèse d'une imbrication des deux parties. Puisque la dégénérescence de l'une entraîne de facto l'affaiblissement de l'autre. Ainsi, l'effondrement de l'Etat se fait d'une part, par la chute de l'institution Etat qui n'est plus capable de prendre des décisions, de les exécutés et encore moins de les mettre en œuvre. D'autre part, l'effondrement de la société qui renvoie à la fin de la cohésion sociale. Car la société en tant que générateur d'institutions de cohésion et de maintien, ne peut plus créer, agréger et articuler les soutiens et les demandes qui sont les fondements de l'Etat⁵⁴.

3. Méthode

La méthode d'analyse ci-après adoptée vise à comprendre dans quelle mesure l'expansion de la rébellion touarègue de 2012 a-t-elle contribué à affaiblir le Mali.

Au regard des débats autour de la notion d'Etat failli, il existe plusieurs références scientifiques qui ont identifié des catégories d'indicateurs permettant de distinguer les Etats selon leurs composantes. Parmi elles, nous retiendrons deux principales :

- L'Overseas Development Institute (ODI) créé en 1960 et dont les travaux vont inspirer plus tard Jean-Marc Châtaigner et François Gaulme. En 2005, ils établissent une classification des Etats fragiles en se basant sur les critères du degré de leadership interne, du niveau d'engagement international et du respect effectif des droits fondamentaux. À cet effet, avec huit (8) autres Etats, le Mali sera classé parmi les Etats faibles avec un fort niveau d'engagement international, de respect des droits fondamentaux et une forte gouvernance interne. Ceci montre bien ce que les deux chercheurs ont qualifié de « *willingness* » (volonté) de l'Etat à respecter certains principes fondamentaux et

⁵³ Jonothan Di John, op.cit.

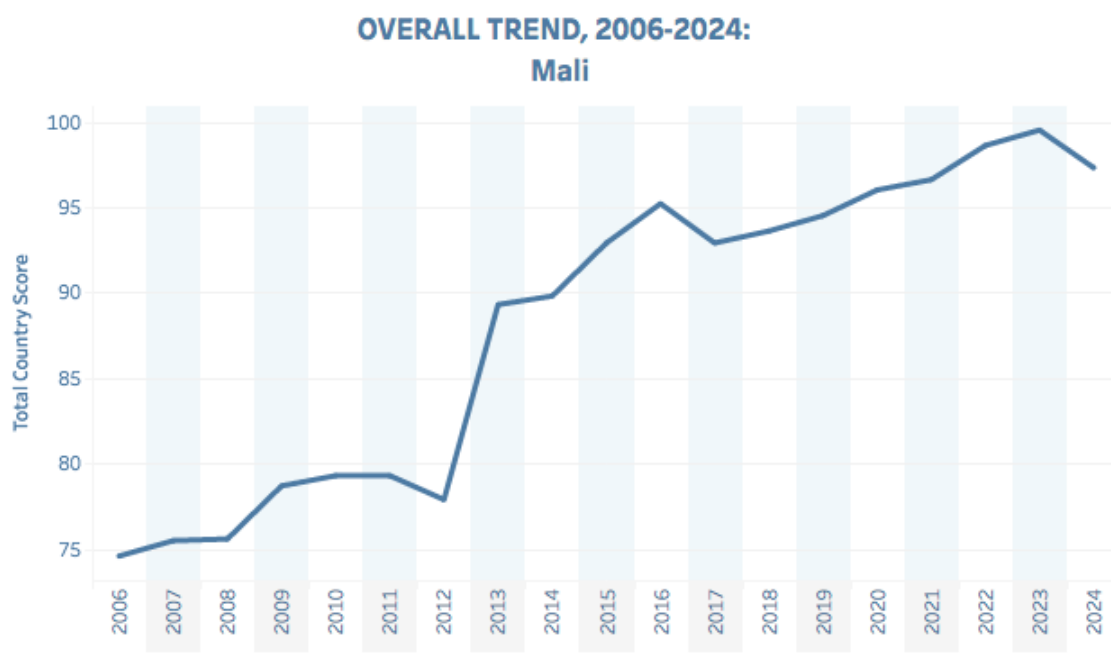
⁵⁴ Göran Hydén et Michael Bratton, éd., *Governance and politics in Africa*, Boulder, Colo: L. Rienner, 1992. Cité dans : I. William Zartman, éd., *Collapsed States: The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority*, SAIS African Studies Library, Boulder, Colo.: Rienner, 1995, P. 6.

d'assurer leur mise en œuvre effective. Au fil du temps, il va se poser la question de la capacité de l'Etat à mettre en œuvre ces principes⁵⁵. Cependant, quelques années plus tard, la situation du pays va se compliquer. Notamment en raison de la rébellion touarègue qui va connaître une croissance sur le plan interne et externe. Avec comme conséquence, la déstabilisation du Mali. C'est pourquoi, d'aucuns s'accordent à dire que le Mali est, au regard de la situation, considéré comme un « *Etat failli* ».

- L'autre référence qui nous semble la plus intéressante au regard de sa pertinence est l'ONG de développement américaine, *The Fund for Peace* créée en 1957. Elle a produit en 2005 avec la collaboration de la revue américaine *Foreign Policy* un « *Failed States Index* » qui analyse les critères de défaillance d'un Etat. L'étude est basée sur une série de douze indicateurs de risque de conflit regroupés en quatre groupes pour mesurer la situation d'un Etat à un moment donné. Il s'agit des indicateurs de cohésion sociale, économiques, politiques, sociaux et transversaux. Notre travail portant sur l'aspect sécuritaire, nous allons nous limiter à l'analyse des indicateurs de cohésion sociale et transversaux qui comprend : les menaces qui pèsent sur la sécurité de l'Etat, la fragmentation des institutions de l'Etat selon des critères ethniques, de classe, de clan, de race ou de religion, les divisions internes et l'intervention externe. Comme on peut l'observer sur le graphique ci-dessous, l'étude présente une dégradation de la situation du Mali depuis 2006 et permet de se rendre compte de l'impact de la rébellion touarègue sur la stabilité du pays. Les pages suivantes de ce travail seront consacrées à l'analyse des facteurs internes et externes ayant conduit à cette dégradation, justifiant ainsi le statut d'Etat failli.

⁵⁵Jean-Marc Châtaigner et Hervé Magro, éd., *Etats et sociétés fragiles: entre conflits, reconstitution et développement*, Paris: Karthala, 2007, pp. 50-51.

Figure 3 : Courbe de l'évolution de la fragilisation du Mali depuis 2006



Source : The fund for peace, *fragile state index*, 2024, consulté le 29 novembre 2024, [en ligne] <https://fragilestatesindex.org/country-data/>.

4. Conclusion du chapitre I

Avant d'approfondir la question touarègue, il nous a semblé indispensable de définir et de structurer le cadre dans lequel s'inscrit notre réflexion. Ce premier chapitre avait pour objectif de présenter le prisme analytique à travers lequel nous avons choisi d'examiner le problème touareg. En établissant un lien entre les théories de l'Etat, notamment la forte centralisation du pouvoir et les différentes composantes de l'Etat, nous avons pu mieux identifier et expliquer le point de rupture entre les Touaregs et l'Etat malien.

La contextualisation de la question touarègue nous a permis de mettre en lumière un conflit dont les racines remontent au minimum, à la constitution de l'Etat du Mali. Dans le chapitre suivant, nous proposons un retour historique sur le mode de vie des Touaregs et leurs rapports à l'Etat.

Des chercheurs tels que André Bourgeot, Pierre Boilley, Hélène Claudot-Hawad et bien d'autres ont identifié plusieurs éléments endogènes à l'origine du problème

touareg et de son évolution. Nous analyserons certains de ces facteurs les plus significatifs dans le chapitre qui suit.

Chapitre II : les facteurs endogènes de la rébellion touarègue de 2012

La rébellion touarègue de 2012 a mis au grand jour une tension vieille de plusieurs décennies entre le nord et le sud du Mali. La profondeur historique de la question touarègue exige de faire un retour sur la manière dont les lignes de fractures entre le nord et le sud ont façonné la dynamique des rébellions qui se sont succédé au fil du temps. En effet, si le nord du Mali est aujourd'hui considéré par les autorités maliennes comme un sérieux problème pour la sécurité du pays, cela n'a pas toujours été le cas. Car bien avant la période coloniale, cette partie était perçue comme un point essentiel de l'histoire de la prospérité économique et politique du Mali. L'occupation française et les méthodes de formation de l'Etat au lendemain des indépendances peuvent expliquer cette dynamique rebelle mettant en cause la stabilité de l'Etat.

1. Un héritage colonial mal négocié

1.1. Les prémisses d'une cohabitation difficile

A la fin du XIX^e siècle, l'empire colonial français décide de lancer un projet de construction d'un chemin de fer qui traversera le Sahara pour relier ses colonies d'Afrique. Mais, à cette époque, le Sahara est majoritairement dominé par les Touaregs. Un peuple fortement marqué par son autonomie et son mode de vie nomade. Car ils s'étaient remarquablement adaptés à ce milieu très difficile et avaient construit une société originale, bien connectée avec l'extérieur. Malgré toutes les tentatives des troupes coloniales françaises de contrôler le Sahara, les Touaregs vont refuser de se soumettre volontairement au pouvoir colonial. En décembre 1893, les forces coloniales françaises veulent conquérir la ville de Tombouctou au Mali. Ils vont se heurter à une importante résistance des Touaregs. Ceux-ci vont mener des attaques sous forme de rezzous (expédition militaire, incursion, raid, etc.) mettant en difficulté l'avancée de l'armée coloniale. Pour André Bourgeot, la pénétration coloniale française visait un double objectif : d'abord contrôler et ensuite, réorienter le commerce transsaharien placé jusqu'alors sous l'influence politique des

populations touarègues pour concurrencer les autres puissances coloniales. Pour y parvenir, il fallait donc asservir les Touaregs⁵⁶. Cette emprise coloniale va enclencher une dynamique de résistance chez ces derniers ; entraînant le massacre de la mission du colonel Paul Flatters en 1881 envoyé en repérage. L'image des Touaregs va s'assombrir⁵⁷. Dans ses travaux, Hélène Claudot-Hawad défend que cet épisode est à l'origine de la question touarègue. En effet, désormais perçus comme un obstacle à l'expansion coloniale et commerciale française, ils seront mis de côté et considéré comme un peuple non civilisé et constituant un frein à l'expansion coloniale.

De 1894 à 1904 l'armée coloniale aura pour mission de soumettre par la force, la résistance touarègue. Le pouvoir colonial en place va réorganiser la vie dans le Sahara et à partir de 1908, il va définir sa « politique touarègue » visant à contrôler la population⁵⁸. Pour mettre fin à cette résistance farouche d'un peuple qui a l'avantage de la maîtrise du terrain, la France va mettre en place ce que Grégory Chauzal et Thibault Van Damme appellent la stratégie du « diviser pour mieux régner ». Le lieutenant-gouverneur du Soudan français Audéoud proposera de constituer des milices au sein des populations pour une confrontation entre les peuples. Il déclara dans une lettre adressée au lieutenant-colonel commandant de la région Nord de Tombouctou : « Etant donné qu'on ne pourra jamais arriver à se faire des amis ou des alliés de ces tribus [...]. On installera des milices auxquelles on fera faire de petites périodes d'instruction mélangées aux tirailleurs ; on leur fera faire des tirs⁵⁹ ». Pour soumettre par exemple, les Touaregs Iwellemmedan, groupe le plus puissant du Nord du pays, les Français vont profiter des querelles internes pour équiper les chefs

⁵⁶ André Bourgeot, *Les sociétés touarègues : nomadisme, identité, résistances*, Hommes et sociétés, Paris : Karthala, 1995, Pp. 286-287.

⁵⁷ Hélène Claudot-Hawad, 2013, op.cit.

⁵⁸ Patrice Gourdin, « Les Touaregs du Mali dans la mondialisation. », 2013, consulté le 10 octobre 2024, [en ligne] <https://www.diploweb.com/Touaregs-du-Mali-Des-hommes-bleus.html>.

⁵⁹ Lettre du Lt-cl. Audéoud Lt. Gouverneur, au Lt-cl. Commandant la Région Nord de Tombouctou, 13 septembre 1898, Kayes, Service historique de l'armée de terre (SHAT), carton Soudan 6. Cité dans : Charles Grémont, « Touaregs et Arabes dans les forces armées coloniales et maliennes: Une histoire en trompe-l'œil. », *Note de l'Ifri*, 2010, Consulté le 20 octobre 2024, [en ligne] https://www.ifri.org/sites/default/files/migrated_files/documents/atoms/files/gremont_touaregs_et_arabes.pdf.

Kunta avec des armes à feu. Ne disposant que des moyens archaïques, les Touaregs vont subir de lourdes pertes et finiront par faire allégeance à la France en 1903⁶⁰.

Si au départ l'intérêt de la puissance coloniale française pour le Sahara était purement stratégique, la découverte des hydrocarbures à partir de 1954 va renforcer sa présence. En plus de son enjeu stratégique, le Sahara deviendra aussi un enjeu politique et économique majeur pour la France. Pour s'assurer du contrôle de ces richesses, la France créera durant la guerre d'Algérie, l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS)⁶¹. Face à cette expansion coloniale, les revendications touarègues seront ignorées par le pouvoir central et donnant lieu à une rébellion farouche des Touaregs. Par la suite, la réponse française sera si forte et puissante que les Touaregs se verront contraints d'accepter la défaite et de reconnaître l'autorité coloniale en y faisant allégeance.

1.2. Une vision trop centralisée du Mali indépendant

L'indépendance des territoires français d'Afrique se fait de façon progressive avec la signature en 1956, par la France d'une loi-cadre pour la constitution des nouveaux Etats. Ce processus donnera naissance aux Etats du Sahel (Mali, Niger, etc.). Malgré ces signaux, les Touaregs n'avaient pas compris que tout allait changer pour eux. Mais, avec l'application de ladite loi, ils comprirent très vite que leur mode de vie allait être menacé. Selon Raffray, si l'administration coloniale assurait un certain équilibre entre les Touaregs, les nouveaux Etats ne s'y intéressent pas⁶². Au Mali particulièrement, le nouveau gouvernement veut centraliser son pouvoir et n'a qu'un objectif : contrôler son territoire et imposer son autorité. Les Touaregs verront ainsi l'illusion d'une autonomie s'estomper et disparaître au fur et à mesure que le nouveau pouvoir se met en place. Par conséquent, dès 1960, année de l'indépendance effective du Mali, ceux-ci n'ont pas tardé à exprimer leur malaise et leur mécontentement face à ce traitement qui leur était accordé.

⁶⁰ Charles Grémont, « Touaregs et Arabes dans les forces armées coloniales et maliennes : Une histoire en trompe-l'œil », op.cit.

⁶¹ Hélène Claudot-Hawad, 2013, op.cit.

⁶² Raffray, Mériadeuc. *Les rébellions touarègues au Sahel*, op.cit., p. 39.

Au lendemain des indépendances, les Touaregs sont surpris du départ des Français remplacés par un nouveau pouvoir politique qui pour eux, ne dispose d'aucun pouvoir de domination sur eux. Puisque leur allégeance à la France s'est faite suite à une défaite militaire lors de la résistance. Ils ne comprenaient pas le départ de celle-ci qui avait pourtant un contrôle absolu de la région. Selon Annie Saint-Girons, les Touaregs vécurent cela comme une trahison, car la France avait promis de les protéger en échange de leur allégeance totale⁶³. Ils avaient accepté la domination française à tel point qu'après le départ inattendu de ces derniers, ils ont adressé une lettre ouverte (annexe 1) adressée au président de la République française dans laquelle ils mentionnent clairement le refus d'être dominés par une population d'Afrique noire. Ils déclarent à cet effet :

« Nous avons l'honneur de vous déclarer très sincèrement une fois de plus que nous voulons rester Français musulmans avec notre cher statut privé. Nous vous affirmons notre opposition formelle au fait d'être compris dans un système autonome ou fédéraliste d'Afrique noire ou d'Afrique du Nord. Nos intérêts et nos aspirations ne pourraient dans aucun cas être valablement défendus tant que nous sommes attachés à un territoire représenté forcément et gouverné par une majorité noire dont l'ethnique, les intérêts et les aspirations ne sont pas même que les nôtres. C'est pourquoi nous sollicitons votre haute intervention équitable pour être séparés politiquement et administrativement et le plus tôt possible d'avec le Soudan français pour intégrer notre pays et sa région boucle du Niger au Sahara français dont faisant partie historiquement et ethniquement⁶⁴ ».

Bien que le départ de la France fût inattendu, les Touaregs ont vite fait de voir en ça une occasion d'obtenir leur autonomie. Car ce peuple s'est toujours démarqué par son autodétermination et sa capacité à ne dépendre d'aucune entité supérieure. En février 1990, lors d'un entretien Amuzar ag Eshim ancien chef de tribu dans

⁶³ Anne Saint Girons, *Les rébellions touarègues*, Paris : Ibis press, 2008, p. 25.

⁶⁴ Lettre ouverte par les chefs coutumiers, les notables et les commerçants de la boucle du Niger (Tombouctou, Gao et Goundam), à sa majesté Monsieur le Président de la République française, 30 mai 1 958. Dans

Pierre Boilley, *Les Touaregs Kel Adagh. Dépendances et révoltes : du Soudan français au Mali contemporain*, Karthala, 2012, [en ligne] <https://doi.org/10.3917/kart.boil.2012.01>.

l'administration malienne, confiée à Hélène Claudot-Hawad qu'ils n'ont jamais été dominés par personne. Il déclare par la suite : « Nous c'est la France qui nous a assujettis. Dans notre histoire, c'est le seul pays qui nous a vaincus et brisés⁶⁵ ». Ce dernier rajoute en précisant cette promesse française : « Si vous nous obéissez et devenez disciplinés en nous payant les impôts, alors nous vous promettons que nous ne ferons rien de mal à votre nation⁶⁶ ». La soumission au pouvoir français s'est ainsi faite sur la base de la promesse de la France de leur accorder une autonomie. Le transfert d'autorité d'un régime colonial à un régime indépendant est vécu par les Touaregs comme le démembrement de leur corps politique et social⁶⁷. Ils vont très vite se rendre compte que le nouveau pouvoir n'envisage aucun projet d'intégration pour eux.

L'approche adoptée par la nouvelle élite politique malienne pour affirmer son autorité sur l'ensemble du territoire a créée de nombreuses tensions entre le gouvernement et les populations touarègues. Elle a également conduit à une marginalisation politique et économique du Nord du Mali (longtemps considérée comme prospère et précieuse) faisant d'elle un handicap et un foyer important de la menace pour la sécurité du pays⁶⁸. Les populations touarègues et arabes n'ont jamais réussi à s'intégrer dans le nouveau modèle étatique malien et ont été régulièrement marginalisées par le pouvoir central. Ils iront jusqu'à prendre les femmes des Touaregs et les maltraiter. Ce qui ne plaira pas à ces derniers qui vont se rebeller plus tard contre le gouvernement. La volonté de l'Etat central d'affirmer son intégrité sur l'ensemble du territoire national au lendemain des indépendances, a renforcé le parti pris historique entre le Nord et le Sud. Car les Touaregs sont historiquement associés à l'insécurité.

Depuis la constitution de l'Etat malien en 1960, l'ampleur des tensions entre l'élite dirigeante du socialiste Modibo Keita et les Touaregs du Nord a atteint leur

⁶⁵ Hélène Claudot-Hawad et Hawad, éd., *Touaregs : voix solitaires sous l'horizon confisqué*, Ethnies, vol. 11 = no. 20-21, Paris : Peuples Autochtones et Développement, 1996, P. 61.

⁶⁶ Idem, P. 63.

⁶⁷ Hélène Claudot-Hawad et Hawad, *Touaregs*, Op.cit.

⁶⁸ Chauzal, Grégory, et Thibault Van Damme. « *The Roots of Mali's Conflict: Moving Beyond the 2012 Crisis* », Op.cit.

paroxysme. En effet, en mai 1963, l'armée malienne sous les ordres de Bamako va mener des représailles dans la ville de Kidal en réponse aux attaques d'un groupe de brigands. Cela aura pour conséquence : « le massacre des civils, rafles dans les campements et les villages, viols des femmes, exécutions sommaires des hommes devant leurs familles priées d'applaudir⁶⁹ ». Étant donné son ampleur, on la qualifiera de première rébellion touarègue du Mali indépendant. Raffrey décrit une période d'après-indépendance marquée par un sentiment de tension et d'incompréhension. Le caractère barbare de cette incursion va susciter un tel émoi que seules trois alternatives seront envisageables : la soumission, la lutte armée ou l'exil. Il mentionne que dans la plupart des pays, la soumission sera privilégiée de peur de subir les affres de l'armée. Le nouveau système sera accepté sans résistance. Mais une partie des Touaregs va refuser de se soumettre⁷⁰. Par conséquent, ils vont choisir l'exil pour fuir les représailles. Ils vont majoritairement s'exiler en Algérie, en Libye et vers d'autres pays voisins. Ils reviendront plus tard avec une réelle volonté de vengeance ; mettant ainsi en cause la stabilité de l'Etat au sens wébérien. Ceci fera l'objet d'une analyse plus détaillée dans le prochain chapitre.

2. Naissance de l'Etat d'Azawad : échec d'une paix envisageable

L'avantage acquis par les Touaregs à l'issue de la rébellion de 1990 leur a permis de poser sur la table des négociations un certain nombre de revendications. Parmi celles-ci figuraient principalement l'intégration des combattants du MPLA dans l'armée malienne et l'octroi d'un statut particulier au Nord (notamment, une autonomie de gestion). A travers la signature des accords de Tamanrasset et du Pacte national, le MNLA avait pour ambition d'œuvrer à un meilleur développement du Nord du pays et à une meilleure représentativité de l'Azawad au sein de l'administration malienne⁷¹.

Contrairement à une certaine opinion qui pense que la rébellion de 1990 n'était pas préparée, Pierre Boilley nous montre le contraire. En effet, il décrit dans « *les Touaregs Kel Adagh* », une organisation structurée. Pour autant que la première

⁶⁹ Raffray, Mériadec. *Les rébellions touarègues au Sahel*, op.cit., p. 40

⁷⁰ Idem.

⁷¹ Dufour Julia, « Mouvement national de libération de l'Azawad », op.cit.

rébellion de 1963 s'est faite sur le coup d'une indépendance mal négociée, le passage par l'exil a permis à la nouvelle génération des Touaregs appelés « *Ishumar*⁷² » d'être des révolutionnaires réfléchis et de préparer les soulèvements à venir. Pour le gouvernement de Moussa Traoré, la rébellion n'est qu'une manipulation du gouvernement de Kadhafi et de la France à des fins séparatistes⁷³. Pour démontrer leur maturité politique, les Touaregs vont déclarer dans un document de la rébellion : « Nous sommes en révolte pour une cause valable et bien connue. Nous ne sommes pas des bandits, mais nous voulons réclamer nos droits en tant que citoyens maliens. Actuellement, ces droits sont bafoués et le Mali, qui nous considère comme des Arabes, des étrangers, tend à nous faire disparaître. Nous sommes une révolution bien organisée, et vous le saurez bientôt⁷⁴ ». Pour mettre ces menaces à exécution, ces derniers avec à leur tête Iyad Agh Ghali, vont mener des attaques massives et ciblées contre les bases militaires maliennes.

Les affrontements auront principalement lieu à Menaka, Tessalit, Aguelhok, Ntilit et Anderamboukane. Malgré les efforts de l'armée régulière, l'avantage du terrain acquis par les Touaregs leur donne un avantage et une longueur d'avance. D'échec en échec, l'armée va utiliser des méthodes de guerre non conventionnelle. L'Etat d'urgence sera déclaré dans le Nord. La population étant à la solde des rebelles, Mériadec décrit une armée qui va installer la terreur au sein de la population en empoisonnant les puits, en détruisant les habitations et le bétail. Le Chaos causé par cette situation va engendrer une émulation médiatique à la solde des rebelles et dégradant l'image du pays sur la scène internationale. Fort de cela, le gouvernement sera contraint d'apaiser les tensions de peur d'être isolé. Il va s'ensuivre des négociations aboutissant aux accords de Tamanrasset signés le 6 janvier 1991⁷⁵. Masqués par le gouvernement, ces accords ne feront pas long feu. Quelques mois après, Moussa Traoré est remplacé par le président Amani Toumani Touré (ATT) qui mettra en place les conditions de négociation pour un nouveau Pacte national signé le 11 avril 1992 avec l'octroi véritable du statut particulier au Nord. Malgré les

⁷² Le terme « *Ishumar* » fait référence aux jeunes travailleurs Touaregs ayant fui les représailles au Mali en 1963 pour s'exiler en Libye et en Algérie pour trouver le travail.

⁷³ Raffray, Mériadec. Les rébellions touarègues au Sahel, op.cit., pp 56-60.

⁷⁴ Pierre Boilley, *Les Touaregs Kel Adagh*, op.cit, p-443.

⁷⁵ Op.cit.

dissidences au nord du pays, les groupes rebelles finiront par s'unir sous la houlette de Iyad Agh Ghali et vont devenir Mouvements et fronts unifiés de l'Azawad (MFUA) pour la signature de ce pacte.

Ayant hérité du dossier, le gouvernement de Konaré va manifester une réelle volonté d'aller plus loin dans la recherche d'une stabilisation du pays. L'idée d'un Etat de l'Azawad va rentrer dans la stratégie du gouvernement visant à mettre en place un projet de décentralisation. Il déclara dans son discours à la suite d'une visite au Nord du Mali : « le Pacte national exprime notre volonté commune de réaliser la paix, de vivre ensemble, de mieux vivre ensemble [...] Le Pacte est une confiance mutuelle ! Le Pacte est modération, tolérance, ouverture [...] Ceux des mouvements et fronts unifiés de l'Azawad qui sont venus à la table de la paix le 11 avril 1992, n'en doutez pas, mesdames et messieurs, sont nos compagnons de route pour un Mali démocratique, pour la vie⁷⁶ ». Cette volonté manifeste du président Konaré d'aller plus loin dans les négociations ne s'était pas observée depuis la période de domination française. En réalité, à la lumière de la lecture du Pacte national, Tamboura mentionne dans ses travaux que dans le fond, le gouvernement de Konaré n'était pas opposé au désir des Touaregs de désigner la région du Nord du Mali⁷⁷, « Azawad ». Cependant, la mise en œuvre de ce pacte va être retardée et l'idée d'un Etat Azawad va s'avérer impossible. Exaspérés une fois de plus par cet échec, les Touaregs radicaux vont reprendre les armes et rentrer dans une rébellion sanglante au point de mettre sérieusement en cause l'existence de l'Etat malien.

3. Conclusion du chapitre II

Dans ce deuxième chapitre consacré à l'analyse des facteurs endogènes, nous avons posé les bases historiques et géopolitiques de la rébellion de 2012. Nous avons démontré que les dynamiques internes, notamment un héritage colonial mal négocié, une centralisation excessive du pouvoir et une marginalisation des revendications du peuple touareg, ont joué un rôle central dans la montée des tensions et à alimenter les rébellions successives.

⁷⁶ Extrait du discours du président du Mali, Alpha Oumar Konaré, à Bamako, le 28 mai 1994. Dans : Tamboura Abdoulaye. « Le Conflit Touareg et Ses Enjeux Géopolitiques Au Mali », op.cit, p. 152

⁷⁷ Tamboura Abdoulaye. « Le Conflit Touareg et Ses Enjeux Géopolitiques Au Mali », op.cit.

Nous avons également souligné que la gestion inadéquate de ces tensions au fil des décennies a contribué à créer un climat persistant de méfiance et de dissension au sein des populations touarègues. Cela les a conduits à s'éloigner progressivement du projet national malien.

Ainsi, la rébellion de 2012 s'inscrit dans un cadre historique complexe, où les dynamiques internes ont joué un rôle décisif dans l'évolution des relations entre le pouvoir de Bamako et les régions du Nord. Toutefois, nous ne pouvons pas expliquer la rébellion touarègue en se limitant uniquement sur des facteurs endogènes. Des dynamiques externes, telles que la chute du régime de Kadhafi, l'influence de l'Algérie et l'intervention internationale de la France et de l'ONU ont exacerbé les fractures sociales et régionales, fragilisant davantage le pays.

Dans le chapitre (3) suivant, nous nous intéresserons à ces facteurs exogènes. Nous analyserons leur rôle dans l'expansion de la crise de 2012 et leur contribution à l'incapacité du pouvoir à préserver son intégrité territoriale.

Chapitre III : les facteurs exogènes

Pour autant que la première rébellion touarègue du Mali indépendant (1963-1964) fut la conséquence d'une cohabitation difficile entre deux peuples aux aspirations différentes, à partir des années 1970, elle va connaître une évolution sur le plan régional et international du fait de son ampleur et de sa complexité. La rébellion touarègue fut, selon Boilley au-delà de son inorganisation et de sa large absence de réflexion politique, victime d'une géopolitique du réel, impliquant à la fois des acteurs africains (Algérie, Libye, etc.) et non africains (France, ONU, etc.)⁷⁸. Il rajoute que l'avantage stratégique que représentait le Mali au fil des années l'a mis au centre d'un jeu géopolitique africain et international dans lequel trois principaux acteurs interviennent. Il s'agit de l'Algérie, la Libye et la France. L'objectif de ce chapitre sera de déterminer et d'analyser la manière par laquelle ces acteurs ont

⁷⁸ Pierre Boilley, « Géopolitique africaine et rébellions touarègues. Approches locales, approches globales (1960-2011) », *L'Année du Maghreb*, n° VII, 2011, [en ligne] <https://doi.org/10.4000/anneemaghreb.1182>.

influé sur l'évolution de la rébellion touarègue. Il s'agira d'une part, de voir dans quelle mesure certains ont contribué au renforcement des capacités militaires de l'armée régulière malienne pour mettre fin au conflit et d'autre part, de ceux qui ont contribué à la fragilisation du pays.

1. La chute de Kadhafi

1.1. Retour des combattants et prolifération des armes

En 1963, la situation au Mali est très tendue du fait de la rébellion et de la grande vague de sécheresse qui s'abat sur tout le Sahel. Victimes d'une marginalisation et d'une dictature du régime en place, les Touaregs qui sont attachés à leur honneur n'auront d'autres choix que de s'exiler. Ils se regroupent autour de Tamanrasset (frontière entre le Mali et l'Algérie) qui deviendra progressivement la plaque tournante de tous les membres de la communauté touarègue. À partir de là, ils vont principalement chercher du travail en Algérie et en Libye. L'afflux des migrants touaregs en Algérie a poussé les dirigeants à prendre des mesures de refoulement vers leur pays d'origine. En Libye, ils seront accueillis en grande pompe par le colonel Kadhafi qui voit en cette immigration bon marché, une occasion de renforcer sa politique expansionniste⁷⁹. Il va exploiter cette situation pour accroître son influence dans la région, en utilisant ces jeunes combattants pour exercer des pressions politiques dans la région. Il reprend également l'idée d'un « Sahara central » indépendant, alimentant les tensions diplomatiques. Grâce aux ressources pétrolières et aux réserves extérieures estimées à plus de 175 milliards de dollars, Kadhafi était le financeur de nombreux projets. Ce qui faisait de lui un dirigeant influent⁸⁰. Il ouvre ses camps de formation militaire aux *ishumar*. En 1980, il propose deux options aux *ishumar* : s'engager dans l'armée malienne pour bénéficier d'une formation aux techniques militaires modernes et accompagnée d'un salaire décent, ou alors « intégrer les rangs de la légion islamique libyenne ou légion verte ». Ces jeunes venant des Etats sahéliens s'y engagent et acceptent de combattre pour la

⁷⁹ Op.cit., p 47.

⁸⁰ Amandine Adamczewski et Philippe Hugon, « La crise libyenne et son impact sur les transactions foncières en Afrique : Le projet Malibya au Mali », *Afrique contemporaine* 245, n° 1, 2013, pp. 105-107, [en ligne] <https://doi.org/10.3917/afco.245.0105>.

légion islamique de Kadhafi en contrepartie des savoirs militaires modernes qui leur permettront un jour de libérer leur pays.

La crise libyenne a servi de détonateur et d'amplificateur aux événements qu'a connus le Mali depuis l'été 2012⁸¹. En effet, lorsque la guerre civile éclate en 2011, de nombreux spécialistes alertent sur le risque d'une prolifération des armes dans la région. Puisque durant le règne de son régime, le leader de la Ligue islamique distribuait massivement des armes à ses combattants avec pour seul objectif de réussir son projet expansionniste. À sa mort le 20 octobre 2011, de nombreux rapports vont faire état de la propagation des armes sophistiquées dans les pays voisins⁸². Face à ce chaos engendré par la chute de Kadhafi, les Touaregs qui étaient engagés dans l'armée vont fuir la Libye et retourner dans le Nord du Mali, leur région d'origine. En y retournant, ces derniers vont emporter avec eux tout un arsenal d'équipements militaires sophistiqués. Ils apportent avec eux des blindés, des véhicules tout terrain, des lance-roquettes, des missiles sol-air portables, des bulldozers⁸³. De retour au Mali, ils vont intégrer le MNLA et vont mettre au profit de l'organisation rebelle leurs talents de guerriers. L'arrivée des combattants touaregs de la Libye va procurer un avantage significatif aux rebelles au point de mettre en difficulté le pouvoir de Bamako pendant la révolte de 2012.

1.2. Émergence du MNLA

L'exil des Touaregs a eu pour conséquence de créer des hommes formés au maniement des armes conventionnelles et prêts à faire la guerre et qui deviendront plus tard les leaders des prochaines rébellions touarègues. À partir de 1986, la situation déjà tendue en Libye en raison de la chute du cours du pétrole se dégrade. Cela aura pour conséquence, la perte d'emploi massif des *ishumar* qui vont rentrer dans la clandestinité. Face à cette tension grandissante entre les Touaregs et les autorités maliennes, ceux-ci vont se réunir pour former « leur propre mouvement

⁸¹ Pierre Razoux, « Réflexions sur la crise libyenne », Étude de l'IRSEM n°27, IRSEM, 2013, [en ligne] <https://www.irsem.fr/data/files/irsem/documents/document/file/2399/Etude%2027%20IRSEM%20-%20R%C3%A9flexions%20sur%20la%20crise%20libyenne%20-%20P%20Razoux.pdf>.

⁸² Dufour, op.cit.

⁸³ Mériadec, op.cit.

clandestin⁸⁴ ». En 1987, va donc naître le Front populaire de libération de l’Azawad (FPLA) qui deviendra plus tard le Mouvement national de libération de l’Azawad (MNLA).

En 2012, Mohamoud Ag Aghaly, alors président du bureau politique du MNLA, déclarait dans une interview accordée à Jeune Afrique : « Depuis trente ans, on discute avec le gouvernement, on signe des accords mais ils restent sans effet. Nous avons voulu être avec Bamako, mais Bamako n’a jamais voulu de nous⁸⁵ ». Le refus d’entendre les revendications des Touaregs depuis l’indépendance du Mali et d’accepter de négocier a conduit le pays dans une série de rébellions avec des conséquences désastreuses. Cet épisode marque le début de nouvelles tensions. Ces divergences d’opinions entre l’ancienne génération et les jeunes *ishumar* ont entraîné l’écclatement du MPLA. Plusieurs factions se sont ainsi créées. Le Front islamique arabe de l’Azawad (FIAA) qui illustre selon Mériadec « une lutte d’influence entre Arabes et Touaregs », l’Armée révolutionnaire de libération de l’Azawad (ARLA) créée par les Touaregs d’origine esclave et enfin le Front populaire de libération de l’Azawad (FPLA) créé par Rissa Agh Sidi Mohamed opposé aux accords de Tamanrasset⁸⁶.

Héritier d’une longue histoire conflictuelle entre Touaregs du Nord-Mali et du gouvernement malien⁸⁷, le MNLA est fondé le 16 octobre 2011 après la chute du régime de Kadhafi. Il résulte de la fusion entre ce qui deviendra plus tard le Mouvement national de l’Azawad (MNA) et le Mouvement touareg du Nord Mali (MTNM). En effet, le retour des combattants touaregs de la Libye a fait émerger une « nouvelle dynamique de contestation et de revendication. La jonction entre les nouveaux venus de Libye et leurs frères du Mouvement touareg du Nord-Mali

⁸⁴ Idem

⁸⁵ Jeune Afrique, « Donnez-nous l’indépendance et ce sera la fin d’Aqmi », *JeuneAfrique.com*, consulté le 4 décembre 2024, [en ligne] <https://www.jeuneafrique.com/177253/politique/mahmoud-ag-aghaly-mnla-donnez-nous-l-ind-pendance-et-ce-sera-la-fin-d-aqmi-au-mali/>.

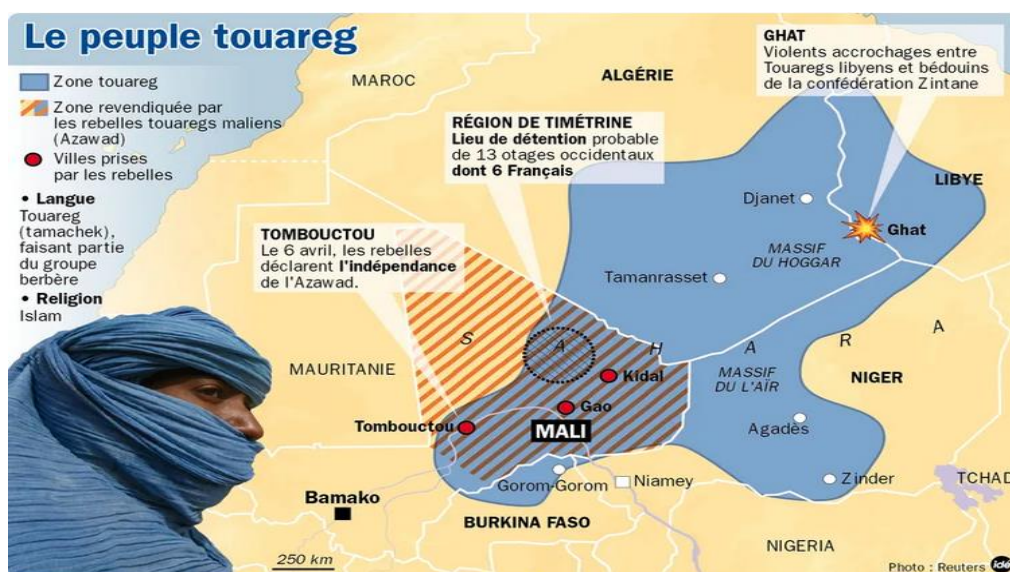
⁸⁶ Mériadec, op.cit., p. 61.

⁸⁷ Dufour Julia, « Mouvement national de libération de l’Azawad », *GRIP*, 2012, [en ligne] https://grip.org/wp-content/uploads/2012/05/NA_2012-05-22_FR_J-DUFOUR.pdf.

d'Ibragim Ag Bahanga, rentré de Libye en janvier 2011 après un exil commencé en 2009, donne naissance en octobre MNLA⁸⁸ ».

La croissance du MNLA a fortement contribué à la déstabilisation du Mali. D'abord par les difficultés causées au gouvernement en 1990 lors de la deuxième rébellion touarègue, suivie de 2006 et enfin de 2012 qui fut le point d'orgue de la crise. Dans un communiqué adressé au gouvernement le 16 octobre 2011, le MNLA va exiger à ce dernier d'entamer des négociations pour répondre aux revendications formulées à l'ancienne MNA⁸⁹. Face au silence de l'Etat, le MNLA avec à sa tête Mohamed Ag Nagim déclare le 17 janvier 2012, la guerre à l'État malien au nom de l'indépendance de l'Azawad. Ces derniers vont attaquer l'armée malienne. Leur objectif étant de contrôler les régions de Gao, Kidal et Tombouctou telles que présentées sur la carte ci-dessous.

Figure 4 : stratégie des Touaregs au Sahel



Source : France Culture

⁸⁸ Salim Chena et Antonin Tisseron, « Rupture d'équilibres au Mali : Entre instabilité et recompositions », *Afrique contemporaine* 245, n° 1, 2013, pp. 71-84, [en ligne] <https://doi.org/10.3917/afco.245.0071>.

⁸⁹ Dénia Chebli, « Du MNA au MNLA : le passage à la lutte armée », *NORIA*, 2014, [en ligne] https://www.noria-research.com/wp-content/uploads/2016/02/CHEBLI_MNLA_NORIA-1.pdf.

Le 6 avril 2012, à la surprise générale, ils vont déclarer l'indépendance de l'Azawad. Cet acte est immédiatement réfuté et condamné au niveau africain par la CEDEAO et l'Union africaine. Sur le plan international, le Conseil de sécurité exprime « son rejet catégorique des déclarations du MNLA relatives à une prétendue « indépendance » et réaffirme en outre qu'il considère de telles annonces comme étant nulles et non avenues⁹⁰ ». Par conséquent, il appelle ces derniers « à renoncer à toutes affiliations incompatibles avec la paix, la sécurité, l'état de droit et l'intégrité territoriale du Mali⁹¹ ». Peu de temps après, Ansar Dine dévoile ses ambitions au grand jour. Il mettra fin à sa collaboration avec le MNLA et appelle à l'instauration de la charia dans les zones contrôlées par la rébellion⁹². L'intérêt des deux parties devenait de ce fait divergeant. Puisque le premier « défend un ensemble de revendications identitaires et économiques portant sur l'indépendance de l'Azawad⁹³. Cela va constituer le point de rupture entre les deux factions. On assistera à l'effondrement de l'Azawad causé par la présence de plusieurs groupes rebelles. L'année 2012 marque ainsi l'éclatement du conflit ouvert contre la présence des autorités maliennes dans la région. Dans le contexte de la chute du régime du colonel Kadhafi, le MNLA s'adjoit une branche armée, qui comprend en partie, les Touaregs intégrés auparavant dans l'armée libyenne, mais aussi les combattants non démobilisés d'Ibrahim Ag Bahanga⁹⁴.

1.3. Prolifération du djihadisme et naissance des groupes terroristes

À partir des années 2000, la crise pétrolière qui sévit dans le Sahara va accroître les tensions et donner naissance à une nouvelle forme de rébellion. En effet, Kadhafi

⁹⁰ UN Security Council, « Resolution 2056 (2012) /: adopted by the Security Council at its 6798th meeting », 2012, [en ligne] <https://digitallibrary.un.org/record/730360>.

⁹¹ Idem.

⁹² Mathieu Pellerin, « Le Sahel et la contagion libyenne », *Politique étrangère*, n° 4, 2012, pp. 835-47, [en ligne] <https://doi.org/10.3917/pe.124.0835>.

⁹³ Tamboura Abdoulaye. « Le Conflit Touareg et Ses Enjeux Géopolitiques Au Mali », op.cit.

⁹⁴ Pauline Poupart, « L'Azawad comme enjeu des négociations de paix au Mali : quel statut pour un territoire contesté ? », *Confluences Méditerranée* 101, n° 2, 2017, pp. 97-112, [en ligne] <https://doi.org/10.3917/come.101.0097>.

était considéré comme le principal soutien financier des Touaregs⁹⁵. Il a toujours soutenu ces derniers durant les précédentes rébellions jusqu'à sa chute en 2011. Face à la difficulté financière engendrée par la chute du régime libyen, les Touaregs vont se retourner vers d'autres moyens de financement. Certains rapports font état d'une participation des Touaregs aux enlèvements de ressortissants européens pour ensuite les vendre aux groupes terroristes moyennant des paiements et une participation dans des négociations entre gouvernement et terroristes. D'autres font état des violences envers les civils pour extorquer de l'argent ; ainsi que de l'implication de la diaspora touarègue présente principalement dans les pays de l'Europe de l'Ouest⁹⁶.

Depuis les attentats du 11 septembre 2001, le terrorisme s'est fortement développé. En Afrique, la chute de celui qui se considérait comme le guide a laissé la voie à une prolifération des groupes terroristes donnant lieu à un « vaste mouvement de contestation qui s'ébranle dans le monde arabe⁹⁷ ». Face à l'attaque du MNLA en début 2012, l'armée malienne se rendra à l'évidence de son impuissance. Elle va abandonner le Nord en y laissant tout son arsenal militaire pour se replier dans la Capitale Bamako. La mésentente entre Iyad Ag Ghali et le MNLA va entraîner plus tard la fin de l'organisation. La région de l'Azawad deviendra ainsi une zone de non-droit à la solde de trois principaux groupes terroristes. Mise à part le MNLA qui s'inscrit dans la continuité des revendications touarègues vis-à-vis de l'autorité centrale, il s'agit de trois groupes djihadistes transnationaux à savoir : Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) qui est une excroissance du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), le Mouvement pour l'unicité du djihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) composé de sahariens arabophones et Ansar dine créé par un des anciens leaders du MNLA⁹⁸. Ces groupes seront à l'origine du déclenchement du conflit armé au Nord du Mali en 2012.

⁹⁵ Stewart Scott, « Mali besieged by Fighters Fleeing Libya », Stratfor, 2 février 2012. Cité dans : Julia Dufour, op.cit.

⁹⁶ Idem.

⁹⁷ Hélène Claudot-Hawad, « 6. La « question touarègue », quels enjeux ? », op.cit.

⁹⁸ Adib Bencherif, « De la “Question touarègue” aux mémoires du conflit : pour une réconciliation malienne », Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, Bibliothèque et archives nationale du Québec : UQAM, 2018, p. 8, [en ligne] <http://numerique.banq.qc.ca/>.

Du fait de leur soutien externe, les groupes djihadistes prendront le dessus sur le MNLA et deviendront par la suite, la principale force contrôlant l'Azawad jusqu'à l'intervention française de janvier 2013⁹⁹. En 2017, les groupes AQMI et MUJAO vont fusionner pour devenir « Jam'at Nusrat al-Islam wal Muslimeen » qui signifie Groupe pour la victoire de l'islam et des fidèles.

➤ **Ansar dine**

Après une relative période d'accalmie, les tensions vont s'accroître avec l'expulsion de Iyad Ag Ghali de l'armée malienne en raison de ses liens avec Al Qaïda. Par la suite, il va créer le mouvement Ansar Dine avec d'autres Touaregs acquis à sa cause. Il retournera au Nord-Mali avec pour objectif de contrôler la région. Contrairement au MNLA qui affiche des idéaux démocratiques et laïques, ses rivaux veulent instaurer immédiatement la Charia. C'est le cas de Ansar dine qui se veut être l'étendard noir des islamistes. Le MNLA veut créer un Etat-nation dans l'Azawad (zone de peuplement touareg longtemps considéré comme le pays du pâturage) sans revendiquer le reste du pays¹⁰⁰. Ce qui n'est pas le cas de Ansar dine qui parle d'établir une république islamique qui pourrait s'étendre à la fois sur le Sahara et le Sahel. Pour démontrer l'origine de sa radicalisation, Issane Ansar révèle que Ansar dine n'est qu'une métastase du salafisme algérien car pour avoir arboré plusieurs casquettes au sein du gouvernement malienne, il a profité de son statut pour nouer des relations avec les groupes salafistes. Il apparaîtra ainsi comme un groupe spécialement créé à la solde du Département de renseignement et de la sécurité algérienne (DRS) qu'il a infiltré auparavant pour le compte du Mali. L'objectif visé par le DSR est de diviser le front indépendantiste touareg afin de contrôler le Nord et de faire ainsi de cette région, l'épicentre régional des trafics et du terrorisme islamique. La chute du régime libyen va mettre fin à ce contrepoids que constituait Kadhafi face à l'Algérie dans la lutte pour le contrôle de la région. Laissant ainsi la voie libre à l'expansion du terrorisme. Sous le financement des groupes terroristes, Ansar dine va renforcer ses capacités militaires pour contrôler une partie du Nord-

⁹⁹ Idem.

¹⁰⁰ Michel Gurfinkiel, « Géopolitique/ Course de vitesse dans l'Azawad – Berbères laïques contre Arabes jihadistes : le « grand jeu » saharien a commencé. », *Tamurt*, 2012, consulté le 19 octobre 2024, [en ligne] <https://tamurt.info/geopolitique-course-de-vitesse-dans-lazawad-berberes-laiques-contre-arabes-jihadistes-le-grand-jeu-saharien-a-commence-2/>.

Mali. La raison d'être du MNLA va s'éteindre progressivement, car ses combattants vont être absorbés par Ansar dine qui « dispose des moyens importants pour nourrir, équiper et payer ses combattants¹⁰¹ ». La région du Nord deviendra une zone de chaos marquée par une guerre de domination entre les différents groupes terroristes.

➤ **AQMI**

C'est dans le contexte de la guerre civile algérienne de 1990 que le groupe Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) verra le jour. Déjà présents dans la région depuis quelques années, c'est au début des années 2000 que les djihadistes algériens s'intéressent à la région du Nord-Mali. Présent sur le territoire algérien sous le nom de Groupe islamique armé (GIA), une entité terroriste islamiste qui s'est engagée à renverser le gouvernement algérien au début des années 1990, ils vont subir plusieurs transformations et des tentatives d'instaurer l'Etat islamique en Algérie. Après avoir subi des échecs face à l'armée, ils vont se réfugier vers le sud et créer le GSPC qui émerge sur la scène internationale en 2003 deux ans après les attentats du 11 septembre 2001. Le 24 février 2007, le GSPC deviendra AQMI après avoir fait allégeance à Al-Qaïda. Après la mort de Ben Laden, parmi les organisations terroristes liées à Al-Qaïda, l'AQMI se revendique être l'organisation susceptible de reprendre le flambeau. Comme le relate Pierre Pahlavi et Jérôme Lacroix Leclair, en 2011, deux événements vont favoriser l'épanouissement de la nouvelle organisation terroriste. Faisant ainsi planer la crainte qu'elle exploite la situation à son avantage pour s'imposer sur la scène régionale. Il s'agit du printemps arabe en Algérie et de l'intervention de l'OTAN en Libye pour faire tomber le régime de Kadhafi¹⁰². Par la suite, cette crainte sera confirmée du fait de l'évolution de la situation au Mali. En effet, après sa création en 2007, le groupe terroriste « étant son influence dans le Sahel où elle installa des camps d'entraînement, au Nord du Mali, à partir desquels elle s'est mise à opérer¹⁰³ ».

¹⁰¹ Hélène Claudot-Hawad, op.cit.

¹⁰² Pierre Pahlavi et Jérôme Lacroix Leclair, « L'institutionnalisation d'AQMI dans la nébuleuse Al-Qaïda », *Les Champs de Mars* 24, n° 2, 2012, pp. 9-28, [en ligne] <https://doi.org/10.3917/lcdm.1.024.0009>.

¹⁰³ Idem.

Avec à sa tête un ancien commerçant algérien du nom de Mokhtar Ben Mokhtar, le groupe veut instaurer un émirat islamique sur le grand Sahara et en faire du pays touareg, le centre de gravité de leurs actions¹⁰⁴. En février 2003, les éléments de l'ex-GSPC algérien se font remarquer sur la scène internationale en prenant en otage une trentaine de touristes européens au Sahara algérien et multipliant par la suite le nombre d'attentats et actions armées dans le nord de l'Algérie, ciblant principalement les forces de sécurité, puis les civils et les cibles étrangères, au point d'être considéré comme une menace majeure en Europe¹⁰⁵. AQMI apparaît ainsi comme « un réseau criminel, enlevant des ressortissants occidentaux dans le double but d'extorquer des rançons et de libérer ses membres emprisonnés. La complicité de l'Etat dans le crime organisé a été le principal facteur de croissance d'AQMI jusqu'au coup d'Etat de 2012 et un moteur du conflit dans le Nord du pays¹⁰⁶ ». Depuis son installation dans le Sahel, particulièrement au Mali, l'organisation a noué des liens avec des jeunes appartenant à des réseaux de contrebande qui sillonnent les espaces désertiques en se livrant à toutes sortes d'activités criminelles : trafic d'armes, de migrants, de voitures, de faux médicaments, de drogue. Laissant ainsi se développer un marché de contrebande car les rançons obtenues contre la libération des otages sont devenues la principale ressource financière du groupe, comme le souligne Yves Gounin¹⁰⁷.

➤ **MUJAO**

Les actions en lien avec les prises d'otages laissent paraître que le MUJAO ne serait qu'une excroissance d'AQMI à l'initiative du DRS en raison du lien établi entre ses dirigeants et l'AQMI. Créé en 2011, il est apparu pour la première fois en « revendiquant l'enlèvement de deux Espagnols et d'un italien des camps de réfugiés

¹⁰⁴ Mériadec, op.cit.

¹⁰⁵ Clémence Pernin et Houari Sayad, « Le Sahel : terrain de jeu d'Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) », *Les Cahiers d'Outre-Mer. Revue de géographie de Bordeaux* 64, n° 255, 2011, pp. 445-446, [en ligne] <https://doi.org/10.4000/com.6346>.

¹⁰⁶ Traduit de, Wolfram Lacher, « Organized Crime and Conflict in the Sahel-Sahara Region », *Carnegie Endowment for International Peace*, 2012, [en ligne] <https://carnegieendowment.org/research/2012/09/organized-crime-and-conflict-in-the-sahel-sahara-region?lang=en>.

¹⁰⁷ Yves Gounin, « AQMI. L'industrie de, l'enlèvement / Serge Daniel, Paris, Fayard, 2012, 304 p. », *Revue internationale et stratégique* 87, n° 3, 2012, p. II, [en ligne] <https://doi.org/10.3917/ris.087.0131b>.

de Tindouf dans l'extrême sud-ouest de l'Algérie¹⁰⁸ ». Au-delà des nombreuses prises d'otages revendiquées par cette organisation, certains experts de la région parlent même d'une mise en scène savamment orchestrée par le DRS. En effet, François Gèze fait état d'une opération d'exfiltration *in extremis* des diplomates algériens de Gao qui aurait été menée sous prétexte d'une opération terroriste du MUJAO à la suite du bouleversement causé par la chute de Kadhafi en 2011, mais qui en réalité n'était que des hommes liés au DRS.

Alors que le marché des otages bat son plein, une dispute éclate entre le MUJAO et les émirs de AQMI algériens. Le MUJAO accuse en effet les émirs d'être de faux djihadistes, l'organisation leur reproche de s'enrichir sur le dos des combattants à travers les rançons et les trafics. Elle leur reproche également d'investir uniquement en Algérie¹⁰⁹. Cela ne plaira pas au mauritanien Ould Mohammed Kheira et à l'algérien Abou Ali, les leaders du MUJAO qui estiment que le business ne profite qu'aux algériens. Cette situation sera à l'origine du départ de MUJAO de l'Algérie pour s'installer dans le Nord-Mali. Particulièrement à Gao qui deviendra leur base, ainsi qu'à Ménaka. Pour Emmanuel Grégoire, la rupture avec les leaders de l'AQMI algérien était ainsi consommée. Une fois installés au Mali, ils vont procéder à des recrutements pour agrandir l'organisation. Ils seront ainsi rejoints par des Arabes maliens islamistes, des anti-Touaregs et anti-MNLA¹¹⁰. Le MUJAO est ainsi apparu comme la principale force de Gao en 2012, illustrant clairement le rôle des intérêts criminels. Son objectif est de diversifier le recrutement en constituant la partie trafiquante d'AQMI.

L'intérêt stratégique que constitue le Nord-Mali va engendrer de nombreux clivages politiques et économiques et des scissions en cascades au sein des organisations terroristes, avec pour seul objectif le contrôle de la région. C'est pourquoi le renforcement des capacités de l'organisation lui permettra d'accroître son influence dans la région et de devancer l'AQMI qui sera affaibli par la suite. Cependant, malgré son évolution, le MUJAO sera à son tour affaibli par l'apparition d'un

¹⁰⁸ Wolfram Lacher, « Organized Crime and Conflict in the Sahel-Sahara Region », op.cit.

¹⁰⁹ Emmanuel Grégoire, « Islamistes et rebelles touaregs maliens : alliances, rivalités et ruptures », *EchoGéo*, 2013, [en ligne] <https://doi.org/10.4000/echogeo.13466>.

¹¹⁰ Idem.

nouveau mouvement dissident fondé. Il s'agit d'Ansar al-sharia une organisation de défense de la loi islamique.

2. Influence de l'Algérie

La crise malienne s'est également déroulée sur fond d'une rivalité libyenne et algérienne qui affiche des prétentions territoriales depuis le XIX^e siècle. D'après Grégory Géraud, avant la chute de Kadhafi, la Libye et l'Algérie soutenaient des mouvements et des personnalités rebelles touaregs au Mali et au Niger. Parmi les enjeux de cette rivalité, ce dernier note le contrôle des trafics illicites dans la région et les ressources en matières premières. Pour mettre en œuvre leur projet, chacun des Etats disposait d'un réseau de connexion avec les rebelles qui lui était propre¹¹¹.

Le jeu géopolitique qui s'est développé et renforcé tout au long de la rébellion touarègue a mis en lumière l'implication majeure de l'Algérie qui voulait faire du Mali son pré carré au détriment de la France, ex-puissance colonisatrice¹¹² et de la Libye. L'influence de l'Algérie dans la rébellion s'est faite à plusieurs niveaux. Première terre d'accueil des Touaregs pendant la rébellion touarègue de 1963, l'Algérie nourrit depuis la période coloniale l'ambition d'être une puissance régionale. Pour ce faire, elle joua le rôle de médiation pour la signature de l'Accord d'Alger. En 2006, les tensions reprennent entre les Touaregs et l'armée malienne à cause du refus de ATT d'appliquer les clauses du pacte national et d'entamer des pourparlers. Sous l'autorité de Hassan Fagaga et d'Ibrahim ag Bahanga, l'Alliance démocratique du 23 mai pour le changement (ADC) mena des opérations contre les villes de Kidal au Nord et Ménaka au Sud pour montrer au président ATT « qu'ils peuvent frapper où ils veulent, quand ils veulent et qu'il est de son intérêt de négocier¹¹³ ». Mais ce dernier ne fléchit pas. Ce qui entraîna de nouvelles exactions comme évoquées précédemment. Face à la croissance de l'activité criminelle organisée dans le pays, l'Algérie joua le rôle de médiation pour la signature de l'accord d'Alger entre l'ADC et Kafougouna Koné le représentant de l'Etat malien

¹¹¹ Grégory Géraud, « 1. Cinquante ans de tensions dans la zone sahélo-saharienne », in *La guerre au Mali*, La Découverte, 2013, pp. 27-57, [en ligne] <https://doi.org/10.3917/dec.galym.2013.01.0027>.

¹¹² Pierre Boilley, « Géopolitique africaine et rébellions touarègues. Approches locales, approches globales (1960-2011) », op.cit.

¹¹³ Op.cit.

pour la restauration de la paix, de la sécurité et du développement dans la région de Kidal. En effet, pour contrer la menace libyenne dans le sahara-sahel, l'Algérie décide de nommer un certain Abdelkrim Gheraïeb comme ambassadeur à Bamako. Sa mission consistera à assurer le contrôle des agents du DRS à la tête du GSPC dans la région¹¹⁴. C'est à partir de là que le rapprochement se fera avec Iyad Ag Ghali qui créera plus tard le groupe Ansar dine à la sole des intérêts d'AQMI.

Selon Pierre Boilley, la politique d'influence de l'Algérie reposait sur l'accueil et la répression. Avec la présence sur son sol d'une communauté touarègue et d'autres communautés berbères, elle devait s'assurer de ne pas prendre parti contre les Touaregs pour ne pas révolter les autres communautés. Il fallait donc les contrôler pour éviter une déstabilisation venant de la Libye. Plus loin, Pierre Boilley rajoute que l'Algérie se positionna rapidement comme puissance tutélaire et médiatrice. C'est pourquoi elle soutenait les relations que les Touaregs algériens entretenaient avec les rebelles en acceptant d'être « la base arrière des combattants qui pouvaient s'y réfugier, s'y faire soigner, et placer famille, femmes et enfants en lieu sûr face aux massacres et à la répression des armées maliennes et nigériennes¹¹⁵ ».

3. Interventions internationales

Depuis l'arrivée des groupes djihadistes au Nord-Mali, les violences n'ont cessé de s'accroître. Certaines ONG de défense des droits de l'homme font état d'une situation chaotique. Elles ont répertorié toute une série d'actes terroristes menés par les rebelles : viols des femmes, massacres des civils, exécutions des hommes devant leurs familles, etc. En 2012, par exemple, elles révèlent que les groupes rebelles ont infligé aux habitants du Nord-Mali des violences sans précédent. Répondant aux appels des populations maliennes, les médias occidentaux vont largement communiquer sur les agissements criminels des groupes rebelles et de la difficulté de l'armée malienne à contrôler la situation¹¹⁶. Le chaos engendré servira de prétexte à

¹¹⁴ François Gèze, « 7. Le jeu trouble du régime algérien au Sahara », in *La guerre au Mali*, La Découverte, 2013, pp. 148-168, [en ligne] <https://doi.org/10.3917/dec.galym.2013.01.0148>.

¹¹⁵ Op.cit.

¹¹⁶ François Gèze, « 7. Le jeu trouble du régime algérien au Sahara », op.cit.

la France pour organiser une intervention internationale afin de restaurer l'état de droit.

Les attaques menées par les groupes terroristes entre eux d'une part et contre l'armée malienne d'autre part, vont entraîner la décomposition du Mali. N'étant plus capable de garantir l'Etat de droit, le gouvernement sera mis en difficulté par les groupes terroristes. Face à cette décomposition, les puissances internationales vont intervenir. La France va promouvoir une intervention militaire dans le Nord sous l'égide de l'ONU. C'est ainsi que le 11 janvier 2013 va marquer le début de l'intervention française au Mali, marquant ainsi un « changement majeur dans le contexte des réponses internationales à la situation du Mali¹¹⁷ ». Elle va également « bouleverser les équilibres politiques entre les groupes armés et conduire à une recomposition des forces en présence¹¹⁸ ». Selon un rapport du Groupe de recherche et d'information (GRIP) de 2013, le facteur déclencheur de l'intervention française a été « la subite offensive du 7 janvier 2013 de plusieurs groupes de djihadistes d'Ansar dine et d'AQMI vers le sud du Mali, franchissant ainsi la ligne de démarcation théorique et symbolique séparant le Nord du Sud du Mali depuis la prise des villes du Nord par les islamistes au printemps 2012¹¹⁹ ».

Dès l'arrivée des Français, les groupes djihadistes Ansar dine, AQMI et la MUJAO vont fuir les villes et se disperser sans aucune résistance. Cette intervention va se dérouler en trois phases : l'opération Serval devenue Barkhane dont la mission fut la lutte contre le terrorisme et la Mission des Nations-Unies pour le Mali (MINUSMA) chargée de stabiliser le Mali¹²⁰. D'autres opérations ont eu lieu par la suite pour contribuer d'une part à la lutte contre le terrorisme, le trafic d'armes, de drogue et la traite d'êtres humains. Ce fut le cas de la Force conjointe G5 Sahel (FC-G5 Sahel).

¹¹⁷ Alexis Arieff, « Crisis in Mali: Analyst in African Affairs », *Congressional Research Service*, CRS Report for Congress, 2013. [en ligne] <https://sgp.fas.org/crs/row/R42664.pdf>

¹¹⁸ Grégory Giraud, « 1. Cinquante ans de tensions dans la zone sahélo-saharienne »,

¹¹⁹ Bernard Adam, « Mali : de l'intervention militaire française à la reconstruction de l'État », GRIP, 2013, <https://www.grip.org/mali-de-lintervention-militaire-francaise-a-la-reconstruction-de-letat/>.

¹²⁰ Pauline Poupart, « L'Azawad comme enjeu des négociations de paix au Mali : quel statut pour un territoire contesté ? », op.cit, p. 105.

D'autre part, pour soutenir le Mali dans le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité telles que EUCAP Sahel et EUTM Sahel¹²¹.

3.1. Opération Serval : un arbre qui cache la forêt

Alors que la crise malienne est à son comble, la France se présente comme le bras armé de la communauté internationale qui tarde à intervenir, malgré les appels à l'aide des autorités maliennes face aux activités des groupes armés, sévissant dans le Nord, au point de remettre en cause l'existence même du pays. Face à l'urgence de la situation, les autorités françaises vont lancer l'opération Serval à partir du 10 janvier 2013 pour empêcher la prise de la capitale malienne (Bamako) par les groupes armés¹²² et rendant ainsi caduque la Mission internationale de soutien au Mali (MISMA) dont l'objectif devait simplement consister en la formation de l'armée malienne. Bien que l'intervention de la France soit largement soutenue par la communauté internationale, elle sera fortement critiquée par l'opposition française et l'Algérie. La France va se fonder sur la résolution 2085 du Conseil de sécurité (annexe 2) en ses titres I et II des dispositifs politiques et sécuritaires adoptés le 20 décembre 2012 à la demande du gouvernement malien¹²³. En Algérie, l'intervention française ravive dans la presse « les mauvais souvenirs du colonialisme et de la Françafrique¹²⁴ ». Elle estime que la France est en partie responsable de la détérioration sécuritaire au Sahel en général et au Mali en particulier. Par conséquent, cette intervention, n'est qu'une occasion d'affirmer son autorité d'antan

¹²¹ Livre Blanc, « Livre Blanc de la société civile pour la paix et la sécurité au Mali », *Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI)*, 2019, [en ligne] https://www.sipri.org/sites/default/files/2019-01/livre_blanc_mali_2019.pdf.

¹²² Oriane Ben Attar, « Le rôle de la France dans la crise malienne », *Civitas Europa* 31, n° 2, 2013, pp. 145-180, [en ligne] <https://doi.org/10.3917/civit.031.0145>.

¹²³ CSN, « Résolution 2085 du Conseil de sécurité », 2012, [en ligne] [file:///Users/mac/Downloads/S_RES_208_5\(2012\)-FR-1.pdf](file:///Users/mac/Downloads/S_RES_208_5(2012)-FR-1.pdf).

¹²⁴ Hélène Sallon, « La presse algérienne critique l'attitude “coloniale” de la France au Mali », *Le Monde Afrique*, 2013, consulté le 26 novembre 2024, [en ligne] https://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/01/14/la-presse-algerienne-critique-l-interventionnisme-de-la-france-au-mali_1816521_3212.html.

dans la région¹²⁵. Du côté de la France, une partie de l'opposition voit cela comme « inapproprié » et « dangereuse » avec surtout la crainte de faire de la France une cible privilégiée du djihadisme¹²⁶. Toutefois, après l'appel à l'aide du président Traoré à son homologue français pour empêcher les djihadistes de piller Bamako et de créer un état islamique radical, le colonel Stéphane Spet précise que l'opération Serval a été mise sur pied au bout d'une semaine et qu'en deux mois, la coalition dirigée par la France avait libéré l'ensemble du territoire malien¹²⁷.

Le 11 janvier 2013, à la suite d'un conseil de défense, le président français ordonne à ses troupes d'intervenir au Mali avec des objectifs militaires très clairs qu'il détaillera lors d'une conférence de presse à l'Elysée. Il s'agira de mettre fin à l'agression terroriste en les détruisant, de récupérer le contrôle des villes contrôlées par les djihadistes (notamment la capitale Bamako) et de protéger les ressortissants européens et surtout français présents au Mali¹²⁸. Quelques jours après, lors d'une conférence de presse, le ministre des Affaires étrangères de l'époque Laurent Fabius ira plus loin en parlant de rétablir l'intégrité territoriale du Mali. Par la suite, à la grande surprise des rebelles qui doutaient de cette intervention, les forces spéciales et l'armée de l'Air entreront en action. C'est le début de l'offensive qui se déroulera en quatre phases, comme le présente Antoine d'Evry dans un rapport de l'Ifri en 2015.

La première phase consistait en une action conjointe des forces spéciales et des frappes de l'armée de l'Air pour respectivement stopper l'offensive des djihadistes et les priver de leur chaîne logistique. Dans le même temps, une convergence des forces régulières vers la capitale pour assurer la protection des ressortissants européens et

¹²⁵ Edith Bouvier, « Intervention au Mali : la presse algérienne très critique », *Le Figaro*, 2013, sect. International, consulté le 24 novembre 2024, [en ligne] <https://www.lefigaro.fr/international/2013/01/14/01003-20130114ARTFIG00478-intervention-au-mali-la-presse-algerienne-tres-critique.php>.

¹²⁶ Michel Galy, « Opération « Serval » : Un nouvel avatar de la Françafrique », 2013, consulté le 24 novembre 2024, [en ligne] https://www.lemonde.fr/idees/article/2013/01/17/un-nouvel-avatar-de-la-francafrique_1818594_3232.html.

¹²⁷ Stéphane Spet, « Operation Serval. Analyzing the French Strategy against Jihadists in Mali », *ASPJ Africa & Francophonie*, 2015, [en ligne] https://www.airuniversity.af.edu/Portals/10/ASPJ_French/journals_E/volume-06_Issue-3/spet_e.pdf.

¹²⁸ François Hollande, « Conférence de presse », *elysee.fr*, 2013.

préparer l'arrivée des renforts de la métropole¹²⁹. Permettant ainsi de prendre d'assaut les camionnettes des djihadistes et de bloquer leur deuxième axe d'attaque et de mettre fin à leur offensive. Cette action conjointe n'a pu être possible que grâce au leadership français qui a réussi à organiser la majorité des pays du Sahel dans une coalition. Ainsi, elle a permis à chaque pays d'apporter ses priorités, ses perspectives et ses intérêts, sa stratégie, ses structures de commandement, ses règles d'engagement et ses restrictions pour la réussite de l'opération. Elle a contribué à la mise en place d'une unité dans l'action et à s'adapter aux changements sur le terrain¹³⁰. Antoine d'Evry décrit la deuxième phase comme une opération aéroterrestre. Elle a consisté à combiner les forces spéciales et conventionnelles pour reconquérir le Mali et libérer les villes principales de Ménaka, Kidal et Gao face à un adversaire de plus en plus affaibli en s'enfuyant vers les refuges dans les montagnes inhospitalières le long de la frontière nord-est du Mali avec l'Algérie et le Niger.

La troisième phase s'est déroulée entre la mi-février et la fin de mars. Elle visait principalement une base de l'AQMI ; située dans l'Adrar des Ifoghas. Où de violents affrontements opposent les soldats français et tchadiens aux petits groupes djihadistes dispersés mais bien organisés et résignés. L'armée va s'assurer de neutraliser la moindre poche de résistance. Pour ce faire, elle va mener simultanément une opération des forces spéciales sur la recherche des otages et l'élimination ciblée des chefs terroristes. L'opération conduira à l'assassinat par l'armée française de l'un des principaux chefs d'AQMI, l'algérien Abou Zeid¹³¹.

Enfin, l'effondrement du sanctuaire de l'Adrar marquait le début de la réussite et la fin de l'opération Serval. On rentre ainsi dans la phase de stabilisation. Car dès le mois de mai, les principales zones de conflits avaient été récupérées entre les mains

¹²⁹ Antoine D'Evry, « L'opération Serval à l'épreuve du doute : vrais succès, fausses leçons », Ifri, 2015, [en ligne] <https://www.ifri.org/fr/etudes/loperation-serval-lepreuve-du-doute-vrais-succes-fausses-lecons>.

¹³⁰ Stéphane Spet, « Operation Serval. Analyzing the French Strategy against Jihadists in Mali », op.cit.

¹³¹ Malo Tresca, « Les dates clés de l'intervention française au Mali », 2016, consulté le 13 novembre 2024, [en ligne] <https://www.la-croix.com/Monde/Afrique/Les-dates-cles-intervention-francaise-Mali-2016-04-13-1200753> 198.

des djihadistes. À partir de là, l'opération rentre dans une phase de stabilisation. Il s'agira de sécuriser les zones libérées et à passer progressivement le relais aux forces internationales pour réorienter l'action militaire de la France dans une logique plus régionale¹³².

L'opération Serval est globalement perçue au sein de l'opinion comme une réussite. Elle a été menée avec diligence par l'armée française grâce à une rapidité de commandement et d'exécution ainsi qu'à un outil de renseignement performant¹³³. Ainsi, la réussite de l'opération a permis de mettre un terme à l'effondrement total de l'Etat malien et de préserver les intérêts économiques régionaux français¹³⁴. Cependant, si du point de vue sécuritaire, l'opération Serval a atteint son objectif, certains spécialistes parlent d'un échec total sur le plan politique notamment en ce qui concerne la résolution des conflits. Ces derniers s'attellent à dire que la réussite de l'opération Serval sur le plan sécuritaire a nourri l'illusion d'une possible stabilité politique. C'est pourquoi, ils la critiquent parce qu'elle ne visait que l'évolution des groupes terroristes en 2012. Pourtant 2012 n'était qu'une excroissance d'un conflit qui tire ses origines historiques de la construction même de l'Etat depuis la période coloniale. Parmi ces spécialistes, Bruno Charbonneau, professeur titulaire en études internationales et directeur du Centre sur la gouvernance sécuritaire et de crise (CRITIC) écrit en 2017 : « La recrudescence et l'intensification annuelle des attaques et incidents violents à partir de juin 2014 ont démontré que les racines profondes du conflit au Mali vont bien au-delà d'une menace dite terroriste ou djihadiste¹³⁵ ». Après une relative période d'accalmie de plus ou moins un an et une tentative de paix avortée entre le gouvernement malien et les groupes rebelles, il explique que la France a pris conscience de ce que la situation allait se compliquer. Incapable selon

¹³² Antoine D'Evry, op.cit, p. 22.

¹³³ Ramattou Illiassou et al., « Étude de cas – La France et la paix au Mali : Chercher la paix. Ni la guerre, ni la paix. Maîtriser l'entre-deux », *RDN*, 2021, consulté le 25 novembre 2024, [en ligne] <https://www.defnat.com/e-RDN/vue-article-cahier.php?carticle=347&cidcahier=1256>.

¹³⁴ Sergei Boeke et Bart Schuurman, « Operation 'Serval': A Strategic Analysis of the French Intervention in Mali, 2013–2014 », *Journal of Strategic Studies* 38, n° 6, 2015, pp. 801-825, [en ligne] <https://doi.org/10.1080/01402390.2015.1045494>.

¹³⁵ Bruno Charbonneau, « De Serval à Barkhane : les problèmes de la guerre contre le terrorisme au Sahel », *Les Temps Modernes* 693694, n° 2, 2017, pp. 322-340, [en ligne] <https://doi.org/10.3917/ltn.693.0322>.

lui de trouver la porte de sortie et percevant un enlèvement de la situation, le gouvernement français décida de transformer l'opération Serval en opération Barkhane à l'été 2014. Ceci permettait ainsi de conclure à la « mission accomplie » de Serval tout en déléguant la responsabilité de trouver une solution politique du conflit aux acteurs maliens et onusiens¹³⁶.

3.2. MINUSMA

À la fin des interventions françaises au Mali, les chefs des opérations estimaient que l'armée française aurait réussi sur le plan tactique et ne serait pas responsable de l'absence d'une vision politico-stratégique à long-terme¹³⁷. Ces propos vont dans le même sens que certains spécialistes, qui estiment que l'opération Serval n'avait pas pour mission d'apporter une solution politique au conflit malien, mais plutôt de créer les conditions qui rendraient cela possible¹³⁸. Il sera créé le 25 avril 2013 par la résolution 2100 (annexe 3), paragraphe 7 du CSN, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)¹³⁹. Et dont les missions sont spécifiées aux paragraphes 16 et 17 de ladite résolution et se résument à appuyer le processus politique et sécuritaire, notamment en aidant les autorités de transition malienne à stabiliser le pays et à appliquer la feuille de route pour la transition. Un an après, notamment le 25 juin 2014, en raison de l'évolution de la situation, le CSN décida par l'adoption de la résolution 2164, d'orienter le mandat de la MINUSMA sur la sécurité, la stabilisation et la protection des civils, l'appui au dialogue politique et la réconciliation nationale, ainsi que l'appui au rétablissement de l'autorité de l'Etat, à la promotion et à la protection des droits de l'homme et à l'aide humanitaire¹⁴⁰.

¹³⁶ Idem.

¹³⁷ Grégory Daho et Marc-Antoine Pérouse de Montclos, « De Serval à Barkhane : Le Bilan Confisqué de Dix Ans d'interventions Militaires Au Sahel », *The Conversation*, 2024, consulté le 10 décembre 2024, [en ligne] <http://theconversation.com/de-serval-a-barkhane-le-bilan-confisque-de-dix-ans-dinterventions-militaires-au-sahel-235063>.

¹³⁸ Charbonneau, op.cit.

¹³⁹ CSN, « Resolution 2100 du Conseil de sécurité », 2013, [en ligne] <https://digitallibrary.un.org/record/748429>.

¹⁴⁰ MINUSMA, « Site officiel de la MINUSMA », 2015, <https://minusma.unmissions.org/%C3%A0-propos>.

Dans le mandat de la MINUSMA, il est noté qu'elle doit soutenir le processus de paix et la restauration de l'autorité de l'Etat. Et pour ce faire, elle doit négocier avec les groupes djihadistes. La complexité de son mandat la place dans une position difficile, comme le démontre Bruno Charbonneau dans « *de la guerre contre le terrorisme aux guerres sans fins : la co-production de la violence en Afghanistan, au Mali et au Tchad* ». Il note le fait que la population malienne considère tous les groupes rebelles comme des terroristes. Par conséquent les relations que la MINUSMA entretient avec eux la rendent systématiquement complice de la déstabilisation du pays¹⁴¹. Adam Sandor explique dans sa thèse que pareille situation diminue la légitimité opérationnelle des processus de résolution des conflits¹⁴². L'incompréhension de cette posture par la population, en particulier celle du Sud du Mali, jouera en sa défaveur. Sophia Sabrow démontre dans son étude menée auprès des journalistes et la population du Sud-Mali sur leur perception de la légitimité pragmatique et idéologique des opérations de maintien de la paix. Elle révèle que pour autant que l'opération Serval a été valorisée pour sa légitimité pragmatique du fait de sa performance sur le terrain, la MINUSMA, quant à elle, a fortement été critiquée sur le plan de son fondement idéologique. En effet, elle note que les journalistes et les personnes interrogées ont accusé la MINUSMA de poursuivre des arrière-pensées au Mali comme l'installation d'une base géostratégique.

Au demeurant, l'étude établie que la légitimité idéologique de la MINUSMA était faible car l'ONU était considérée comme une arène pour les Etats puissants plutôt qu'un acteur impartial¹⁴³. Bien que la MINUSMA soit globalement contestée par les Maliens particulièrement, elle a tout de même permis quelques avancées parmi

¹⁴¹ Bruno Charbonneau et al., « De la « guerre contre le terrorisme » aux guerres sans fins : la co-production de la violence en Afghanistan, au Mali et au Tchad », *Cultures et Conflits*, n° 123/124, 2021, pp. 67-82, [en ligne] <https://www.jstor.org/stable/48671603>.

¹⁴² Adam Sandor, « The power of rumour(s) in international interventions : MINUSMA's management of Mali's rumour mill », *International Affairs* 96, n° 4, 2020, pp. 913-934, [en ligne] <https://doi.org/10.1093/ia/iiaa092>.

¹⁴³ Sophia Sabrow, « Local perceptions of the legitimacy of peace operations by the UN, regional organizations and individual states – a case study of the Mali conflict », *International Peacekeeping* 24, n° 1, 2017, pp. 159-186, [en ligne] <https://doi.org/10.1080/13533312.2016.1249365>.

lesquelles la signature de l'Accord de paix d'Alger en 2015 et la tenue des élections présidentielles libres et démocratiques de juillet 2013 à l'issue desquelles Ibrahim Boubacar Keita a été élu président de la République. Ces élections symbolisaient ainsi l'espoir d'une paix durable et la fin des conflits. Mais le terrorisme continuait de se développer et de faire ravage à l'intérieur du Mali et dans la région du Sahel. La communauté internationale voyait en cela une urgence d'action au risque de voir le Sahel devenir le foyer du terrorisme dans le monde. D'où le sens de la mise sur pieds en 2014, de l'opération Barkhane.

3.3. Opération Barkhane : un bilan mitigé

Alors que l'opération Serval est considérée comme une réussite et l'intégrité territoriale du Mali retrouvée, il fallait envisager une stabilité sur le long terme. Pour ce faire, il était plus que nécessaire d'intégrer la lutte contre le terrorisme dans une stratégie politique plus globale. C'est dans ce sens que dès l'été 2014, l'opération Serval est transformée en opération de contre-terrorisme dénommée Barkhane qui opère officiellement sur la zone du G5 Sahel composée du Mali, Burkina Faso, Tchad, Niger et Mauritanie. Sur le plan tactique, la réussite de l'opération Serval a permis à la France d'accroître sa notoriété dans le Sahel. Selon Bruno Charbonneau, l'intervention Barkhane est justifiée sur une double logique de guerre contre le terrorisme et de division du travail entre les forces françaises et onusiennes. Car, d'un côté, on a la France qui coordonne toute l'opération avec le soutien d'autres Etats et, de l'autre côté, la MINUSMA dont le rôle est de faciliter le processus de paix¹⁴⁴.

L'opération Barkhane avait pour objectif d'éradiquer la menace terroriste dans le Sahel afin d'éviter l'effondrement de la région ; particulièrement, le Mali. Elle était également chargée de créer les conditions d'un dialogue national avec toutes les parties prenantes au conflit pour régler le problème du Nord-Mali. En somme, sur le plan sécuritaire de la lutte contre le terrorisme, malgré quelques critiques, l'opération Barkhane a permis aux armées du G5 Sahel d'affaiblir les actions des plus grands

¹⁴⁴ Bruno Charbonneau, « De Serval à Barkhane : les problèmes de la guerre contre le terrorisme au Sahel », op.cit.

groupes djihadistes qui sévissaient dans la région¹⁴⁵. Notamment AQMI, Ansar dine, JNIM¹⁴⁶ et l'Etat islamique. De plus, selon le rapport n° 4080 d'information de l'Assemblée nationale française¹⁴⁷, l'opération Barkhane a fait la démonstration de ses capacités de renseignement et d'opérations ciblées marquées par l'élimination d'importants émirs (chefs) terroristes sévissant dans le Sahel. Elle a permis en 2014 l'assassinat de Ahmed al-Tilemsi, ancien dirigeant du MUJAO et en 2018 de Mohamed Ould Nouini dit Abou Hassan al-Ansari, le chef d'Al-Mourabitoune au Mali. Cela a surtout permis d'empêcher les organisations djihadistes de mener des opérations de grande ampleur comme en 2012 et donc de menacer la stabilité des Etats¹⁴⁸. Cependant, sur le plan de la résolution de conflits, les experts parlent d'un échec.

Après presque une décennie de présence dans le Sahel, l'opération Barkhane, contrairement à Serval, est considérée dans sa globalité comme un échec malgré ses avancées. Au départ elle était bien accueillie parce qu'elle s'inscrivait dans la continuité de Serval. On lui prédisait un succès de même ampleur. Mais le terrorisme est un phénomène complexe dont il est difficile de vaincre en raison de son caractère hybride. Cette complexité fait qu'au fil du temps, l'opération Barkhane était de plus en plus perçue par la population comme une force d'occupation¹⁴⁹ faisant naître aux yeux de la population un sentiment de rejet qui s'est amplifié jusqu'à son départ en 2022. Un rapport de 2021 de la Commission des affaires étrangères et de la défense du Sénat français révèle que, lors de l'audition du général Lecointre, chef d'Etat-major des armées, ce dernier déclarait que ce qui rendait la guerre contre le terrorisme complexe était la capacité de régénération des groupes terroristes. Il

¹⁴⁵ Jonathan Guiffard, « Barkhane : échec, réussite ou bilan nuancé », *Institut Montaigne*, 2023, [en ligne] <https://www.institutmontaigne.org/expressions/barkhane-echec-reussite-ou-bilan-nuance>.

¹⁴⁶ JNIM est la branche sahélienne d'Al-Qaïda.

¹⁴⁷ Commission de la défense nationale et des forces armées, « Rapport d'information, n° 4089 sur l'Opération Barkhane », 2021, [en ligne] https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_def/115b4089_rapport-information.

¹⁴⁸ Marine Carballet, « Coup d'État militaire au Mali : Barkhane se retrouve visible au cœur du désordre », *Le Figaro*, 2020, sect. Vox Monde, consulté le 10 décembre 2014, [en ligne] <https://www.lefigaro.fr/vox/monde/coup-d-etat-militaire-au-mali-barkhane-se-retrouve-visible-au-coeur-du-desordre-20200820>.

¹⁴⁹ Idem.

évoquait également quatre facteurs principaux qui expliqueraient cela à l'avantage des djihadistes. Il s'agit de leur connaissance intime du terrain, de l'instrumentalisation des tensions interethniques préexistantes (notamment la question touarègue), du recrutement des combattants de plus en plus jeunes et de la complicité d'une partie de la population. Ce rapport explique plus loin que pendant les crises anciennes, une partie de la population et particulièrement du Nord-Mali s'est sentie marginalisée par les régimes en place depuis l'indépendance et opprimée par l'armée régulière. Cela a ainsi favorisé l'embrigadement de celle-ci dans les groupes terroristes¹⁵⁰.

Après plusieurs années de la présence militaire française au Sahel avec un accent sur le Mali, certains spécialistes font le constat d'un échec de l'opération Barkhane eu égard aux circonstances ayant conduit à son retrait en 2022. Ces derniers partent du postulat que, pour qu'« une opération militaire importante et visible, menée à l'extérieur, obtienne des résultats stratégiques, elle doit se faire en moins de trois ans sinon elle devient vulnérable en raison du coût important qu'elle va engager¹⁵¹ ». Car une opération militaire importante est difficilement tenable sur la longue durée. Malgré le fait qu'elle ait joué un rôle important dans l'éradication de la menace terroriste dans la région, l'opération Barkhane a duré près d'une décennie. De plus, la métamorphose des groupes djihadistes au fil du temps a davantage fragilisé l'opération. Ajouter à cela la difficile implication des gouvernements locaux et d'autres facteurs externes comme l'influence de la Russie, l'opération Barkhane s'est retrouvée entraînée dans une spirale de jeux complexe où le rôle des acteurs n'était plus clair pour la population. L'ensemble de ces éléments ajoutés à d'autres a ainsi contribué à la dégradation de l'opération Barkhane jusqu'à sa fin en 2022.

¹⁵⁰ Pascal Allizard, Olivier Cigolotti, et Marie-Arlette Carlotti, « ...le rapport d'information. Quel bilan pour l'opération Barkhane ? », Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, 2021, [en ligne] <https://www.senat.fr/rap/r22-708/r22-708-syn.pdf>.

¹⁵¹ Marine Carballet, « Coup d'État militaire au Mali : Barkhane se retrouve visible au cœur du désordre » », op.cit.

Vérification des hypothèses

Hypothèse 1 : la rébellion touarègue de 2012 au Mali est la résultante de l'influence d'acteurs externes.

Le troisième chapitre décrit à suffisance le degré d'influence que les acteurs externes ont eu dans la crise de 2012.

S'opposant à la gestion de la crise par le président ATT, un groupe de sous-officiers avec à sa tête le capitaine Sanogo va orchestrer un coup d'Etat pour destituer ce dernier. Il décidera de suspendre la constitution pour prendre les rênes du pays. Alors que les voix s'élèvent à l'extérieur et dans le pays pour protester contre la prise de pouvoir, les groupes vont profiter pour s'emparer de l'ensemble du Nord-Mali ; créant ainsi une instabilité et un chaos dans tout le pays. Face au chaos qui régnait dans le pays, le gouvernement malien s'est retrouvé en difficulté et incapable de maîtriser la situation. Au risque de voir ce pays qui pendant longtemps, était considéré comme un modèle de la démocratie, s'effondrer, la communauté internationale va réagir à travers le Conseil de sécurité qui autorise l'intervention internationale afin de restituer l'Etat de droit. Très applaudie au départ, cette intervention deviendra au fil du temps l'objet de nombreuses critiques à telle point qu'elle ne sera plus désirée. Certains spécialistes comme Hélène Claudot-Hawad soulèvent la question de l'influence externe sous le prisme des enjeux souterrains. Selon elle, l'engagement de la France dans la guerre malienne visait au-delà la mission de soutien, son indépendance énergétique. Lorsque les rebelles reprennent les raids et attaquent les bases militaires, la France interviendra pour protéger et préserver ses réserves minières que l'ex-puissance coloniale s'est réservée sur les terres touarègues situées de l'autre côté de sa frontière malienne, au Niger¹⁵². Du côté américain, au-delà des renseignements militaires fournis pour la réussite de l'opération Serval, Claudot-Hawad relève le desir américain qui depuis 2003, veut installer des bases militaires dans la zone saharo-sahélienne à la suite des attentats du 11 septembre. La crise qui prévaut au Mali va leur fournir une occasion de mettre en œuvre leur stratégie. Car selon Frederick William Engdahl, la raison réelle de la

¹⁵² Hélène Claudot-Hawad, « Les Touaregs au cœur des enjeux stratégiques saharo---sahéliens », La Découverte, 2013, 198, [en ligne] <https://shs.hal.science/halshs-00863873>.

présence américaine dans le Sahel visait à contrer l'expansion de la Chine en Afrique qui profite des ressources minières pour accroître son économie. Pour les Américains, il fallait donc se rapprocher des sources d'approvisionnement indispensables au développement industriel¹⁵³. Au-delà de ces acteurs internationaux, la présence d'acteurs régionaux a également contribué à cette expansion de la rébellion de 2012. La Libye et l'Algérie ont longtemps été en concurrence pour la domination de tout le Sahara. A la chute de Kadhafi, l'Algérie a continué son projet d'être une puissance régionale. Elle jouera un rôle de médiation afin d'affirmer son leadership auprès des autres Etats. Bien qu'il soit évident que la crise malienne de 2012 a mis à jour le jeu d'influence des puissances internationales et régionales, on ne peut se limiter qu'à cette simple assertion au regard de son ancrage historique.

De ce fait, dans une perspective globale, la rébellion ne peut être réduite à la seule influence des acteurs externes. En effet, bien qu'il soit évident que l'élément qui enclenche la crise de 2012 est principalement la chute de Mouammar Kadhafi, on ne peut pas dissocier ces éléments du contexte interne qui a conduit à cela. L'année 2012 est ainsi le résultat d'un enchevêtrement de facteurs internes et externes portant à la fois sur les aspects historiques, politiques, économiques et sociaux.

Hypothèse 2 : l'impuissance de l'Etat malien fragilisé et incapable de rétablir son autorité a fortement contribué à l'expansion de la rébellion touarègue de 2012.

En se référant à la définition d'un Etat fort donnée par François Bafoul dans le premier chapitre, lorsque la rébellion de 1963 éclate du fait du mécontentement des Touaregs, le pouvoir central nouvellement constitué réussit à affirmer son autorité et à vaincre celle-ci. En effet, grâce à la collaboration entre le Mali et les Etats voisins, les principaux chefs rebelles seront capturés et livrés aux autorités de Bamako et au bout d'un an d'affrontement, la rébellion sera anéantie et le territoire occupé par les rebelles sera vide et placé sous administration militaire jusqu'en 1987¹⁵⁴. Cependant,

¹⁵³ Frederick William Engdahl, « NATO's War on Libya Is Directed against China: AFRICOM and the Threat to China's National Energy Security », Global Research, 2011.

¹⁵⁴ Raffray, op.cit.

les rébellions qui ont suivi la première ont parfois mis le gouvernement dans une position de faiblesse au point de risquer l'intégrité territoriale.

Le 20 juin 1990, le président français de l'époque François Mitterrand déclare dans un discours à la Baule (annexe 4) que lorsqu'il y a des contestations dans un Etat, les dirigeants se doivent de débattre avec leurs citoyens. Ce discours est prononcé dans un contexte malien tendu. Les Touaregs vont l'interpréter comme un signe d'abandon de soutien de la France au gouvernement et donc une occasion de faire valoir leur intérêt. Par conséquent, quelques jours plus tard, ils vont relancer les offensives en attaquant plusieurs bases militaires pour se procurer des armes. Comme on l'a vu dans les parties précédentes, malgré les ripostes de l'armée, elle sera mise en difficulté par les rebelles qui ont une bonne maîtrise du terrain, ils sont mobiles et rapides et bénéficient de la complicité de la population. Confronté à l'absence de soutien et de solution, l'armée usera des méthodes non conventionnelles telles que la tactique de la terre brûlée qui vise à affamer l'ennemie pour mieux l'achever, l'usage des mitrailleuses pour abattre le bétail, etc. Cette politique de répression des autorités maliennes sera fortement critiquée par la communauté internationale au point de ternir l'image du pays, mettant de nouveau les Touaregs en position de force. Le déroulement de la rébellion de 1990 semble corroborer avec notre hypothèse au regard des échecs de l'Accord de Tamanrasset et du Pacte national. En effet, le refus du président Moussa Traoré de mettre en œuvre l'Accord de Tamanrasset va amplifier les tensions déjà présente à telle enseigne que le 26 mars de la même année, ce dernier sera destitué par un coup d'état du lieutenant-colonel ATT qui sera l'instigateur du Pacte national de 1992. Mais, le manque de volonté politique de ce dernier ne va faire que compliquer la situation jusqu'à ce que les tensions naissent au sein du MPLA qui se divise en plusieurs factions rebelles. À ce stade, le Mali a manqué les occasions de trouver une solution de paix à une revendication purement ethnique mais dont l'arrivée de nouveaux acteurs (AQMI et Ansar) et l'influence régional et internationale va transformer en un jeu de positionnement stratégique et politique.

De plus, dans une analyse comparative de la gestion du problème touareg au Mali et au Niger au lendemain des indépendances, la littérature scientifique relève quelques éléments en faveur de notre hypothèse. Elle fait état d'une absence de l'aspect

humain dans la démarche de l'administration malienne contrairement à celle du Niger. Selon Mériadec Raffray, l'indépendance du Niger se passe sans heurts. La communauté touarègue arrivée au Niger sera intégrée dans la gestion du pays du fait de leur instruction pendant la présence française. En revanche, au Mali, la nouvelle administration était déterminée à soumettre sa population sans tenir compte des spécificités de chacun. Attachées à leur mode de vie nomade, les Touaregs sont considérés par le pouvoir comme un fléau de la construction de l'Etat nation dont il faut se débarrasser. Ils se verront ainsi mis de côté. Ce qui engendra un malaise profond à l'origine des rébellions futures.

Lorsqu'on se réfère aux indicateurs de fragilisation des Etats tels que présenté par *The Fund For Peace Institute*, l'évolution de la crise malienne a plongé le pays dans une instabilité profonde rendant ainsi l'espoir d'une paix difficile. L'indicateur d'intervention externe par exemple, examine à cet effet l'impact des acteurs extérieurs dans le fonctionnement de l'Etat. Notamment en ce qui concerne la sécurité et l'économie. L'intervention extérieure tient également compte de l'intervention humanitaire, telle que le déploiement d'une mission internationale de maintien de la paix. Le moins que l'on puisse dire à ce sujet c'est que le cas du Mali illustre à suffire le processus de fragilisation du pays.

Sur le plan politique, l'indicateur d'intervention met en avant tout soutien extérieur qui serait apporté aux factions opposées au gouvernement mettant ce dernier dans une position de faiblesse. À cet effet, nous avons largement démontré le soutien à minima de la Libye de Kadhafi et de l'Algérie aux groupes rebelles ayant pris les armes contre le pouvoir central.

Sur le plan économique, bien que ce mémoire porte essentiellement sur l'aspect sécuritaire, il n'en demeure pas moins que l'économie du Mali est fortement dépendante de l'Aide publique au développement reçue des grandes puissances. Ainsi que des fonds qui lui sont octroyés par les organismes internationaux tels que le FMI et la Banque mondiale.

L'autre aspect de l'intervention qui est décrit par l'indicateur de fragilité des Etats porte sur l'intervention de la force. Il s'agit d'identifier la présence d'un certain nombre d'éléments qui justifieraient l'incapacité de l'Etat à assurer l'intégrité de son

territoire. Il s'agit de la présence des forces étrangères, des attaques militaires transfrontalières, des opérations de maintien de la paix, etc. Appliqué au cas du Mali, qu'il s'agisse de l'influence des groupes rebelles ou des opérations Serval, MINUSMA, Barkhane et bien d'autres, nous avons démontré tout au long de ce mémoire dans quelle mesure une intervention externe est significative d'un Etat du Mali fragile et au bord de l'effondrement.

Conclusion générale

La question à laquelle ce mémoire s'est proposé de répondre consistait à savoir : quels étaient les éléments ayant conduit à la fragilisation du Mali en 2012 ? De là, ont émergé deux hypothèses dont les analyses nous permettent de faire trois constats.

Le premier constat qui ressort est que la rébellion touarègue de 2012 représente bien plus qu'un simple conflit entre un Etat et une faction dissidente de son peuple. Elle représente en réalité le reflet d'une histoire complexe et des dynamiques multisectorielles qui trouvent leurs origines dans des facteurs endogènes et exogènes. Les deux premières rébellions touarègues sont fondées sur une revendication idéologique portée par un peuple dévoué à sa liberté. On a suffisamment montré sur quelle base idéologique les Touaregs justifient leur opposition à la forte centralisation du pouvoir. Après l'indépendance du Mali, ces derniers refusent de se soumettre à la structure étatique mise en place par la nouvelle élite dirigeante. Déterminés à ne pas se soumettre, les tensions vont s'accroître, passant ainsi par des phases de révoltes et d'affrontements musclés. Dans les années 1990, l'implication des acteurs régionaux s'intensifie au fur et à mesure que la crise évolue. L'Algérie et la Libye, qui revendiquent depuis longtemps le leadership dans le Sahara-Sahel, vont s'impliquer directement dans la gestion du conflit. Plus tard, les événements du 11 septembre 2001 vont davantage porter l'attention de la communauté internationale vers le Mali. Car le phénomène du terrorisme va se développer jusque dans le Nord du Mali avec l'arrivée de l'AQMI ancêtre du GSPC et qui se revendique être le prolongement de Al-Qaïda. Décidé à vaincre le terrorisme dans le monde, les Américains et les Français vont au regard de l'évolution de la situation chaotique qui prévaut au Mali, décider d'une intervention militaire. Ainsi, la crise de 2012 s'inscrit dans une dynamique multidimensionnelle rendant l'action de l'Etat compliqué et difficile à percevoir.

Le deuxième constat qui ressort de cette analyse fait référence à ce que Moulaye et Niakaté appellent l'échec de la politique de sécurité nationale (PSN). En effet, l'établissement des frontières coloniales en Afrique pose un réel problème de la capacité des Etats à garantir la sécurité nationale. La région du Sahara étant recouverte à près de 31% de désert, il est difficile d'établir une différence claire entre

les frontières. Selon eux, l'établissement d'une PSN requiert trois critères principaux : une vision stratégique claire, cohérente et globale face à des menaces communes, le choix de stratégies et d'actions prioritaires précises sur lesquelles se focalise l'effort de la nation et enfin gérer harmonieusement les problématiques nationales qui peuvent avoir un impact sur la sécurité du pays¹⁵⁵. Selon ces derniers, bien que le Mali ait été pendant plusieurs années considérés comme un modèle de la démocratie en Afrique, l'enclenchement de la rébellion de 2012, suivie d'un coup d'Etat militaire n'a fait que révéler le vrai visage de la gouvernance malienne¹⁵⁶. Lorsque les revendications éclatent au lendemain des indépendances, le gouvernement malien fait le choix de la force pour imposer son autorité. Un choix qui va entraîner une incompréhension et une méfiance mutuelle entre l'autorité dirigeante et les Touaregs. En ignorant les aspirations du Nord en matière de développement économique ou de représentation politique, les autorités maliennes ont ouvert la voie à une contestation violente et aux actions séparatistes plongeant le pays dans une instabilité pendant des décennies¹⁵⁷.

Le troisième constat qui ressort de l'analyse de nos hypothèses fait état de la fragilité du Mali. En effet, la rébellion de 2012 a mis à jour l'incapacité de l'Etat malien à assurer son intégrité territoriale faisant ainsi de lui un Etat failli. Sur ce point, les indicateurs de cohésion sociale que nous avons décrits au premier chapitre montre clairement l'état de défaillance du Mali. En 2012, le Mali est profondément déstabilisé par l'insurrection conjointement menée par le MNLA et le groupe salafiste Ansar dine suivie d'un coup d'Etat provoqué par une partie de l'armée. Face à cela, le gouvernement n'a pas été en mesure de déployer pleinement son administration sur une grande partie du territoire, laissant ainsi place à la domination des groupes rebelles¹⁵⁸. Certains auteurs comme Robert B. Lloyd qualifient ces

¹⁵⁵ Zeïni Moulaye et Mahamadou Niakate, « Shared Governance of Peace and Security: The Malian Experience », *Friedrich-Ebert-Stiftung*, 2011.

¹⁵⁶ Idem.

¹⁵⁷ Grégory Chauzal et Thibault van Damme, « The roots of Mali's conflict », op.cit.

¹⁵⁸ Aurélien Tobie et Boukary Sangaré, « Impacts Des Groupes Armés Sur Les Populations Au Nord et Au Centre Du Mali » SIPRI, 2019, [en ligne] <https://www.sipri.org/publications/2019/partner-publications/impacts-des-groupes-armes-sur-les-populations-au-nord-et-au-centre-du-mali>.

territoires « d’espaces non gouvernés¹⁵⁹ ». Ce qui marque la remise en cause de la forte centralité du pouvoir.

Au demeurant, se limiter à la seule rébellion touarègue de 2012 ne peut être suffisant pour comprendre la complexité du problème touareg. Elle est en effet, le résultat d’une interaction complexe entre des dynamiques internes structurelles et des influences externes, qui ont agi comme des catalyseurs. Elle ne peut donc pas être comprise sans prendre en compte cette double dimension. Car, tandis que les facteurs internes ont créé les conditions propices aux différentes rébellions, les facteurs externes quant à eux, ont accéléré et amplifié la crise.

¹⁵⁹ Robert B. Lloyd, « Ungoverned Spaces and Regional Insecurity: The Case of Mali », *SAIS Review of International Affairs* 36, n° 1, 2016, pp. 133-141, [en ligne] <https://doi.org/10.1353/sais.2016.0012>.

Bibliographie

Ouvrages et chapitre d'ouvrages

- Balzacq, Thierry. *Théories de la sécurité : les approches critiques*. Références. Paris : Sciences po, les presses, 2016.
- Behrendt, Christian, et Frédéric Bouhon. *Introduction à la théorie générale de l'État*. 4e éd. Collection de la Faculté de droit de l'Université de Liège. Bruxelles: Larcier, 2020.
- Boeke, Sergei, et Bart Schuurman. « Operation 'Serval': A Strategic Analysis of the French Intervention in Mali, 2013–2014 ». *Journal of Strategic Studies* 38, n° 6, 2015, pp. 801-825. <https://doi.org/10.1080/01402390.2015.1045494>.
- Boilley, Pierre. « Géopolitique africaine et rébellions touarègues. Approches locales, approches globales (1960-2011) ». *L'Année du Maghreb*, n° VII, 2011, pp. 151-162. <https://doi.org/10.4000/anneemaghreb.1182>.
- . *Les Touaregs Kel Adagh. Dépendances et révoltes : du Soudan français au Mali contemporain*. Karthala, 2012. <https://doi.org/10.3917/kart.boil.2012.01>.
- Bourgeot, André. *Les sociétés touarègues : nomadisme, identité, résistances*. Hommes et sociétés. Paris : Karthala, 1995.
- Châtaigner, Jean-Marc, et Hervé Magro, éd. *Etats et sociétés fragiles : entre conflits, reconstitution et développement*. Paris : Karthala, 2007.
- Claudot-Hawad, Hélène. « 6. La « question touarègue », quels enjeux ? » In *La guerre au Mali*, 125-47. La Découverte, 2013. <https://doi.org/10.3917/dec.galym.2013.01.0125>.
- , « Le politique dans l'histoire touarègue ». Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans, 1993, <https://doi.org/10.4000/books.iremam.2777>.
- . « Les Touaregs au cœur des enjeux stratégiques saharo---sahéliens », 198. La Découverte, 2013. <https://shs.hal.science/halshs-00863873>.
- Claudot-Hawad, Hélène, et Hawad, éd. *Touaregs : voix solitaires sous l'horizon confisqué*. Ethnies, vol. 11 = no. 20-21. Paris : Peuples Autochtones et Développement, 1996.

- Entrèves, Alexandre Passerin d'. *La notion de l'Etat, Traduit de l'anglais par Jean R. Weiland*. SIREY., 1970.
- Fukuyama, Francis. *State-Building: Governance and World Order in the 21st Century*. Ithaca, N.Y: Cornell University Press, 2004.
- Gèze, François. « 7. Le jeu trouble du régime algérien au Sahara ». In *La guerre au Mali*, 148-68. La Découverte, 2013. <https://doi.org/10.3917/dec.galym.2013.01.0148>.
- Giraud, Grégory. « 1. Cinquante ans de tensions dans la zone sahélo-saharienne ». In *La guerre au Mali*, 27-57. La Découverte, 2013. <https://doi.org/10.3917/dec.galym.2013.01.0027>
- Hydén, Göran, et Michael Bratton, éd. *Governance and politics in Africa*. Boulder, Colo: L. Rienner, 1992.
- Rotberg, Robert I., éd. *CHAPTER ONE Failed States, Collapsed States, Weak States: Causes and Indicators. Dans State Failure and State Weakness in a Time of Terror*. Brookings Institution Press, 2003.
- , éd. *When states fail causes and consequences*. Princeton, N.J: Princeton University Press, 2004.
- Rousseau, Jean-Jacques. *Discours sur l'origine de l'inégalité (1754)*. Reproduit par extraits au Recueil de textes. Paris : Flammarion, 1992.
- Saint Girons, Anne. *Les rébellions touarègues*. Paris : Ibis press, 2008.
- Thomas Fleiner-Gerster. *Théorie générale de l'État*. Erscheinungsort nicht ermittelbar: Graduate Institute Publications, 1986.
- Weber, Max, Jacques Chavy, et Éric de Dampierre. *Economie et société*. Agora. Paris : Pocket, 1995.
- Weber, Max, Herbert Pierre Secher, et Max Weber. *Basic Concepts in Sociology*. Repr. London: Owen, 1968.
- Zartman, I. William, éd. *Collapsed States: The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority*. SAIS African Studies Library. Boulder, Colo.: Rienner, 1995.

Articles scientifiques

- Adamczewski, Amandine, et Philippe Hugon. « La crise libyenne et son impact sur les transactions foncières en Afrique:Le projet Malibya au Mali ». *Afrique contemporaine* 245, n° 1, 2013, pp. 105-107. <https://doi.org/10.3917/afco.245.0105>.
- Arieff, Alexis. « Crisis in Mali: Analyst in African Affairs ». *Congressional Research Service*, CRS Report for Congress, 2013. <https://sgp.fas.org/crs/row/R42664.pdf>.
- Attar, Oriane Ben. « Le rôle de la France dans la crise malienne ». *Civitas Europa* 31, n° 2, 2013, pp. 145-180. <https://doi.org/10.3917/civit.031.0145>.
- Bafoil, François. « Chapitre 13 / États forts, états faibles régions fortes, régions faibles ». *Académique*, 2012, pp. 381-407. <https://shs.cairn.info/capitalismes-emergents--9782724612608-page-381>.
- Charbonneau, Bruno. « De Serval à Barkhane : les problèmes de la guerre contre le terrorisme au Sahel ». *Les Temps Modernes* 693694, n° 2, 2017, pp. 322-340. <https://doi.org/10.3917/ltm.693.0322>.
- . Marielle Debos, Jean-Paul Hanon, Christian Olsson, et Christophe Wasinski. « De la « guerre contre le terrorisme » aux guerres sans fins : la co-production de la violence en Afghanistan, au Mali et au Tchad ». *Cultures et Conflits*, n° 123/124, 2021, pp. 67-82. <https://www.jstor.org/stable/48671603>.
- Chebli, Dénia. « Du MNA au MNLA : le passage à la lutte armée ». *NORIA*, 2014. https://www.noria-research.com/wp-content/uploads/2016/02/CHEBLI_MNLA_NORIA-1.pdf.
- Chena, Salim, et Antonin Tisseron. « Rupture d'équilibres au Mali : Entre instabilité et recompositions ». *Afrique contemporaine* 245, n° 1, 2013, pp. 71-84. <https://doi.org/10.3917/afco.245.0071>.
- Delpin, Patrice. « Les Touaregs au Mali et au Niger, analyse géopolitique ». *Clio Texte*, 4 novembre 2015. <https://clio-texte.clionautes.org/les-touaregs-au-mali-et-au-niger-analyse-geopolitique.html>.
- Djibo, Mamoudou. « Rébellion touarègue et question saharienne au Niger ». *Autrepart* 23, n° 3, 2002, pp. 135-156. <https://doi.org/10.3917/autr.023.0135>.
- Engdahl, Frederick William. « NATO's War on Libya Is Directed against China: AFRICOM and the Threat to China's National Energy Security », *Global*

- Research, 2011.
- Gaulme, François. « « États faillis », « États fragiles » : concepts jumelés d’une nouvelle réflexion mondiale ». *Politique étrangère*, n° 1, 2011, pp. 17-29. <https://doi.org/10.3917/pe.111.0017>.
- Gounin, Yves. « AQMI. L’industrie de, l’enlèvement / Serge Daniel, Paris, Fayard, 2012, 304 p. » *Revue internationale et stratégique* 87, n° 3, 2012, p. II-II. <https://doi.org/10.3917/ris.087.0131b>.
- Gourdin, Patrice. « Les Touaregs du Mali dans la mondialisation. », 2013. <https://www.diploweb.com/Touaregs-du-Mali-Des-hommes-bleus.html>.
- Grégoire, Emmanuel. « Islamistes et rebelles Touaregs maliens : alliances, rivalités et ruptures ». *EchoGéo*, 2013. <https://doi.org/10.4000/echogeo.13466>.
- Grémont, Charles. « Touaregs et Arabes dans les forces armées coloniales et maliennes : Une histoire en trompe-l’œil. » *Note de l’Ifri*, 2010. https://www.ifri.org/sites/default/files/es/migrated_files/documents/atoms/files/gremont_touaregs_et_arabes.pdf.
- Guetta, Bernard. « Ce que l’on entend réellement par un État fort ». *Challenges*, 20 janvier 2016. https://www.challenges.fr/politique/ce-que-l-on-entend-reellement-par-un-etat-fort_43967.
- Guiffard, Jonathan. « Barkhane : échec, réussite ou bilan nuancé ». *Institut Montaigne*, 2023. <https://www.institutmontaigne.org/expressions/barkhane-echec-reussite-ou-bilan-nuance>.
- Hassner, Pierre. « Weber (Max) - Le savant et le politique. (Wissenschaft als Beruf. Politik als Beruf.). Traduction de Julien Freund. Introduction de Raymond Aron ». *Revue française de science politique* 9, n° 4, 1959, 1047-1052. https://www.persee.fr/doc/rfsp_00352950_1959_num_9_4_403039_t1_1047_0000_001.
- Illiassou, Ramattou, Héloïse Cauquil, Léopold Buirette, et Robinson Gouhier. « Étude de cas – La France et la paix au Mali : Chercher la paix. Ni la guerre, ni la paix. Maîtriser l’entre-deux ». *RDN*, 2021. https://www.defnat.com/e-RDN/vue-article-cahier.php?car_t_icle=347&cidcahier=1256.
- John, Jonothan Di. « Conceptualising the Causes and Consequences of Failed States: A Critical Review of the Literature ». *London : Crisis States Research Centre*, 2008.

- Julia, Dufour. « Mouvement national de libération de l’Azawad ». *GRIP*, 2012. https://grip.org/wp-content/uploads/2012/05/NA_2012-05-22_FR_J-DUFOUR.pdf.
- Lacher, Wolfram. « Organized Crime and Conflict in the Sahel-Sahara Region ». *Carnegie Endowment for International Peace*, 2012. <https://carnegieendowment.org/research/2012/09/organized-crime-and-conflict-in-the-sahel-sahara-region?lang=en>.
- Livre Blanc. « Livre Blanc de la société civile pour la paix et la sécurité au Mali ». *Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI*, 2019. https://www.sipri.org/sites/default/files/2019-01/livre_blanc_mali_2019.pdf.
- Lloyd, Robert B. « Ungoverned Spaces and Regional Insecurity: The Case of Mali ». *SAIS Review of International Affairs* 36, n° 1, 2016, pp. 133-141. <https://doi.org/10.1353/sais.2016.0012>.
- Laurent Gagnol, « Géohistoire des frontières sahariennes. L’héritage nomade enseveli sous les murs de sable », *Bulletin de l’association de géographes français. Géographies* 99, no 2, 2022, pp. 53-75. <https://doi.org/10.4000/bagf.9030>.
- Moulaye, Zeïni, et Mahamadou Niakate. « Shared Governance of Peace and Security: The Malian Experience ». *Friedrich-Ebert-Stiftung*, 2011.
- Pahlavi, Pierre, et Jérôme Lacroix Leclair. « L’institutionnalisation d’AQMI dans la nébuleuse Al-Qaida ». *Les Champs de Mars* 24, n° 2, 2012, pp. 9-28. <https://doi.org/10.3917/lcdm1.024.0009>.
- Pellerin, Mathieu. « Le Sahel et la contagion libyenne ». *Politique étrangère*, n° 4, 2012, pp. 835-847. <https://doi.org/10.3917/pe.124.0835>.
- Pernin, Clémence, et Houari Sayad. « Le Sahel : terrain de jeu d’Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) ». *Les Cahiers d’Outre-Mer. Revue de géographie de Bordeaux* 64, n° 255, 2011, pp. 445-446. <https://doi.org/10.4000/com.6346>.
- Poupart, Pauline. « L’Azawad comme enjeu des négociations de paix au Mali : quel statut pour un territoire contesté ? » *Confluences Méditerranée* 101, n° 2, 2017, pp. 97-112. <https://doi.org/10.3917/come.101.0097>.
- Sabrow, Sophia. « Local perceptions of the legitimacy of peace operations by the UN, regional organizations and individual states – a case study of the Mali

conflict ». *International Peacekeeping* 24, n° 1, 2017, pp. 159-186.
<https://doi.org/10.1080/13533312.2016.1249365>.

Sandor, Adam. « The power of rumour(s) in international interventions: MINUSMA's management of Mali's rumour mill ». *International Affairs* 96, n° 4, 2020, pp. 913-934. <https://doi.org/10.1093/ia/iaa092>.

Spet, Stéphane. « Operation Serval. Analyzing the French Strategy against Jihadists in Mali ». *ASPJ Africa & Francophonie*, 2015. https://www.airuniversity.af.edu/Portals/10/ASPJ_French/journals_E/volume-06_Issue-3/spet_e.pdf.

Articles de journaux

Bouvier, Edith. « Intervention au Mali : la presse algérienne très critique ». *Le Figaro*, 2013, sect. International. Consulté le 19 septembre 2024, <https://www.lefigaro.fr/international/2013/01/14/01003-20130114ARTFIG00478-intervention-au-mali-la-presse-algerienne-tres-critique.php>.

Carballet, Marine. « Coup d'État militaire au Mali : « Barkhane se retrouve visible au cœur du désordre » ». *Le Figaro*, 2020, sect. Vox Monde, Consulté le 29 septembre 2024, <https://www.lefigaro.fr/vox/monde/coup-d-etat-militaire-au-mali-barkhane-se-retrouve-visible-au-coeur-du-desordre-20200820>.

Daho, Grégory, et Marc-Antoine Pérouse de Montclos. « De Serval à Barkhane : Le Bilan Confisqué de Dix Ans d'interventions Militaires Au Sahel », *The Conversation*, Consulté le 11 août 2024, <http://theconversation.com/de-serval-a-barkhane-le-bilan-confisque-de-dix-ans-dinterventions-militaires-au-sahel-235063>.

Galy, Michel. « Opération « Serval » : Un nouvel avatar de la Françafrique », 2013. Consulté le 05 octobre 2024, https://www.lemonde.fr/idees/article/2013/01/17/un-nouvel-avatar-de-la-francafrique_1818594_3232.html.

Jeune Afrique. « Donnez-nous l'indépendance et ce sera la fin d'Aqmi ». *JeuneAfrique.com*. Consulté le 4 décembre 2024. <https://www.jeuneafrique.com/177253/politique/mahmoud-ag-aghaly-mnla-donnez-nous-l-indpendance-et-ce-sera-la-fin-d-aqmi-au-mali/>.

Sallon, Hélène. « La presse algérienne critique l'attitude "coloniale" de la France au Mali ». *Le Monde Afrique*, 2013, Consulté le 17 octobre 2024, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/01/14/la-presse-algerienne-critique-l-interventionnisme-de-la-france-au-mali_1816521_3212.html.

Tresca, Malo. « Les dates clés de l'intervention française au Mali », 2016, Consulté le 25 octobre 2024, <https://www.la-croix.com/Monde/Afrique/Les-dates-cles-intervention-francaise-Mali-2016-04-13-1200753198>.

Rapports

Adam, Bernard. « Mali : de l'intervention militaire française à la reconstruction de l'État ». GRIP, 2013. <https://www.grip.org/mali-de-lintervention-militaire-francaise-a-la-reconstruction-de-letat/>.

Allizard, Pascal, Olivier Cigolotti, et Marie-Arlette Carloti. « ...le rapport d'information. Quel bilan pour l'opération Barkhane ? » Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, 2021. <https://www.senat.fr/rap/r22-708/r22-708-syn.pdf>.

Bencherif, Adib. « De la "Question touarègue" aux mémoires du conflit : pour une réconciliation malienne ». Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques. Bibliothèque et archives nationale du Québec : UQAM, 2018. <http://numerique.banq.qc.ca/>.

Chauzal, Grégory, et Thibault van Damme. « The roots of Mali's conflict ». Clingendael Institute, National Postcode, 2015. https://www.clingendael.org/pub/2015/the_roots_of_malis_conflict/.

Commission de la défense nationale et des forces armées. « Rapport d'information, n° 4089 sur l'Opération Barkhane », 2021. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_def/l15b4089_rapport-information.

D'Evry, Antoine. « L'opération Serval à l'épreuve du doute : vrais succès, fausses leçons ». Ifri, 2015. <https://www.ifri.org/fr/etudes/loperation-serval-lepreuve-du-doute-vrais-succes-fausse-lecons>.

OCDE. « Suivi des Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires ». Éditions OCDE, 2010. <https://doi.org/10.1787/9789264056534-fr>.

Raffray, Mériadec. « Les Rebellions touarègues au Sahel. » CDEF, Centre de doctrine d'emploi des forces, DREX, Division Recherche et retour d'expérience, 2013.

Razoux, Pierre. « Réflexions sur la crise libyenne ». Étude de l'IRSEM n°27. IRSEM, 2013. <https://www.irsem.fr/data/files/irsem/documents/document/file/2399/Etude%2027%20IRSEM%20-%20R%C3%A9flexions%20sur%20la%20crise%20libyenne%20-%20P%20Razoux.pdf>.

Tobie, Aurélien, et Boukary Sangaré. « Impacts Des Groupes Armés Sur Les Populations Au Nord et Au Centre Du Mali ». SIPRI, 2019. <https://www.sipri.org/publications/2019/partner-publications/impacts-des-groupes-armes-sur-les-populations-au-nord-et-au-centre-du-mali>.

Documents juridiques

CSN. Résolution 2085 du Conseil de sécurité (2012). [file:///Users/mac/Downloads/S_RES_2085\(2012\)-FR-1.pdf](file:///Users/mac/Downloads/S_RES_2085(2012)-FR-1.pdf).

CSN. Résolution 2100 du Conseil de sécurité (2013). <https://digitallibrary.un.org/record/748429>.

UN Security Council. « Resolution 2056 (2012) /: adopted by the Security Council at its 6798th meeting », 2012. <https://digitallibrary.un.org/record/730360>.

Thèse

Tamboura, Abdoulaye. « Le conflit touareg et ses enjeux géopolitiques au Mali. » Université Paris 8, 2015.

Pages internet et Blogs

Gurfinkiel, Michel. « Géopolitique/ Course de vitesse dans l'Azawad – Berbères laïques contre Arabes jihadistes : le « grand jeu » saharien a commencé. » *Tamurt* (blog), 2012. <https://tamurt.info/geopolitique-course-de-vitesse-dans-lazawad-berberes-laiques-contre-arabes-jihadistes-le-grand-jeu-saharien-a-commence-2/>.

Hollande, François. « Conférence de presse ». elysee.fr, 2013.

MINUSMA. « Site officiel de la MINUSMA », 2015. <https://minusma.unmissions.org/%C3%A0-propos>.

Annexes

Annexe 1 : lettre ouverte des chefs coutumiers et des commerçants de la boucle du Niger _____ adressée au président de la République française le 30 mai 1958

- L E T T R E O U V E R T E -
-:-:-:-:-

Par les chefs coutumiers, les Notables et les commerçants
de Boucle d'Elger: TOMBOUCTOU, GAO et GOUNDAME
A sa majesté Monsieur le Président de la REPUBLIQUE FRAN
CAISE

P A R I S

s/c des Messieurs:
Le Président du Gouvernement Français
Le Ministre de France d'Outre-Mer
Le Haut Commissaire de l'A.O.F.
Le Ministre du Sahara Français
Le Commandant du Cercle de Tombouctou

COPIES ADRESSEES AUX MESSIEURS:
Le Ministre d'Etranger
Le Ministre de défense National
Le Général Commandant Supérieur des Forces Armées de l'A.O.F.
Le Général Commandant de la 3^e Brigade S/C du Colonel
délégué Militaire, Commandant d'Armes de Tombouctou.

Monsieur le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Nous avons l'honneur de vous reiterer très respectueuse-
ment notre pétition du 30 Octobre 1957 en sollicitant votre haute
bienveillance une suite très favorable.

Comme nous sommes parmis les citoyens Français-musulmans,
nous croyons que nous disposons les droits parfaits de vous exprimer
nos aspirations.

Nous avons l'honneur de vous déclarer très sincèrement
une fois de plus que nous voulons rester toujours français musul-
mans avec notre cher statut privé.

Nous vous affirmons notre opposition formelle au fait
d'être compris dans une système autonome ou fédéraliste d'Afrique
Noire ou d'Afrique Nord.

Nos intérêts et nos aspirations ne pourraient dans aucun
cas valablement défendues tant que nous sommes attachés à un terri-
toire représenté forcément et gouverné par une majorité noire dont
l'ethnique, les intérêt et les aspirations ne sont pas mêmes que les
notres.

Nous vous assurons que nous ne pourrions sous aucune forme
soumettre " cette autorité africain que si ce n'est pas la France
nous l'ignorons totalement -

.../....

C'est pourquoi nous sollicitons votre haute intervention équitable pour être séparé politiquement et Administrativement et le plutôt possible d'avec Soudan-Français pour intégrer notre pays et sa région Boucle de Niger au Sahara Français dont faisant partie historiquement sentimentalement et ethniquement-

C'est nos ancêtres Sahariens les Touaregs et les Maures Nomades et sédentaires qui ont habité et dominé le Sahara des milliers d'années avant l'Islam- Ce sont les fondateurs des grandes villes sahariennes, Ghana, Oudaghost, Immaddra, Araouan, Tadamecquat (Essouq de Kidal) Gao (de Tadamakkat et non Gao de Haute-Volta) Tombouctou etc...etc...

Nous n'étions jamais soumis à aucune autorité d'Afrique Noire ou d'Afrique Nord, c'est nos ancêtres sahariens qui avaient conquis l'Afrique Nord (où ils y avaient fondé Marrakech) et Afrique Noire comme l'Histoire écrit l'atteste.

Si Tombouctou parfois a été conquise par africains noirs ou blancs elle n'a jamais restée aux mains des envahisseurs mais libérée toujours par ses fondateurs- Jusqu'au passage des explorateurs Européens notamment Monsieur RENE CAILLE et ses suivants et jusqu'à l'arrivée Française: TOMBOUCTOU et ses régions étaient sous la domination de ses fondateurs les Touaregs et les Maures (Moulethimines de Sanhadja sonrays-Assikya, Armas, Berabiche, Kounta et leurs assimilés dans la même ethnie des Touaregs et Maures nomades et Sédentaires.

C'est avec ces Touaregs et ces Maures que la France avait traité affaires du pays:

12)- Par l'intermédiaire de Elhaj ABDOUL KADER Ambassadeur de Tombouctou à PARIS Janvier 1885, dix ans environ avant l'arrivée Française-

22)- Avec les Chefs Maures et Touaregs après l'arrivée Française et non jamais avec les Africains noirs du Soudan (partie sud de Haute Sénégal Niger) qui n'existait pas encore à cette date-

Au point de vue historique, étymologique et terminologie: le mot Soudan employé dans les livres chroniques veut dire l'expression BILAD-ESSOUDAN qui signifie pays des noirs qui s'applique à toute la partie qui contient africains noirs situé au Sud du Sahara c'est à dire au sud de Boucle Niger et jamais dans la langue usuelle le Soudan Colonie créée et baptisée par les Français et dont les limites comprennent des régions sahariennes Nord Soudanaises- Ces dernières régions n'ont jamais été appelées Soudanaises qu'après les organisations administratives Françaises surtout 1921.

Les régions de la bordure Saharienne ne furent jamais définitivement délimitées.

Comme vous savez en 1880 avant le nom empreinté "SOUDAN" Cette région se nommait Haut Sénégal-1881 il prenait le nom de Haut Fleuve- 1890 (18 Août) Commandement Supérieur du Soudan Français dépendant du Sénégal-1895 (16 Juin) Colonie Soudan-Français-1899 (17 Octobre) dislocation du Soudan Français par décret et fut repartie en donnant:

.../...

A Dahomey: Canton de Kando et Territoire de Say; à côte d'Ivoire Odienné Kang et Bouno; à la Guinée: Dinguiray, Siguiri, Kouroussa, Kankan, Kiasidougou et Beyla, en rattachant la partie de Haut Sénégal du Sahel et du Haut Niger à la Colonie du Sénégal-

Les provinces de Tombouctou et de la Haute Volta formèrent deux territoires, militaires placées chacun sous le Commandement d'un Officier Supérieur relevant du Gouverneur Général-

1904 (18 Octobre) création Colonie de Haut-Sénégal Niger (comprend région de Tombouctou et Zinder)- 1905 création du Territoire; militaire Zinder au Tchad; rattachement de Hoggar au Territoire du Sud; 1910-11 création du Niger et rattachement de Tombouctou au Niger; 1919 création de Haute-Volta; en 1912 création cercle de Oualata Néma desservant de région de Tombouctou; en 1920 (Décembre) ont vit réapparaître le nom empreinté "SOUDAN"- Alors notre pays a été divisé en core la partie l'Est Azawak) Cercle de Tahoua Agadès, etc... restait attachée au Niger et le reste de la province de Tombouctou y compris Cercles Gao, Goundam, Soumpti et Haoud (Néma Oualata) était alors rattachés au Soudan Français avec un délégué du Gouverneur désigné par Paris avec résidence à Tombouctou.

Après quelques années suppression de délégation de Tombouctou En 1927 rattachement de Dori et Fada au Niger- 1932 suppression de Haut volta- 1936 les Subdivisions de Kidal et de Bourem détachées de Tombouctou et attachées du Cercle de Gao- 1945 rattachement de Haoud (Néma Oualata et leur région) Mauritanie- 1947 rétablissement de Haut Volta-

Tous ceci montre clairement le caractère artificiel des frontières de cette partie de l'A.O.F. Les lignes de démarcation n'y ont jamais tenu compte des réalités ethniques et économiques.

Tous ces remaniements et divisions administratives qui furent peut être valables il y a vingt ans, sont largement dépassés ici l'heure de l'avion, du téléphone et de Radio et l'heure où la France a accroché le droit politique à la population de F.O.M.- Ces droits sont toujours détenus par une minorité insuffisamment représentative de l'ensemble des populations à cause de la très forte proportion d'abstention d'une part et d'autre part les populations de Territoire de Soudan notamment ne forme jamais un ensemble homogène mais composé des populations totalement différentes, sans ethniques sans coutumes ou traditions communs mais tous les différencie-

Cette minorité politicien africain dont les éléments ne sont même véritablement citoyens de propre pays, en ignorant totalement les cadres traditionnels de la vie africaine, a porté par la politique des parties à la population de graves atteintes; dissocialisation dans les familles, une complète incompréhension dans les villages, canton et tribus, des lourdes charges aux contribuables des profondes mépris à l'égard des Français musulmans traditionnels et particulièrement les Touaregs et leurs assimilés les Maures et enfin jusqu'à...

.../...

Jusqu'à songer la séparation d'avec notre Patrie la France au contraire aux aspirations de la majorité des populations autochtones qui viennent à rester partie intégrale de la Nation Française avec leur statut personnel.

Avant cette nouvelle réforme, les ordres qui viennent de Saint Louis Dakar, Kayes, Niamey et Koulouba ne sont considérés par nous comme émanant d'une autorité proprement soudanaise, mais comme émanant de la France elle-même - Donc il a été nécessaire (et jusqu'à présent il n'est pas encore trop tard) avant d'appliquer la loi cadre de réorganiser les territoires de l'Afrique Française afin que les groupes de chaque population de même intérêt, mêmes coutumes et mêmes traditions se retrouvent ensemble et non séparés comme actuellement.

Pour cette solution juste que nous insistons d'appeler votre haute autorité sur laquelle nous comptons toujours pour que la France établisse un barrage infranchissable entre notre Pays et nos voisins d'Afrique Noire et d'Afrique du Nord dont chacun d'eux depuis quelque temps considère indûment notre propre pays comme le sien par revendication et préférence fallacieuses, injustifiées sans valeur, ni fondement.

Cette reconsidération des limites maintenant est la seule garantie réelle pour :

1^{re}) qu'une population d'une région ne soit pas opprimée par une autre

2^e) que le caractère de chaque territoire de France d'Outremer et des populations qui l'habitent peuvent être loyalement respectés et leurs intérêts soient valablement défendus.

3^e) Et surtout pour contrebattre la propagande et la politique défavorable à la cause française et les propres intérêts du pays et pour contrebalancer les dangers dont nous sommes menacés par les visées du politicien encouragé par l'extérieur.

En conséquence, nous attirons encore très respectueusement votre attention bienveillante sur les conséquences, si la France ne prend pas d'urgence une mesure favorable et juste dans l'intérêt de tous :

Ou bien des troubles locaux regrettables surviendront,

Ou bien il y aura des émigrations vers le nord ou vers le moyen Orient

Si l'unification du Sahara politiquement et administrativement serait peu retardé, nous sollicitons de votre haute bienveillance française :

...../.....

Rattachement PROVISOIRE :

- A) au Niger comme avant
- B) ou à la Mauritanie pays de nos frères dont une partie de la région de Tombouctou (Ouallata, Kéma, etc...) y rattachée 1945,
- C) ou bien une réorganisation érigeant l'ensemble de la province de Tombouctou Boucle de Niger et le reste de la zone Saharien de l'A.O.F. de l'Est de la Mauritanie en une circonscription à statut spéciale administrativement et politiquement distincte des territoires limitrophes :

Aucun de ces quatre solutions à notre connaissance n'a rien d'injustice ou extraordinaire mais chacune d'elles est constitutionnellement réalisable, les textes en vigueur ne font pas obstacle au transfert à l'intérieur de l'Union Française des poteaux de démarcation à un nouvel aménagement intérieur.

On peut citer entre autres:

Le territoire de Haut Volta de fédération d'A.O.F. a subi des vicissitudes : tantôt englobé dans le territoire du Soudan tantôt séparé (comme les autres cercles détachés du Soudan et rattachés au Niger, Guinée, Côte d'Ivoire, Sénégal, et Mauritanie), Port-Archambault est Tchadien après avoir été rattaché à l'Oubangui - Des précédentes existent : les Caméres, pour leur plus grand bien se sont séparés juridiquement de Madagascar, de même les terres Australes et antarctiques, Iles Saint Paul et Amsterdam, Crozet et Kerguelon, terre Adlie etc...

En attendant une suite favorable nous avons l'honneur de vous exprimer une fois de plus notre serment de fidélité des Français-musulmans, notre vive gratitude et nous Vous serions très obligés d'agréer Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération et profonde respect -

VIVE LA FRANCE, VIVE TOMBOUCTOU-SAHARA FRANÇAIS -

Rédigé à TO. BOUCTOU le 30 MAI 1958 avec la demande des soussignés par Mohamed Mohamad Ould Chedok Gadi de Tombouctou ./.

LES SIGNATAIRES

M.M. MAHMOUD OULD DAHMANE chef des Berabiche EST
OUMAR ELKAYA chef de canton de TOMBOUCTOU
MOHAMED OUMAR TANDINASSA secrétaire du chef de canton
AHMEDOU ALASSANE ELKAYA neveu du chef de canton
AMMICHIEF quartier de Djingueray Ber
IBRAHIMA AMIROU chef de quartier SARRA
AHMEDOU OUMAIJE Notable de " " " " "
L'Imame MOHAMED Elakeb Imame Sankorey,
L'Imame MAHMOUD BEN ELMOKHTAR Imame de Voudredj,
AHMED BABA ben san taoua Grand Maraout de TOMBOUCTOU

6

ite dlune lettre ouverte à Sa Majesté MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
nçaise, Par M.M. les chefs coutumiers, les notables et les commerçants de TOMBOU-
TOU et sa rglon de Boucle de Niger en date du

JONAI 1958 ,
EMARGEMENT

LES SIGNATAIRES

ALBOUSSEINI ALASSANE ELKAYaneveu de chef de canton de TOMBOUCTOU,
... commerçant "

IDI BOUBAKER OULD SIDI MOHAMED DOYEN DE FAMILLE AHEL ELHABIB
fils defeu chef, oncle de chef de rtribu de kel Araouane,

caid de TAOUZEN quartier de kel Araouane sedentaires
TOMBOUCTOU

SIDI ALI OULD CHEIKH notable Kel Araouane sedentaires de Tombouctou,
SIDI BAKAR OULD SIDI AHMED LEHBIB notable groupe ahel Sidi Ahmed Nour
Kel Araouane sedentaires de Tombouctou,

OHAMED OULD SIDI AHMED SOULTAN NOTABLE VILLAGE ARAOUAN employeur
principal de Taoudeni,

IDI MOHAMED OULD SOULTAN marabout Imame à ARAOUAN,

ANI OULD SANBER notable ARAOUANE employeur de Taoudeni,

ABA HAMMADI secretaire du Caid de Taoudeni,

LEBECHIR OULD BRAHIME ELFADEL DE TAJAKANTS employeur de Taoudeni,

AMMA OULD AIDI ex-chef des Oulad Iche,

LEFILLAL OULD ATTAHER de TAJAKANTS commerçant à Tombouctou,

EDJALL BENNA Imame suppleant de mosquée de CHEIKH à Araouane

CHEIKH OULD Brahime Frere de chef AHEL DIAR Kel Araouane,

LI OULD BOHAY notable oulad bouhunda (Emir Kel Araouane)
Ouled Abdoul Wahab Notabl tikna des Tadjakants de Tombouctou,

OHAMED LAMINE OULD LEHSENE LEARIBI (commerçant) notable kel Araouane seden-
aires de Tombouctou,

LOUME OULD RHOULLI notable Oulad Iche,

OHAMED OULD SIDI AHMED LEHBIB notable Ahel Sidi Ahmed Nour Kel Araouane Sedentaires
de Tombouctou,

OHAMED OULD AHMED COMMERÇANT de Tadjakants de Tombouctou,

LI OULD HANAG employeur de Taoudeni d'Araouane,

ABA OULD BANI notable quartier Kel Araouane sedentaires de Tombouctou,
employeur de Taoudeni,

IDI TOUPE en dispnibilitè pour provenance personnel,

VRANI OULD SISI DES TAJAKANTS commerçant à Tombouctou,

EST MOHAMED OULD EL HOUSEINI notable Ahel Issa (Kel Araouane)

LAMBITALEE OULD ABDALLA notable oulad Bouhunda (Kel Araouane)

REIKOU NOW President des anciens combattants de Tombouctou commerçant

ABA SOW commerçant à Tombouctou; ; ; ; ;

2eme li: emargement de cercle de Tombouctou)

A Suivre

Source : Claudot-Hawad, Hélène, « Le politique dans l'histoire touarègue ». Institut de recherches et
d'études sur les mondes arabes et musulmans, 1993, <https://doi.org/10.4000/books.iremam.2777>.



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 décembre 2012

Résolution 2085 (2012)

**Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 6898^e séance,
le 20 décembre 2012**

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions 2056 (2012) et 2071 (2012) et ses déclarations présidentielles des 26 mars 2012 (S/PRST/2012/7) et 4 avril 2012 (S/PRST/2012/9), ainsi que ses déclarations à la presse des 22 mars, 9 avril, 18 juin, 10 août, 21 septembre et 11 décembre 2012,

Réaffirmant son ferme attachement à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale du Mali,

Soulignant que la situation dans le nord du Mali et le fait que des groupes terroristes et des réseaux de criminels y sont solidement implantés continuent de faire peser une grave menace, pour laquelle le temps presse, sur la population du Mali tout entier et la stabilité du Sahel, de l'Afrique en général et de la communauté internationale dans son ensemble,

Condamnant vigoureusement l'ingérence persistante de membres des Forces de défense et de sécurité maliennes dans les activités des autorités de transition du pays, *soulignant* la nécessité de s'employer en toute diligence à rétablir au Mali le système de gouvernance démocratique et l'ordre constitutionnel et *prenant note* de l'action que mène le Secrétaire général, y compris par l'intermédiaire de son Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, pour aider les autorités de transition maliennes à élaborer une feuille de route pour le processus électoral et pour la concertation nationale,

**Conseil de sécurité**Distr. générale
20 décembre 2012

Résolution 2085 (2012)**Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 6898^e séance,
le 20 décembre 2012***Le Conseil de sécurité,*

Rappelant ses résolutions 2056 (2012) et 2071 (2012) et ses déclarations présidentielles des 26 mars 2012 (S/PRST/2012/7) et 4 avril 2012 (S/PRST/2012/9), ainsi que ses déclarations à la presse des 22 mars, 9 avril, 18 juin, 10 août, 21 septembre et 11 décembre 2012,

Réaffirmant son ferme attachement à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale du Mali,

Soulignant que la situation dans le nord du Mali et le fait que des groupes terroristes et des réseaux de criminels y sont solidement implantés continuent de faire peser une grave menace, pour laquelle le temps presse, sur la population du Mali tout entier et la stabilité du Sahel, de l'Afrique en général et de la communauté internationale dans son ensemble,

Condamnant vigoureusement l'ingérence persistante de membres des Forces de défense et de sécurité maliennes dans les activités des autorités de transition du pays, *soulignant* la nécessité de s'employer en toute diligence à rétablir au Mali le système de gouvernance démocratique et l'ordre constitutionnel et *prenant note* de l'action que mène le Secrétaire général, y compris par l'intermédiaire de son Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, pour aider les autorités de transition maliennes à élaborer une feuille de route pour le processus électoral et pour la concertation nationale,

Toujours aussi gravement préoccupé par l'insécurité qui règne au Sahel et la sérieuse crise humanitaire qui continue d'y sévir, qui sont encore compliquées par la présence de groupes armés, y compris des mouvements séparatistes et des réseaux terroristes et criminels, et par la multiplication de leurs activités, ainsi que par le fait que les armes en provenance de la région ou d'ailleurs continuent de proliférer, menaçant la paix, la sécurité et la stabilité des États de la région,

Condamnant fortement toutes les atteintes aux droits de l'homme commises dans le nord du Mali par des rebelles armés, des terroristes et d'autres groupes extrémistes, notamment celles qui prennent la forme de violences infligées à des civils et particulièrement à des femmes et à des enfants, de meurtres, de prise d'otages, de pillage, de vol, de destruction de sites culturels et religieux et de

12-66068 (F)



Merci de recycler



recrutement d'enfants soldats, *réaffirmant* que certains de ces actes peuvent constituer des crimes au regard du Statut de Rome et que ceux qui s'en rendent coupables doivent absolument en répondre, et *notant* que les autorités provisoires du pays ont saisi la Cour pénale internationale, le 13 juillet 2012, de la situation que connaît le Mali depuis janvier 2012,

Rappelant la lettre que les autorités de transition du Mali ont adressée au Secrétaire général le 18 septembre 2012, demandant que soit autorisée, selon les dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, une force militaire internationale chargée d'aider les Forces armées maliennes à reprendre les régions occupées du nord du pays, et *rappelant également* la lettre que lesdites autorités ont adressée au Secrétaire général le 12 octobre 2012, insistant sur la nécessité d'offrir un appui, y compris sous la forme d'une telle force militaire internationale, à l'action menée aux niveaux national et international pour traduire en justice les auteurs de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité commis dans le nord du Mali,

Notant que le concept stratégique pour le règlement de la crise malienne a été approuvé à la deuxième réunion du Groupe de soutien et de suivi sur la situation au Mali, tenue à Bamako, le 19 octobre 2012, avec la participation des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de pays de la région et d'autres partenaires internationaux, et que ce concept stratégique a été adopté, le 24 octobre 2012, par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine,

Prenant note du communiqué final publié le 11 novembre 2012 à l'issue de la Session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État ou de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et du communiqué publié par la suite, le 13 novembre 2012, par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, approuvant le concept stratégique opérationnel conjoint pour la Force militaire internationale et les Forces maliennes de défense et de sécurité,

Accueillant avec satisfaction la nomination de Romano Prodi comme Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, ainsi que celle de Pierre Buyoya comme Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, et les *engageant* à travailler en étroite coordination avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le médiateur de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest,

Se félicitant de l'action menée dans le cadre de la médiation conduite par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest avec l'appui du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, de l'Organisation de la coopération islamique et les pays voisins du Mali,

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur le Mali en date du 28 novembre 2012 (S/2012/894) pour la poursuite de l'action menée sur le plan politique et sur celui de la sécurité en vue d'un règlement global de la crise qui frappe le pays,

Insistant sur le fait que c'est aux autorités maliennes qu'il incombe au premier chef de régler les crises interdépendantes auxquelles le pays doit faire face, et qu'un règlement durable de la crise malienne ne peut être trouvé que sous la prééminence du Mali,

Engageant la communauté internationale à apporter son concours au règlement de la crise malienne en agissant de façon coordonnée pour répondre aux besoins immédiats et à long terme, y compris en ce qui concerne les problèmes de sécurité et de développement et les problèmes humanitaires,

Considérant que la situation qui règne au Mali constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales,

Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

I

Processus politique

1. *Engage instamment* les autorités maliennes à finaliser, comme le veut l'Accord-cadre signé le 6 avril 2012 sous les auspices de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à la faveur d'un dialogue politique large et ouvert une feuille de route pour la transition visant à rétablir pleinement l'ordre constitutionnel et l'unité nationale, notamment par l'organisation d'élections présidentielle et législatives pacifiques, crédibles et sans exclusive, conformément à l'accord susmentionné, qui prévoit la tenue d'élections d'ici à avril 2013 ou, à défaut, dès qu'elles seront techniquement possibles, *prie* le Secrétaire général, agissant en étroite coordination avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine, de continuer d'aider les autorités de transition maliennes à établir cette feuille de route, y compris en ce qui concerne le déroulement d'un processus électoral selon des règles du jeu fixées consensuellement, et *engage également instamment* les autorités maliennes à faire en sorte que la feuille de route soit appliquée selon le calendrier prévu;

2. *Exige* des groupes rebelles maliens qu'ils rompent tout lien avec les organisations terroristes, en particulier avec Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et les groupes qui lui sont affiliés, et prennent à cet effet des mesures concrètes et constatables, *prend note* de l'inscription du Mouvement unicité et jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) sur la liste des personnes et entités visées par les sanctions contre Al-Qaïda créée et tenue par le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaïda et les personnes et entités qui lui sont associées, et *se déclare à nouveau disposé* à continuer d'adopter encore des sanctions ciblées, au titre du régime des sanctions susmentionné, contre les groupes rebelles et les individus qui ne rompraient pas tout lien avec Al-Qaïda et les groupes qui lui sont affiliés, y compris AQMI et le MUJAO;

3. *Demande instamment* aux autorités de transition maliennes de mettre en place rapidement un cadre de référence crédible pour les négociations avec toutes les parties se trouvant dans le nord du pays qui ont rompu tout lien avec les organisations terroristes, tout particulièrement avec AQMI et avec les groupes qui lui sont affiliés, dont le MUJAO, et qui acceptent sans conditions l'unité et l'intégrité territoriale de l'État malien, dans le but de répondre aux préoccupations de longue date des populations du nord du pays, et *prie* le Secrétaire général, agissant par l'intermédiaire de son Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et en coordination avec le Médiateur de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et du Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, ainsi qu'avec l'Organisation de la coopération islamique, de prendre les

mesures voulues pour aider les autorités de transition maliennes à renforcer leurs capacités de médiation et pour faciliter et intensifier ce dialogue;

4. *Condamne* les circonstances qui ont conduit à la démission du Premier Ministre et à la dissolution du Gouvernement, le 11 décembre 2012, *exige à nouveau* qu'aucun membre des Forces armées maliennes ne s'immisce dans les activités des autorités de transition et *se déclare disposé* à étudier, le cas échéant, les mesures qu'il pourrait convenir de prendre à l'encontre de ceux dont les agissements compromettent la paix, la stabilité et la sécurité, y compris ceux qui empêchent la mise en œuvre de l'ordre constitutionnel au Mali;

5. *Demande* à tous les États Membres d'honorer les obligations que leur impose les résolutions 1989 (2011) et 2083 (2012) et *condamne vigoureusement* les enlèvements et les prises d'otage perpétrés par Al-Qaida au Mali et dans toute la région du Sahel comme moyen de recueillir des fonds ou d'obtenir des concessions politiques;

II

Dispositif de sécurité

Formation des forces maliennes

6. *Souligne* que la consolidation et le redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes dans tout le territoire du pays revêtent une importance vitale si l'on veut assurer à longue échéance la sécurité et la stabilité du Mali et protéger le peuple malien;

7. *Demande instamment* aux États Membres et aux organisations régionales et internationales de fournir aux Forces de défense et de sécurité maliennes un soutien coordonné sous forme d'aide, de compétences spécialisées, de formation, y compris en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire, et de renforcement des capacités, en concordance avec les impératifs intérieurs, afin de rétablir l'autorité de l'État malien sur la totalité du territoire national, de préserver l'unité et l'intégrité territoriale du Mali et d'atténuer la menace que représentent les organisations terroristes et les groupes qui y sont affiliés, et les *prie* d'informer régulièrement le Secrétariat de ce qu'ils auront fait dans ce sens;

8. *Prend note* de l'attachement des États Membres et des organisations internationales à la reconstitution des capacités des Forces de défense et de sécurité maliennes, y compris le déploiement au Mali d'une mission militaire de l'Union européenne chargée de dispenser auxdites forces une formation militaire et des conseils;

Déploiement de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine

9. *Décide* d'autoriser le déploiement au Mali, pour une durée initiale d'une année, de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), qui prendra toute mesure utile, dans le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme applicable et dans le respect le plus total de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité du Mali, pour accomplir les tâches suivantes :

a) Aider à reconstituer la capacité des Forces de défense et de sécurité maliennes, en étroite coordination avec les autres partenaires internationaux participant au processus, y compris l'Union européenne et d'autres États Membres;

b) Aider les autorités maliennes à reprendre les zones du nord de son territoire qui sont contrôlées par des groupes armés terroristes et extrémistes et à réduire la menace posée par des organisations terroristes, y compris AQMI et le MUJAO et les groupes extrémistes y affiliés, en prenant en même temps des mesures susceptibles de réduire les effets des opérations militaires sur la population civile;

c) Passer progressivement à des activités de stabilisation afin d'aider les autorités maliennes à assurer la sécurité et à renforcer l'autorité de l'État au moyen de capacités appropriées;

d) Aider les autorités maliennes à s'acquitter de leur responsabilité première, qui est de protéger la population;

e) Aider les autorités maliennes à créer de bonnes conditions de sécurité pour l'acheminement de l'assistance humanitaire sous la direction de civils et le rapatriement librement consenti des déplacés et des réfugiés, agissant sur demande, dans les limites de ses capacités et en étroite coordination avec les acteurs du secteur humanitaire;

f) Protéger son personnel, ses installations, ses locaux, son matériel et sa mission et assurer la sécurité et les mouvements de son personnel;

10. *Prie* l'Union africaine, agissant en étroite coordination avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le Secrétaire général et les autres organisations internationales et partenaires bilatéraux intervenant dans la crise malienne, de lui faire rapport tous les 60 jours sur le déploiement et les activités de la MISMA, y compris avant le lancement de l'offensive dans le nord du pays, en couvrant les points suivants : i) progrès accompli dans le déroulement du processus politique au Mali, en particulier dans l'élaboration de la feuille de route pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel et dans les négociations entre les autorités maliennes et l'ensemble des parties dans le nord du Mali qui ont rompu tout lien avec les organisations terroristes; ii) formation effective des unités militaires et de police, tant celles de la MISMA que celles des Forces de défense et de sécurité maliennes, sur les obligations que leur imposent le droit international humanitaire, des droits de l'homme et des réfugiés; iii) l'état de préparation opérationnelle de la MISMA, y compris le niveau de ses effectifs, sa direction et l'équipement de ses unités, leur adaptation opérationnelle au climat et au terrain d'opérations, la capacité de réaliser des opérations armées conjointes avec un soutien logistique et un appui-feu aérien et terrestre; iv) l'efficacité de la chaîne de commandement de la MISMA, notamment en ce qui concerne ses rapports avec les Forces de défense et de sécurité maliennes, et *se déclare à nouveau disposé* à suivre ces paramètres de près avant le lancement d'offensives dans le nord du Mali;

11. *Souligne* que la planification militaire devra continuer d'être affinée avant le lancement des offensives et *prie* le Secrétaire général, agissant en étroite coordination avec le Mali, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine, les pays voisins du Mali, les autres pays de la région, tous les autres partenaires bilatéraux intéressés et toutes les organisations internationales concernées, de continuer d'apporter son concours à l'établissement

Source : site officiel des Nations Unies (www.un.org).



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 avril 2013

Résolution 2100 (2013)

**Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 6952^e séance,
le 25 avril 2013**

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions 2056 (2012), 2071 (2012) et 2085 (2012), les déclarations de son président en date des 26 mars (S/PRST/2012/7) et 4 avril 2012 (S/PRST/2012/9), ainsi que ses déclarations à la presse sur le Mali en date des 22 mars, 9 avril, 18 juin, 10 août, 21 septembre, 11 décembre 2012 et 10 janvier 2013,

Réaffirmant son ferme attachement à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale du Mali,

Réaffirmant également les principes fondamentaux du maintien de la paix, y compris ceux du consentement des parties, d'impartialité et de non-recours à la force sauf le cas de légitime défense ou de défense de mandat, et *considérant* que le mandat de chaque mission de maintien de la paix doit être adapté aux besoins et à la situation du pays concerné,

Condamnant fermement l'offensive lancée dans le sud du Mali le 10 janvier 2013 par des groupes armés terroristes et extrémistes et *insistant* sur le fait que le terrorisme ne peut être vaincu qu'à la faveur d'une démarche suivie et globale, fondée sur la participation et la collaboration actives de l'ensemble des États et organismes régionaux et internationaux, pour contrer, affaiblir, et isoler la menace terroriste, et *réaffirmant* que le terrorisme ne peut et ne saurait être associé à aucune religion, nationalité ou civilisation,

Saluant la célérité avec laquelle les forces françaises sont intervenues, à la demande des autorités de transition maliennes, pour arrêter l'offensive de groupes armés terroristes et extrémistes dans le sud du Mali et *saluant* l'action que les Forces de défense et de sécurité maliennes ont menée avec l'appui des forces françaises et des hommes de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) pour rétablir l'intégrité territoriale du pays,

Mettant l'accent sur la nécessité d'œuvrer rapidement à rétablir la gouvernance démocratique et l'ordre constitutionnel, notamment en tenant des élections présidentielle et législatives libres, régulières, transparentes et ouvertes à tous, et *soulignant* qu'il importe que les autorités de transition maliennes engagent promptement un dialogue ouvert et une véritable concertation avec les groupes

13-31418 (F)



Merci de recycler 



politiques maliens, y compris ceux qui ont précédemment prôné l'indépendance, sont prêts à mettre fin aux hostilités, ont rompu tous liens avec des organisations terroristes et reconnaissent sans condition l'unité et l'intégrité territoriale de l'État malien,

Restant gravement préoccupé par l'ampleur de la crise alimentaire et humanitaire qui sévit dans la région du Sahel et par l'insécurité qui entrave l'accès humanitaire, que viennent aggraver la présence de groupes armés et de réseaux terroristes et criminels, et leurs activités, la présence de mines terrestres, ainsi que la prolifération d'armes en provenance de la région et d'ailleurs, qui menace la paix, la sécurité et la stabilité des États de la région,

Soulignant la nécessité pour toutes les parties de défendre et de respecter les principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance afin que l'aide humanitaire puisse continuer d'être fournie et en vue d'assurer la sécurité des civils qui la reçoivent et celle du personnel humanitaire travaillant au Mali, et insistant sur le fait qu'il importe que l'aide humanitaire soit fournie en fonction des besoins,

Condamnant fermement toutes atteintes aux droits de l'homme et violations du droit international humanitaire, y compris les exécutions extrajudiciaires, les arrestations et détentions arbitraires, et la violence sexuelle ou sexiste, les amputations punitives, ainsi que le meurtre, la mutilation, le recrutement et l'utilisation d'enfants, les attaques contre des écoles et des hôpitaux, les déplacements forcés, et la destruction du patrimoine culturel et historique, commis au Mali par tout groupe ou toute personne, *prenant note* en particulier des atteintes généralisées aux droits de l'homme commises par des groupes armés, terroristes et extrémistes dans le nord du pays, *condamnant énergiquement* les représailles dont il est fait état, y compris celles d'inspiration ethnique et celles auxquelles se seraient livrés des membres des Forces de défense et de sécurité maliennes sur la personne de civils, et *engageant* les parties à mettre fin à ces violations et atteintes et à s'acquitter des obligations mises à leur charge par le droit international applicable,

Rappelant, à ce sujet, que tous les auteurs de ces actes doivent en répondre et que certains des actes mentionnés au paragraphe précédent peuvent constituer des crimes au regard du Statut de Rome, et *notant* que le 13 juillet 2012, les autorités de transition maliennes ont saisi la Cour pénale internationale de la situation au Mali depuis janvier 2012 et que le 16 janvier 2013, le Procureur a ouvert une enquête sur les crimes commis sur le territoire du Mali depuis janvier 2012,

Prenant note de l'inscription sur la Liste de Ansar Eddine et son dirigeant Iyad Ag Ghali, rappelant que le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) sont inscrits sur la Liste relative aux sanctions contre Al-Qaida créée par le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) et *se déclarant à nouveau disposé* à sanctionner, au titre du régime susmentionné et, conformément aux critères arrêtés pour l'inscription sur la Liste, d'autres personnes, groupes, entreprises et entités qui ne rompraient pas tout lien avec Al-Qaida et les groupes qui lui sont affiliés, y compris AQMI, le MUJAO et Ansar Eddine,

Se déclarant toujours préoccupé par les graves menaces que représentent la criminalité transnationale organisée dans la région du Sahel, et ses liens accrus, dans certains cas, avec le terrorisme, *condamnant fermement* les enlèvements et prises

d'otages ayant pour but de lever des fonds ou d'obtenir des concessions politiques, *notant* que ces actes se multiplient dans la région du Sahel et *soulignant* qu'il faut régler d'urgence ces problèmes,

Se déclarant résolu à lutter contre les enlèvements et prises d'otages dans la région du Sahel, dans le respect du droit international applicable et, à ce propos, *prenant note* de la publication du Mémoire d'Alger sur les bonnes pratiques en matière de prévention des enlèvements contre rançon par des terroristes et d'élimination des avantages qui en découlent du Forum mondial de lutte contre le terrorisme,

Félicitant l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union européenne, ainsi que le Secrétaire général, de s'être employés sans relâche à régler la crise malienne, *accueillant avec satisfaction* le fait que l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies aient créé à Addis-Abeba une équipe spéciale conjointe pour le Mali, les *encourageant* à continuer de se coordonner pour accompagner la stabilisation de la situation au Mali, y compris le dialogue politique et les élections nationales, *notant* que les rapports demandés au paragraphe 10 de la résolution 2085 (2012) n'ont pas été présentés et *attendant* la future publication de ces rapports,

Félicitant les pays d'Afrique d'avoir fourni des contingents à la MISMA, autorisée par la résolution 2085 (2012), *accueillant avec satisfaction* le déploiement de la Mission au Mali et *félicitant également* les États Membres et les organisations régionales et internationales qui soutiennent ce déploiement au Mali,

Se félicitant des contributions annoncées à la Conférence des donateurs organisée par l'Union africaine à Addis-Abeba le 29 janvier 2013 à titre d'appui à la MISMA et aux Forces de défense et de sécurité maliennes, *accueillant avec satisfaction* les contributions déjà reçues et l'engagement pris par l'Union africaine d'utiliser à cet effet les contributions statutaires à son budget, *engageant* tous les donateurs à verser effectivement les contributions annoncées et *demandant* à d'autres États Membres et organisations régionales et internationales de verser également des contributions généreuses,

Encourageant la communauté internationale à coordonner ses efforts pour consolider les acquis sur les plans politique et sécuritaire au Mali, *invitant* dans ce contexte le Groupe de soutien et de suivi sur la situation au Mali créé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 20 mars 2012 et coprésidé par l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne et l'ONU, et auquel participent également d'autres partenaires internationaux, à se réunir périodiquement, et *accueillant avec satisfaction* les conclusions arrêtées par ce groupe à ses réunions des 5 février et 19 avril 2013,

Prenant note de la lettre datée du 25 mars 2013, adressée au Secrétaire général, dans laquelle les autorités de transition maliennes ont demandé le déploiement d'une opération des Nations Unies en vue de stabiliser la situation et de restaurer l'autorité et la souveraineté de l'État malien sur l'ensemble du territoire,

Prenant note de la lettre datée du 26 mars 2013, adressée au Secrétaire général, dans laquelle le Président de la Commission de la CEDEAO a demandé que la MISMA soit transformée en mission des Nations Unies pour la stabilisation et *prenant note* du communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine

daté du 7 mars 2013 et de la lettre qui y était jointe, également datée du 7 mars 2013, adressée au Secrétaire général, dans laquelle le Commissaire à la paix et à la sécurité a déclaré que l'Union africaine était favorable à la transformation de la MISMA en opération des Nations Unies pour la stabilisation au Mali,

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2013/189), daté du 26 mars 2013, notamment des recommandations et propositions tendant à la création d'une opération de stabilisation au Mali qui y sont faites,

Insistant sur le fait que c'est aux autorités de transition maliennes qu'il incombe au premier chef de régler les problèmes interdépendants auxquels le pays fait face et de protéger tous les citoyens, et qu'un règlement durable de la crise malienne, y compris une solution politique, ne peut être trouvé que sous la prééminence du Mali, et *insistant également* sur le fait que la coopération entre pays de la région sera cruciale pour l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables au Mali,

Encourageant la communauté internationale à apporter un vaste soutien au règlement de la crise malienne en coordonnant son action pour répondre aux besoins immédiats et à long terme, dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance et du développement et de l'action humanitaire, *attendant avec intérêt* la conférence internationale de haut niveau des donateurs qui se tiendra à Bruxelles le 15 mai 2013 en vue d'accompagner le Mali dans son développement, *se félicitant* des contributions déjà versées au titre de l'appel global pour le Mali (2013) et *engageant* les États Membres et autres donateurs à contribuer généreusement aux opérations humanitaires,

Considérant que la situation au Mali constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales,

Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

1. *Se félicite* des premières mesures prises pour rétablir l'ordre constitutionnel et l'unité nationale au Mali, y compris l'adoption le 29 janvier 2013 par l'Assemblée nationale du Mali d'une feuille de route pour la transition, *accueille avec satisfaction* la création le 6 mars 2013 de la Commission dialogue et réconciliation et de la nomination de ses membres, *demande* à la Commission de commencer ses travaux dans les plus brefs délais, et *invite* les autorités de transition à continuer sans tarder de prendre des mesures tangibles en vue de renforcer la stabilité, d'asseoir une culture de la gouvernance démocratique et de susciter un dialogue politique inclusif devant permettre de réaliser la réconciliation nationale et de cimenter la cohésion sociale, ce qui devrait déboucher sur des progrès politiques le plus rapidement possible;

2. *Prie* le Secrétaire général, agissant en étroite coordination avec l'Union africaine et la CEDEAO, d'appuyer dans toutes ses dimensions la feuille de route pour la transition afin qu'elle soit mise en œuvre rapidement, y compris de soutenir la Commission de dialogue et de réconciliation dans ses travaux;

3. *Engage instamment* les autorités de transition maliennes à tenir des élections présidentielle et législatives libres, régulières, transparentes et inclusives, dès que ce sera techniquement possible, *se félicite* qu'elles se soient engagées à organiser l'élection présidentielle le 7 juillet 2013 et des élections législatives le

21 juillet 2013, *souligne* qu'il importe de réunir les conditions propices à la tenue d'élections, en particulier de créer un climat de sécurité avant, pendant et après la période électorale, d'assurer un accès équitable aux médias officiels, et d'organiser la participation aux élections de toutes les personnes remplissant les conditions requises, y compris les déplacés internes et les réfugiés, et *demande* aux États Membres et aux organisations régionales et internationales, comme l'ont demandé les autorités de transition, d'accompagner le processus électoral, notamment en fournissant des moyens financiers, des observateurs électoraux et une assistance technique;

4. *Exige* de tous les groupes rebelles armés au Mali qu'ils déposent les armes et mettent fin aux hostilités immédiatement et *exhorte* toutes les parties maliennes qui ont rompu tout lien avec des organisations terroristes comme AQMI, le MUJAO et Ansar Eddine et les groupes terroristes qui y sont affiliés et qui reconnaissent sans condition l'unité et l'intégrité territoriales du Mali, et les autorités de transition maliennes à s'engager dans les meilleurs délais dans un processus de négociation ouvert à tous, sous l'égide du Secrétaire général, en particulier celle de son Représentant spécial pour le Mali dès lors qu'il aura été nommé en application du paragraphe 11, et en collaboration étroite avec l'Union africaine, la CEDEAO et le Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel;

5. *Demande* à la communauté internationale de tenir périodiquement, par l'intermédiaire du Groupe de soutien et de suivi sur la situation au Mali, des réunions dans ce pays, et ailleurs selon qu'il conviendra pour aider les autorités de transition à mettre en œuvre la feuille de route pour la transition et suivre les progrès accomplis à cet égard et de continuer de contribuer à promouvoir une paix durable, la stabilité et la réconciliation au Mali, *prie* le Secrétaire général de favoriser la tenue des réunions du Groupe de soutien et de suivi et *souligne* qu'il importe que l'ONU, l'Union africaine et la CEDEAO continuent à coordonner leur action en faveur d'une paix durable, de la sécurité, de la stabilité et de la réconciliation dans ce pays;

6. *Entend* qu'aucun membre des Forces de défense et de sécurité maliennes ne remette en cause ni n'entrave la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition ni l'action que mène la communauté internationale pour que la situation progresse sur le plan politique et celui de la sécurité au Mali, *souligne* l'importance de la tutelle et du contrôle civils sur les Forces de défense et de sécurité maliennes et *se déclare disposé* à étudier, le cas échéant, les mesures qu'il y aurait lieu de prendre à l'encontre de ceux dont les agissements compromettent la paix, la stabilité et la sécurité, notamment ceux qui font obstacle à l'avènement de l'ordre constitutionnel dans le pays;

7. *Décide* de créer la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), *prie* le Secrétaire général d'intégrer le Bureau des Nations Unies au Mali (BNUM) à la MINUSMA, celle-ci devant assumer la responsabilité de l'exécution du mandat du Bureau à compter de la date d'adoption de la présente résolution, *décide également* que l'autorité de la MISMA sera transférée à la MINUSMA à compter du 1^{er} juillet 2013, date à laquelle la MINUSMA commencera à s'acquitter du mandat qui lui est confié, aux paragraphes 16 et 17 ci-après, pour une période initiale de 12 mois, et *prie* le Secrétaire général d'intégrer dans la MINUSMA, en étroite coordination avec

l'Union africaine et la CEDEAO, les effectifs militaires et le personnel de police de la MISMA correspondant aux normes de l'ONU;

8. *Décide* que la date visée au précédent paragraphe et le déploiement échelonné de la MINUSMA devront être réexaminés 60 jours après l'adoption de la présente résolution en fonction de l'état de la sécurité dans la zone de responsabilité de la Mission, en tenant compte spécifiquement de la fin des principaux combats menés par les forces militaires internationales aux abords immédiats ou à l'intérieur de la zone de responsabilité envisagée pour la MINUSMA et de la réduction significative de la capacité des terroristes de présenter une grave menace pour la population civile et le personnel international aux abords immédiats ou à l'intérieur de la zone de responsabilité envisagée pour la MINUSMA, et *décide également* de modifier en conséquence le calendrier de déploiement de la Mission s'il estime que la situation ne satisfait pas à ces critères avant le 1^{er} juillet 2013;

9. *Demande* que des progrès politiques tangibles aient été enregistrés au Mali en ce qu'ils sont essentiels pour le déploiement et les activités de la MINUSMA;

10. *Rappelle* que les États Membres et les organisations régionales et internationales sont instamment invités à continuer de fournir, en application de la résolution 2085 (2012), un appui coordonné à la MISMA jusqu'au transfert d'autorité de la MISMA à la MINUSMA, notamment sous la forme de formations militaires, de fourniture de matériel, de renseignement et d'appui logistique, *prie* le Secrétaire général d'accélérer le décaissement des ressources du fonds d'affectation spéciale créé par la résolution 2085 (2012) pour l'appui à la MISMA, et *décide* que le matériel octroyé ou offert à cette dernière, ou dont le donateur reste propriétaire, ne sera pas considéré comme du matériel appartenant aux contingents;

11. *Prie* le Secrétaire général de nommer sans tarder un Représentant spécial pour le Mali et chef de mission de la MINUSMA, sous l'autorité générale duquel seront placées, dès la date de sa nomination, la coordination sur le terrain de toutes les activités de l'Organisation et de ses institutions, fonds et programmes au Mali, qui fera usage de ses bons offices et coordonnera l'action de la communauté internationale pour voir traduire les éléments prioritaires énoncés aux paragraphes 1, 2, 3 et 4 dans les faits et qui, à partir du transfert d'autorité de la MISMA à la MINUSMA, dirigera toutes les activités relevant du mandat de cette dernière, défini au paragraphe 16 ci-après, et coordonnera l'ensemble de l'appui apporté par la communauté internationale au Mali, y compris dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité, et *insiste également* sur le fait que le Représentant spécial veillera à optimiser la coordination entre la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies au Mali dans tous les domaines relevant de leurs mandats respectifs;

12. *Décide* que la MINUSMA comprendra jusqu'à 11 200 membres du personnel militaire, y compris des bataillons de réserve pouvant être déployés rapidement à l'intérieur du pays selon qu'il conviendra, et 1 440 membres du personnel de police, *demande* aux États Membres de fournir des contingents et du personnel de police ayant les capacités et l'équipement nécessaires pour aider la MINUSMA à bien fonctionner et à bien s'acquitter de ses responsabilités et *prie* le Secrétaire général de recruter du personnel qualifié justifiant de l'expérience et des compétences professionnelles requises pour s'acquitter des tâches décrites aux paragraphes 16 et 17;

13. *Se réjouit* que le Secrétaire général se soit engagé, comme il ressort du paragraphe 81 de son rapport (S/2013/189), à prendre toutes les mesures possibles, notamment en usant pleinement des pouvoirs existants, et à sa discrétion, pour hâter le déploiement des moyens civils et militaires de manière à répondre au mieux aux attentes du Conseil et aux besoins des Maliens et le *prie* de prendre les mesures nécessaires, conformément aux paragraphes 7 et 12 ci-dessus, pour rendre la MINUSMA prête à commencer ses activités;

14. *Autorise* le Secrétaire général à prendre les mesures nécessaires pour veiller à la coopération entre missions, notamment entre la MINUSMA, la MINUL et l'ONUCI, et à faire en sorte que des contingents et des biens soient transférés d'autres missions à la MINUSMA sous réserve i) que le Conseil soit informé de ces transferts et en approuve, notamment, la composition et la durée, ii) que les pays fournisseurs de contingents donnent leur assentiment, et iii) que l'état de sécurité le permette sans préjudice de l'exécution du mandat de ces missions;

15. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les autres missions des Nations Unies dans la région, notamment la MINUL et l'ONUCI, partagent avec la MINUSMA leurs moyens logistiques et administratifs, dans la mesure du possible, sans préjudice de leur capacité opérationnelle d'exécution de leurs mandats respectifs, en vue d'accroître l'efficacité et de réduire le coût des missions de la région d'Afrique de l'Ouest;

16. *Décide* de confier à la MINUSMA le mandat suivant :

a) *Stabilisation des principales agglomérations et contribution au rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays*

i) En appui aux autorités de transition maliennes, stabiliser les principales agglomérations, en particulier dans le nord du pays, et, dans ce contexte, écarter les menaces et prendre activement des dispositions afin d'empêcher le retour d'éléments armés dans ces zones;

ii) Aider les autorités de transition maliennes à étendre et rétablir l'administration de l'État dans tout le pays;

iii) Accompagner les efforts nationaux et internationaux visant à rebâtir le secteur de la sécurité malien, en particulier la police et la gendarmerie, grâce à une aide technique, au renforcement des capacités et à des programmes de partage de locaux et de mentorat, ainsi que les secteurs de l'état de droit et de la justice, dans les limites de ses capacités et en étroite coordination avec les autres partenaires bilatéraux, donateurs et organismes internationaux menant des activités dans ces domaines, y compris l'Union européenne;

iv) Aider les autorités de transition maliennes, par des activités de formation et d'autres formes d'appui, à mener la lutte antiminés et à gérer les armes et munitions;

v) Aider les autorités de transition maliennes à arrêter et exécuter des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants et de démantèlement des milices et des groupes d'autodéfense, conformément aux objectifs de réconciliation et compte tenu des besoins propres aux enfants démobilisés;

b) *Contribution à la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition, y compris le dialogue national et le processus électoral*

- i) Aider les autorités de transition maliennes à appliquer rapidement le feuille de route pour la transition en vue du plein rétablissement au Mali de l'ordre constitutionnel, de la démocratie et de l'unité nationale;
- ii) User de ses bons offices et de mesures de confiance et d'encouragement aux niveaux national et local, y compris par l'entremise de partenaires locaux, selon qu'il conviendra, pour prévoir, prévenir, atténuer et régler tout conflit;
- iii) Aider les autorités de transition maliennes et les populations du nord du pays à faciliter tous progrès dans le sens d'un dialogue national inclusif et de la réconciliation, en particulier le processus de négociation visé au paragraphe 4, y compris en renforçant les capacités de négociation et en favorisant la participation de la société civile, dont les associations féminines;
- iv) Concourir à l'organisation et à la conduite d'élections présidentielle et législatives transparentes, régulières, libres et ouvertes à tous, en apportant notamment l'aide logistique et technique voulue et en mettant en place des mesures de sécurité efficaces;

c) *Protection des civils et du personnel des Nations Unies*

- i) Assurer, sans préjudice de la responsabilité des autorités de transition maliennes, la protection des civils immédiatement menacés de violences physiques, dans la limite de ses moyens et dans ses zones de déploiement;
- ii) Assurer une protection particulière aux femmes et aux enfants touchés par le conflit armé, notamment en déployant des conseillers pour la protection des enfants et des conseillers pour la protection des femmes, et répondre aux besoins des victimes de violences sexuelles et sexistes liés au conflit;
- iii) Protéger le personnel, les installations et le matériel des Nations Unies et assurer la sécurité et la liberté de circulation du personnel des Nations Unies et des agents qui y sont associés;

d) *Promotion et défense des droits de l'homme*

- i) Surveiller toutes atteintes ou violations concernant les droits de l'homme ou violations du droit international humanitaire commises sur toute l'étendue du pays, concourir aux enquêtes et faire rapport à ce sujet, et contribuer aux actions de prévention de ces atteintes et violations;
- ii) Soutenir, en particulier, le déploiement intégral des observateurs des droits de l'homme de la MINUSMA dans tout le pays;
- iii) Surveiller particulièrement les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits commises contre des enfants ainsi que les violations visant des femmes, y compris toutes formes de violences sexuelles liées au conflit armé, aider à enquêter à leur sujet, et lui en rendre compte;
- iv) Aider les autorités de transition maliennes dans leur entreprise de promotion et de défense des droits de l'homme;

e) *Soutien de l'action humanitaire*

En appui aux autorités de transition maliennes, contribuer à mettre en place les conditions de sécurité indispensables à l'acheminement sûr de l'aide humanitaire sous la direction de civils, conformément aux principes humanitaires, et au retour librement consenti des déplacés et des réfugiés, en coordination étroite avec les acteurs humanitaires;

f) *Appui à la sauvegarde du patrimoine culturel*

Aider les autorités de transition maliennes, en tant que de besoin et, si possible, à protéger les sites culturels et historiques du pays contre toutes attaques, en collaboration avec l'UNESCO;

g) *Action en faveur de la justice nationale et internationale*

Concourir, en tant que de besoin, si possible, et sans préjudice des responsabilités des autorités de transition maliennes, à l'action que celles-ci mènent en vue de traduire en justice les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis au Mali, en tenant compte du fait que ces autorités ont saisi la Cour pénale internationale de la situation dans leur pays depuis janvier 2012;

17. *Autorise* la MINUSMA à user de tous moyens nécessaires, dans la limite de ses capacités et dans ses zones de déploiement, pour s'acquitter du mandat défini aux sous-alinéas i) et ii) de l'alinéa a), aux alinéas i) et iii) de l'alinéa c) et aux alinéas e), f) et g) du paragraphe 16, et *prie* les composantes civile et militaire de la Mission de coordonner leurs activités en vue d'appuyer l'exécution des tâches énoncées au paragraphe 16;

18. *Autorise* l'armée française dans la limite de ses capacités et dans ses zones de déploiement, à user de tous moyens nécessaires, à partir du commencement des activités de la MINUSMA jusqu'à la fin du mandat autorisé par la présente résolution, d'intervenir en soutien d'éléments de la Mission en cas de danger grave et imminent à la demande du Secrétaire général, *prie* la France de lui rendre compte de l'application au Mali du présent mandat et de coordonner la présentation de cette information avec l'établissement du rapport du Secrétaire général visé ci-après, au paragraphe 34, et *décide* de revoir ce mandat dans les six mois qui suivront le début de sa mise en œuvre;

19. *Exhorte* toutes les parties au Mali à coopérer pleinement au déploiement et aux activités de la MINUSMA, en assurant en particulier la sûreté et la sécurité de celle-ci ainsi que sa liberté de circulation, en lui assurant un accès immédiat et sans entrave à l'ensemble du territoire malien, afin que la Mission puisse s'acquitter intégralement de son mandat;

20. *Demande* aux États Membres, en particulier à ceux de la région, de garantir la libre circulation, sans entrave ni retard, à destination et en provenance du Mali, de l'ensemble du personnel, du matériel, des vivres et fournitures et autres biens, véhicules et les pièces détachées y compris, destinés à l'usage exclusif et officiel de la MINUSMA;

21. *Réaffirme* qu'il est essentiel d'assurer la formation, la consolidation et le redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes pour garantir la sécurité et la stabilité à long terme du pays et protéger le peuple malien, et souligne

Source : site officiel des Nations Unies (www.un.org).



**Allocution de M. François Mitterrand,
Président de la République, sur la situation
économique de l'Afrique, les possibilités
d'aide des pays les plus riches et la
position française en matière de
coopération et d'aide financière, la Baule
le 20 juin 1990.**

Prononcé le 20 juin 1990

Intervenant(s) :

- François Mitterrand

Circonstance : 16ème sommet franco-africain à La Baule du 19 au 21 juin 1990

Texte intégral

Majesté, Laissez-moi vous remercier pour la présidence que vous avez exercée depuis la Conférence de Casablanca. Je salue ceux qui nous rejoignent dans notre Conférence pour la première fois. Je ne ferai pas de distinction. Mais je noterai cependant la présence de la Namibie, ce qui marque bien qu'il y a aussi des évolutions heureuses : l'accession à l'indépendance est l'une des formes essentielles de la liberté et la Namibie en est le meilleur symbole.

Depuis la conférence de Casablanca, beaucoup de choses se sont passées. Vous avez parlé, Majesté, des maux dont souffre l'Afrique. Chacun le sait, ils sont nombreux. Cela repose sur des réalités difficiles et parfois angoissantes. La crise est d'abord économique. Elle s'aggrave sans cesse. Vous savez que la production par tête diminue chaque année, que la part de l'Afrique dans la concurrence mondiale recule, que les investissements se font plus rares, qu'ici ou là la famine resurgit, que la dette s'alourdit. Bref, on est installé cruellement dans le cycle infernal "dette-sous développement", tandis que la population croît. Comment voulez-vous que les systèmes scolaires et sociaux puissent résister à la poussée de la démographie dans de telles circonstances ?

Vous avez eu raison de le dire tout à l'heure, se tourner vers l'Afrique et porter accusation révèle une grande injustice de ceux qui, avec complaisance, parfois même avec satisfaction, dénoncent les mœurs, les traditions, le système politique, la manière de vivre de l'Afrique. Si j'ai moi-même des observations critiques à faire, comme je le ferai à l'égard de mon pays, je refuse de m'engager dans ce procès. Je préfère examiner avec vous la manière dont on pourrait préparer l'avenir immédiat. Car je suis de ceux qui pensent que si responsabilités il y a, on ne peut ignorer celles qui incombent à la société internationale et particulièrement aux pays les plus riches.

Sont-ils sans pitié ou simplement indifférents ? Nous attendons encore, en dépit des efforts répétés de la France et de quelques autres, le plan mondial qui permettrait d'examiner, sur une distance de cinq à dix ans, la manière de parer aux maux successifs qui viennent pour une large part des pays riches pour atteindre les pays en voie de développement, pauvres ou moins pauvres, mais en tout cas très endettés.

Examinons par exemple, l'effondrement des cours des matières premières. Je me répète d'une année sur l'autre. Mais comment ne pas se répéter ? Nous sommes contraints de tenir le même discours puisque les faits n'ont pas changé. Si on se met à la place des responsables africains, on se dit comment faire ? On établit un budget, on tente de

planifier sur deux ans, trois ans, cinq ans et en l'espace d'une semaine, quand ce n'est pas au cours d'une simple séance d'un après-midi dans une ville lointaine, tout s'effondre.

Les monnaies de base ont connu des évolutions qui ont constamment dérangé vos prévisions ; vos productions ont connu des évolutions saisissantes vers la baisse. On s'interroge : comment le financier le plus avisé du monde, pourtant si prêt à se faire donneur de leçons, agirait-il ? Quelle solution trouverait-il pour compenser les pertes, arrêter le désastre ? On s'étonne après cela de la fuite des investissements étrangers... Et que penser de la fermeture des marchés en Occident ? Faut-il s'étendre sur le débat au sein du GATT à propos du maintien du protectionnisme, sur les produits agricoles, les produits textiles et combien d'autres ? Il y a là une spirale qui empêche les pays africains de retrouver un équilibre hors duquel tout leur est interdit. Le développement, bien entendu, la prospérité, l'équilibre politique, le temps et l'espace nécessaires pour procéder aux réformes politiques attendues.

Il est vrai que l'Afrique est l'oubliée de la croissance, la laissée pour compte du progrès ; je dis ceci d'une façon rapide car, dans tel ou tel pays, on observe des efforts récompensés par le succès. Nous n'allons pas nous attarder pour tenter de désigner le coupable. Les responsabilités sont partagées. Dans mon esprit, elles commencent par l'insouciance ou l'irresponsabilité des pays, qui par solidarité internationale et dans leur intérêt, devraient comprendre qu'une large et audacieuse politique Nord-Sud s'impose. Elles continuent par les défaillances de nombreux pays africains qui n'ont pas pu ou qui n'ont pas su prendre à temps les mesures qui pouvaient leur convenir. Prenons-en acte ; posons-nous ces questions.

La première question est sous-jacente dans les campagnes qui se développent, un peu partout dans le monde, contre la politique de la France faut-il que la France renonce afin de ne plus être exposée aux critiques nombreuses qui la frappent ? Faut-il qu'elle rapatrie chez elle tous les moyens et qu'elle les consacre à ses ressortissants nationaux ? Faut-il qu'elle se replie, faut-il qu'elle cherche en elle-même ses seules ambitions. Je vous dirai ce que je pense de la politique de la France et de la manière dont elle est conduite. Mais je répondrai par avance à cette question : la France est décidée à poursuivre sa politique et donc à aider l'Afrique, quoi qu'il en soit et quoi qu'on en dise. Elle ne se retirera pas de l'œuvre engagée depuis si longtemps et qui, sous des formes différentes au travers de l'histoire, l'a associée à un grand nombre de ces pays. La France restera fidèle à son histoire dont, d'une certaine manière vous êtes, et à son avenir dont vous serez, je l'espère aussi.

Permettez-moi quelques rappels simples. La France est toujours le premier des pays industriels avancés dans l'aide aux pays en voie de développement. Le premier, nettement, devant tous les autres. C'est vrai que des pays comme le Canada ou l'Allemagne font un effort tout à fait estimable. Mais, c'est vrai que d'autres grandes puissances restent à quelque distance et même parfois à une longue distance. Notre aide à l'Afrique en 1990 est supérieure à celle de 1989 qui, elle-même, était en accroissement par rapport aux années précédentes.

La quatrième Convention de Lomé, à laquelle nous avons pris une part si évidente, a permis d'augmenter de 45% les engagements financiers de la Communauté. Dans toutes

les enceintes internationales, j'ai plaidé pour le développement que je considère comme un élément indissociable des progrès de la démocratie. Nous sommes allés partout, le ministre des Affaires étrangères, le ministre de l'Economie et des Finances, le ministre de la Coopération, le ministre de la Francophonie notamment, pour plaider le dossier de l'Afrique. Et nous devons répéter, encore une fois, les mêmes choses simples.

A Toronto, nous avons mis au net un plan qui permettrait de réduire ou d'abolir la dette des pays les plus pauvres et nous avons préconisé trois façons de faire en annonçant aussitôt celle que nous avions choisie.

A Dakar, peu de temps après, nous avons annulé nos créances publiques à l'égard de trente-cinq pays d'Afrique. Cet exemple a été suivi par quelques uns. A la tribune des Nations Unies, j'ai demandé qu'un plan fut élaboré et décidé en faveur des pays dits intermédiaires, ceux qui sont peut-être moins pauvres, mais si endettés que le bénéfice de leur travail est absorbé par le service de la dette.

A Toronto, à Dakar, à New York, j'avais déjà indiqué que la France ne s'en tiendrait pas là. Je pense que dès maintenant, il convient de ne plus faire que des dons à 100% aux pays les moins avancés. Une conférence de ces pays se tiendra à Paris, cet automne, j'aurai l'occasion d'y revenir. Je pense qu'il convient de limiter à 5%, ce qui revient à une réduction de 50%, les taux d'intérêt de tous les prêts publics aux pays dits intermédiaires de l'Afrique sub-saharienne.

C'est une décision unilatérale de la France. Elle n'a pas été négociée, ni avec vous, ni avec nos partenaires de ce fameux club des pays les plus riches qui se réunira dans quelques semaines à Houston. Mais j'ai l'intention, à Houston précisément, de demander à nos partenaires, aux six autres pays industrialisés, d'aller plus loin. J'ai l'intention de leur demander d'abord s'il leur est possible de reprendre à leur compte des dispositions du type de celle que je viens d'énoncer ; ensuite, d'allonger de toute façon les délais de remboursement des pays les plus endettés par des moyens divers qu'il conviendra de choisir.

Et j'en reviens à ce projet dix fois traité et dont il faudra bien comprendre qu'il est nécessaire, celui d'un fonds spécial mondial. J'avais proposé qu'il fut financé par des nouveaux droits de tirages spéciaux. Je pense que les pays peuvent renoncer à certains de leurs droits pour alimenter une sorte de fonds mondial de garantie qui servirait à amorcer la pompe pour que, désormais, un nouveau cours des choses préside à la marche des affaires internationales. Mais, rien ne se fait au hasard. Peut-être à certaines époques l'argent se répandait avec prodigalité, sans contrôle. Moi, je n'ai pas connu ce temps-là. Je veux dire que je n'étais pas responsable au temps où ces pratiques ont pu exister.

Vous savez bien, Madame et Messieurs, comment les choses se passent, comment les décisions sont prises. Il peut même arriver que des difficultés naissent à ce propos entre nous. Pas exactement entre vous et moi, mais entre nos hauts fonctionnaires lorsqu'ils discutent âprement de la valeur de tel projet, de son financement, de ses modalités. Il vous arrive même parfois de reprocher à la France, par ses exigences et par sa rigueur, d'exprimer je ne sais quel relent de l'époque coloniale, bien que nous ne prétendions pas, et vous le savez bien, dicter la politique que vous avez à faire. Les crédits du Fonds d'aide

et de coopération qui sont placés sous la tutelle du ministre de la Coopération et qui servent à développer des projets font l'objet d'une instruction interministérielle, avec un luxe de précautions de toutes sortes. Les crédits sont alloués au fur et à mesure des réalisations. On constate, sur place, ce qui se fait, en collaboration avec les responsables de chacun de vos pays. Il en est de même pour les crédits, prêts et dons gérés par la Caisse centrale de coopération économique. Ce sont des institutions sévères ou des organismes parfois rébarbatifs qui accumulent les étages administratifs, mais qui sont quand même bien nécessaires. Ils permettent en tout cas d'avoir la conscience tranquille. Pour vous comme pour nous cette aide est menée avec la rigueur nécessaire, pour qu'elle soit utile à vos peuples.

A tout cela, Madame et Messieurs, vos Etats participent et contribuent. Ils font entendre leurs voix, ils font connaître aussi leurs objections et ils acceptent parfaitement tout ce qui leur permettra de mener leur action sous le contrôle de chefs d'Etat dont je peux dire que j'ai souvent constaté le scrupule sur la manière dont ils devaient gérer les crédits qui doivent servir au développement de leur peuple. Si l'on doit constater un certain nombre de défaillances à travers le temps, je ne vois pas, ayant fait un examen approfondi de cette situation, ce qui pourrait être vraiment remarqué au cours de ces dernières années. Pour la balance des paiements, il arrive qu'une contribution soit consentie par la France aux Etats lorsqu'ils ont constaté que leur programmation se heurte à des décisions souvent spéculatives qui ruinent, en l'espace de quelques heures, la patience et la prévision de plusieurs années.

Là encore, c'est notre ministère des Finances qui intervient. Il a des instructions financières pour chaque pays. Le ministère des Affaires étrangères et celui de la Coopération y prennent part : dans un système aussi précis, par où serait passée cette "évaporation", dont on parle sans arrêt, dans un procès de type cartésien, comme une sorte d'invitation en sourdine à voir la France arrêter, cesser de pratiquer la politique qui nous rassemble aujourd'hui et qui fait de nous des pays amis et solidaires, nous qui représentons ensemble, sur la scène internationale, un front de quelque 30, 35 pays. Mais sur ces 35 pays, presque tous sont sous-développés. Peut-on dire : que c'est de leur faute, et oublierait-on cette indifférence des peuples riches ou plutôt de leurs dirigeants, cet oubli de leur responsabilité et de leur intérêt, car c'est du développement des termes de l'échange qu'eux mêmes tireront les moyens de leur prospérité ?

Je n'ignore pas les interrogations que suscitent chez vous les événements qui ont bouleversé l'Est de l'Europe. Vous craignez que bien des capitaux ne se détournent de l'Afrique. C'est une inquiétude que l'on peut comprendre, car les moyens des pays qui sont vos amis ne sont pas illimités. Eh bien, il dépend de nous qu'il n'en soit pas ainsi. La France fait son devoir. C'est vrai que si l'on ne rétablit un climat de confiance dans la marche en avant des pays de l'Afrique, il est difficile d'espérer la venue d'investissements étrangers, privés. On peut prendre des mesures de toutes sortes, notamment fiscales, mais ne s'agit-il pas aussi d'un problème politique ?

Si l'on veut redonner confiance dans les chances de l'Afrique ce sera par une stabilité retrouvée, avec des administrations en bon état de marche, avec une gestion scrupuleuse et un certain nombre de dispositifs, soit anciens, soit nouveaux qu'il conviendra de déterminer au cours des heures de travail que nous aurons cet après midi et demain.

Prenons un cas : celui de la zone franc. Je crois que l'on peut considérer que cette zone franc est un facteur de stabilité pour l'Afrique noire. Je crois que les pays qui participent y sont très attachés. Eh bien, la France aussi. Périodiquement, l'idée d'une dévaluation du franc CFA est relancée par de grandes institutions internationales.

On dit que vous y êtes hostiles, moi aussi. Cela ne réglerait aucune de vos difficultés. Je crains que cela ne puisse aboutir qu'à alourdir les charges de vos dettes et à renchérir vos importations. Certains d'entre vous se posent la question de savoir si l'Union économique et monétaire européenne ne modifierait pas la relation du franc CFA avec les autres monnaies de l'Europe. Je vous dis dès maintenant que ce qui vaut pour le franc CFA par rapport au franc vaudra demain par rapport à la monnaie européenne si celle-ci, comme nous l'espérons, voit le jour. Je puis m'en porter garant. Ainsi disposerez-vous d'une vaste zone qui vous apportera certaines formes de sécurité dans le trouble général qui s'empare de l'Afrique. Vous savez que l'Europe dispose d'un Marché commun et qu'elle est à la recherche d'une monnaie unique.

Or la zone-franc a une monnaie mais elle n'a pas de Marché commun. Il y a pour l'instant d'un côté un marché commun sans monnaie et de l'autre une monnaie sans marché commun. Il y a là peut-être une situation dont la contradiction pourrait toucher à l'absurde. Ne devriez-vous pas, Madame et Messieurs, rechercher l'unification de vos marchés et l'harmonisation de règles administratives, juridiques, fiscales et douanières dans des ensembles suffisamment vastes ? Il serait peut-être trop ambitieux de considérer l'ensemble de l'Afrique noire. La réalité historique et géographique devrait aboutir à plusieurs ensembles et ce serait déjà un grand progrès.

En tout cas, nous sommes prêts à vous aider pour mettre en œuvre ce mouvement que je crois indispensable si l'on veut pouvoir disposer de l'instrument politique, géographique, économique qui nous permettra d'avancer dans la lutte contre la crise. Mais je tiens à dire ceci : de même qu'il existe un cercle vicieux entre la dette et le sous-développement, il existe un autre cercle vicieux entre la crise économique et la crise politique. L'une nourrit l'autre.

Voilà pourquoi il convient d'examiner en commun de quelle façon on pourrait procéder pour que sur le plan politique un certain nombre d'institutions et de façons d'être permettent de restaurer la confiance, parfois la confiance entre un peuple et ses dirigeants, le plus souvent entre un Etat et les autres Etats, en tout cas la confiance entre l'Afrique et les pays développés. Je reprends à mon compte l'observation, à la fois ironique et sévère, de Sa Majesté le Roi du Maroc lorsqu'il évoquait la manière dont la démocratie s'était installée en France. Cela n'a pas été sans mal, ni sans accidents répétés. Elargissant le propos, je reprendrai les termes de l'un des chefs d'Etat avec lequel nous donnions hier soir : l'Europe dont nous sommes, nous Français, avait à la fois le nazisme, le fascisme, le franquisme, le salazarisme et le stalinisme. Excusez du peu...

Etait-ce les modèles à partir desquels vous aviez à bâtir vos Etats, vous qui n'avez disposé, dans la meilleure hypothèse que d'un quart ?

Il nous a fallu deux siècles pour tenter de mettre de l'ordre, d'abord dans notre pensée et ensuite dans les faits, avec des rechutes successives ; et nous vous ferions la leçon ?

Il nous faut parler de démocratie. C'est un principe universel qui vient d'apparaître aux peuples de l'Europe centrale comme une évidence absolue au point qu'en l'espace de quelques semaines, les régimes, considérés comme les plus forts, ont été bouleversés. Le peuple était dans les rues, sur les places et le pouvoir ancien sentant sa fragilité, cessait toute résistance comme s'il était déjà, et depuis longtemps, vidé de substance et qu'il le savait. Et cette révolution des peuples, la plus importante que l'on eut connue depuis la Révolution française de 1789, va continuer.

Je le disais récemment à propos de l'Union Soviétique cette révolution est partie de là et elle reviendra là. Celui qui la dirige le sait bien, qui conduit avec courage et intelligence une réforme qui, déjà, voit se dresser devant elle toutes les formes d'opposition celles qui s'y refusent, attachées au système ancien et celles qui veulent aller plus vite. Si bien que l'histoire reste encore en jeu. Il faut bien se dire que ce souffle fera le tour de la planète. Désormais on le sait bien : que survienne une glaciation ou un réchauffement sur l'un des deux pôles et voilà que le globe tout entier en ressent les effets. Cette réflexion ne doit pas rester climatique, elle s'applique à la société des hommes !...

Enfin, on respire, enfin on espère, parce que la démocratie est un principe universel. Mais il ne faut pas oublier les différences de structures, de civilisations, de traditions, de mœurs. Il est impossible de proposer un système tout fait. La France n'a pas à dicter je ne sais quelle loi constitutionnelle qui s'imposerait de facto à l'ensemble de peuples qui ont leur propre conscience et leur propre histoire et qui doivent savoir comment se diriger vers le principe universel qu'est la démocratie. Et il n'y a pas trente six chemins vers la démocratie.

Comme le rappelait M. le Président du Sénégal, il faut un Etat, il faut le développement et il faut l'apprentissage des libertés... Comment voulez-vous engendrer la démocratie, un principe de représentation nationale avec la participation de nombreux partis, organiser le choc des idées, les moyens de la presse, tandis que les deux tiers d'un peuple vivraient dans la misère. Je le répète, la France n'entend pas intervenir dans les affaires intérieures des Etats africains amis. Elle dit son mot, elle entend poursuivre son œuvre d'aide, d'amitié et de solidarité. Elle n'entend pas soumettre à la question, elle n'entend pas abandonner quelque pays d'Afrique que ce soit.

Ce plus de liberté, ce ne sont pas simplement les Etats qui peuvent le faire, ce sont les citoyens : il faut donc prendre leur avis et ce ne sont pas simplement les puissances publiques qui peuvent agir, ce sont aussi les organisations non gouvernementales qui souvent connaissent mieux le terrain, qui en épousent les difficultés qui savent comment panser les plaies. Nous ne voulons pas intervenir dans les affaires intérieures. Pour nous, cette forme subtile de colonialisme qui consisterait à faire la leçon en permanence aux Etats africains et à ceux qui les dirigent, c'est une forme de colonialisme aussi perverse que tout autre. Ce serait considérer qu'il y a des peuples supérieurs, qui disposent de la vérité, et d'autres qui n'en seraient pas capables, alors que je connais les efforts de tant de dirigeants qui aiment leur peuple et qui entendent le servir même si ce n'est pas de la même façon que sur les rives de la Seine ou de la Tamise. Voilà pourquoi il faut procéder à une étude méthodique de tout ce qui touche à la vie économique. Il faut mettre en place des dispositifs douaniers qui empêcheront des évasions de capitaux qui viennent souvent justifier les critiques entendues. De ce point de vue encore, la France, si vous le souhaitez,

est prête à vous apporter l'aide humaine et technique, à former des fonctionnaires, à se trouver auprès d'eux. J'ai vu naître la plupart de vos Etats, j'ai connu vos luttes pour en finir avec l'état colonial.

Ces luttes vous opposaient souvent à la France, et seule la sagesse des dirigeants français et africains a évité, en fin de compte, le drame d'une guerre coloniale en Afrique noire. Il fallait bâtir un Etat, une souveraineté, avec des frontières garanties internationalement, telles que les avaient dessinées les compas et les règles des pays coloniaux, dans les salons dorés des chancelleries occidentales, déchirant les ethnies sans tenir compte de la nature du terrain. Et voilà que ces Etats nouveaux, doivent gérer les anciennes contradictions héritées de l'histoire, doivent bâtir une administration centrale, nommer des fonctionnaires après les avoir formé, gérer des finances publiques, entrer dans le grand circuit international, souvent sans avoir reçu des anciens pays coloniaux la formation nécessaire.

Et on aurait à raisonner avec ces Etats, comme on le ferait à l'égard de nations organisées depuis mille ans comme c'est le cas de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Espagne ou du Portugal !

Les mœurs, les traditions aussi respectables que les vôtres, l'histoire et la nature de ces peuples, leur propre culture, leur propre façon de penser, tout cela pourrait se réduire à une équation décidée dans une capitale du nord ?

Vraiment, je fais appel à votre raison, et je pense que nous nous connaissons assez pour savoir que rien ne sera fait entre nous en dehors du respect et de la considération que nous nous devons. S'il y a contestation dans tel Etat particulier, eh bien ! que les dirigeants de ces pays en débattent avec leurs citoyens. Lorsque je dis démocratie, lorsque je trace un chemin, lorsque je dis que c'est la seule façon de parvenir à un état d'équilibre au moment où apparaît la nécessité d'une plus grande liberté, j'ai naturellement un schéma tout prêt : système représentatif, élections libres, multipartisme, liberté de la presse, indépendance de la magistrature, refus de la censure : voilà le schéma dont nous disposons.

Nous en avons discuté plusieurs fois et hier soir encore en particulier. Je sais combien certains défendent scrupuleusement leur peuple et cherchent le progrès y compris dans les institutions. Plusieurs d'entre vous disaient : "transposer d'un seul coup le parti unique et décider arbitrairement le multipartisme, certains de nos peuples s'y refuseront ou bien en connaîtront tout aussitôt les effets délétères".

D'autres disaient : "nous l'avons déjà fait et nous en connaissons les inconvénients". Mais les inconvénients sont quand même moins importants que les avantages de se sentir dans une société civiquement organisée.

D'autres disaient : "nous avons commencé, le système n'est pas encore au point, mais nous allons dans ce sens". Je vous écoutais. Et, si je me sentais plus facilement d'accord avec ceux d'entre vous qui définissaient un statut politique proche de celui auquel je suis habitué, je comprenais bien les raisons de ceux qui estimaient que leurs pays ou que leurs peuples n'étaient pas prêts. Alors qui tranchera ? Je crois qu'on pourra trancher en disant que de toute façon, c'est la direction qu'il faut prendre. Certains ont pris des bottes de sept lieues, soit dans la paix civique soit dans le désordre, mais ils ont fait vite.

D'autres marcheront pas à pas. Puis-je me permettre de vous dire que c'est la direction qu'il faut suivre. Je vous parle comme un citoyen du monde à d'autres citoyens du monde : c'est le chemin de la liberté sur lequel vous avancerez en même temps que vous avancerez sur le chemin du développement. On pourrait d'ailleurs inverser la formule : c'est en prenant la route du développement que vous serez engagés sur la route de la démocratie.

A vous peuples libres, à vous Etats souverains que je respecte, de choisir votre voie, d'en déterminer les étapes et l'allure. La France continuera d'être votre amie, et si vous le souhaitez, votre soutien, sur le plan international, comme sur le plan intérieur. Vous lui apportez beaucoup. Quand je constate, par exemple, que le flux de capitaux qui va du Sud pauvre vers le Nord riche est plus important que le flux de capitaux qui va du Nord riche au Sud pauvre, je dis qu'il y a quelque chose qui ne va pas.

Le colonialisme n'est pas mort. Ce n'est plus le colonialisme des Etats, c'est le colonialisme des affaires et des circuits parallèles. Nous parlons entre Etats souverains, égaux en dignité, même si nous ne le sommes pas toujours en moyens. Il existe entre nous des conventions de toutes sortes. Il existe des conventions de caractère militaire. Je répète le principe qui s'impose à la politique française chaque fois qu'une menace extérieure poindra, qui pourrait attenter à votre indépendance, la France sera présente à vos côtés. Elle l'a déjà démontré, plusieurs fois et parfois dans des circonstances très difficiles.

Mais notre rôle à nous, pays étranger, fut-il ami, n'est pas d'intervenir dans des conflits intérieurs. Dans ce cas-là, la France en accord avec les dirigeants, veillera à protéger ses concitoyens, ses ressortissants mais elle n'entend pas arbitrer les conflits. C'est ce que je fais dans le cadre de ma responsabilité depuis neuf ans. De la même manière, j'interdirai toujours une pratique qui a existé parfois dans le passé et qui consistait pour la France à tenter d'organiser des changements politiques intérieurs par le complot ou la conjuration. Vous le savez bien, depuis neuf ans, cela ne s'est pas produit et cela ne se produira pas.

Source : Direction de l'information légale et administrative (DILA)

Résumé

En 2012, le Mali a connu le quatrième soulèvement touareg de son histoire postcoloniale. Alors que le pays fait face à une importante rébellion touarègue et islamiste dans la partie Nord, le président Amadou Toumani Touré, au pouvoir depuis 2002 est renversé par un coup d'Etat du capitaine Amadou Haya Sanogo. Surprise, la communauté internationale va réagir par la mise sur pied des opérations Serval, MINUSMA et Barkhane. Cette situation pose le problème de l'influence internationale et la capacité de l'Etat malien à assurer son intégrité territoriale. Ce mémoire se propose d'analyser le problème sous le prisme des théories de l'Etat. Notamment ce qu'est un Etat, un Etat Fort et un Etat failli (Chapitre I). Pour comprendre l'expansion de la rébellion touarègue de 2012, il est nécessaire de faire un retour sur l'encrage historique de la question touarègue afin d'identifier les facteurs internes à l'origine de leur revendication. À cet effet, les travaux des auteurs comme Hélène Claudot-Hawad, Pierre Boilley et André Bourgeot permette d'identifier les éléments historiques identitaires de la question touarègue ou encore les facteurs internes (chapitre II). Il sera ensuite question d'analyser l'impact de l'intervention internationale au Mali ou facteurs externes. Notamment l'influence de la Libye avec la chute de Kadhafi, de l'Algérie et de la France (chapitre III).

Mots-clés : Touaregs, rébellion touarègue, Sahara-Sahel, terrorisme, Etat failli